

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de L'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6^e, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. SÉCUR 32.84. — Chèques postaux : PARIS, N° 1900.

SOMMAIRE

Le Comité. — Pour recréer nos soldats en Syrie.....	314
M. Pierre Pasquier gouverneur général de l'Indochine.....	315
Les Convoitises italiennes en Méditerranée orientale.....	318
La fin du voyage du Roi Aman Ullah, par F. T.....	320
Réminiscences à propos de la politique en Indochine, par A. SALLES.....	324
Le traité sino-américain, par ALBERT MAYBON.....	325
L'Asie russe économique, par B. NIKITINE (suite).....	327
L'île de Timor colonie portugaise et colonie hollandaise, par CARLES-EUDES BONIN.....	332
Indochine. — La nomination du gouverneur général et l'opinion annamite. — Quelques documents sur l'opinion indigène. — Communications radiotéléphoniques avec la France. — Condamnations. Délimitation de la frontière franco-siamoise.....	337
Levant. — La situation en Syrie. — Réforme de la Chambre de Commerce de Beyrouth. — Chute du Ministère libanais. — Les Druses et l'Unité syrienne. Les crédits pour les pays sous mandat à la Commission des finances. — La succession de lord Plumer. Emigrants et Immigrants en Palestine. — Suppression de la délégation turque à Constantinople. — La fin des ambitions helléniques en Anatolie. — Préliminaires d'un pacte d'amitié gréco-turc. — Décadence d'Andrinople.....	341
Extrême-Orient. — Chine. Réorganisation et orientation du gouvernement nationaliste. — Derniers combats contre les alliés chinois de Tchang Tso Lin. — Règlement britannique de l'affaire de Nankin....	345
Japon. — Elargissement de la majorité gouvernementale. — A la recherche d'une formule de politique chinoise. — Intervention du Japon à Moukden. — Pays excentriques et annexes. — Estimation de la fortune publique. — Relations commerciales avec l'Égypte. — Impressions d'un voyageur.....	350
Asie anglaise. — Le bilan de l'année 1926-27.....	354
Perse. — Le Pacte de Garantie et de Neutralité avec l'U. R. S. S. R.....	356
Bibliographie.....	358
CARTES	
Tadjikistan.....	332
Timor et les îles voisines.....	335

A NOS ADHÉRENTS

Le Comité de l'Afrique Française et le Comité de l'Asie Française, qui ont retardé le plus possible le relèvement de la cotisation, rendu cependant indispensable par l'augmentation du prix de toutes choses et particulièrement des impressions, portent le montant de la cotisation aux chiffres suivants :

1° Pour les souscripteurs nouveaux : 50 francs par an ;

2° La bonification de 5 francs consentie sur les souscriptions personnelles des officiers, des fonctionnaires coloniaux et diplomatiques et des membres de l'Enseignement continuera à être appliquée comme par le passé.

**

Le Comité de l'Asie française a mis d'autre part à l'étude l'élévation du taux de la cotisation pour ses anciens souscripteurs. S'il ne veut pas fixer celle-ci au taux réduit de 40 francs par an, il demande à ses adhérents de vouloir bien, d'eux-mêmes, porter leur souscription à ce chiffre, qui ne correspond même pas strictement aux frais de publication du Bulletin.

**

La stabilisation votée par le Parlement dans le courant de l'été dernier, a mis des institutions comme la nôtre dans la nécessité d'élever le taux de leur cotisation. Ainsi s'explique la mesure prise simultanément par les deux Comités de l'Afrique française et de l'Asie française.

En demandant, d'autre part, à ses anciens

adhérents de porter *eux-mêmes* leur souscription annuelle à 40 francs, le Comité de l'Asie française leur prouve quel prix elle attache à leur fidélité et à leur concours. La cotisation qu'il leur demande de lui verser désormais ne correspond nullement, en effet, au taux auquel a été votée la stabilisation et ne représente que le double, et non pas le quintuple, de la cotisation d'avant-guerre.

LE COMITÉ

POUR RÉCRÉER NOS SOLDATS EN SYRIE

Avant même de publier la lettre du colonel Clément-Grandcourt, dont nos lecteurs ont pris connaissance au mois de juin dernier (à la p. 218), le Comité de l'Asie française avait envoyé quelques paquets de livres aux soldats des postes du Djebel Druze. Le commandant des troupes de la région du Djebel Druze et du Hauran a aussitôt adressé réception de cet envoi au Comité par la lettre suivante :

Commandement des Troupes
de la Région du Djebel Druze
et du Hauran

— Etat-Major - 3^e Bureau

Soueida, le 2 août 1928.

Monsieur,

Je m'empresse de venir vous dire que l'envoi de l'Asie Française a été le bienvenu; il a été réparti de suite entre les garnisons de tous les postes qui, à la périphérie du Djebel Druze, montent une garde vigilante et austère.

Au nom de tous, officiers, sous-officiers, caporaux et soldats, je tiens à vous remercier vivement d'avoir bien voulu répondre de suite à mon appel.

J'ai vu, en outre, avec le plus grand plaisir dans le numéro de juin de votre Bulletin que vous aviez bien voulu insérer en première page la lettre que je vous avais adressée en février et je suis persuadé que, parmi les lecteurs de l'Asie Française, quelques-uns voudront bien répondre à cet appel qui, grâce à vous, aura été si largement diffusé.

Veuillez trouver ici, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

A. CLÉMENT.

Quelques-uns de nos adhérents ont effectivement répondu à l'appel du Colonel Clément-Grandcourt et le Comité a fait partir au début d'octobre, pour les postes de la région du Djebel Druze et du Hauran, un nouvel envoi de volumes. Mais le Comité n'hésite pas à recourir une fois encore à ses amis et à les solliciter, non pas seulement en faveur des troupes de cette partie des pays sous mandat français, dont le chef nous a dit naguère d'un mot les conditions sévères, mais aussi pour les soldats des régions Nord de la Syrie. Voici en effet la lettre qu'il a reçue au début de septembre d'un de ses très anciens adhérents,

le Lieutenant-Colonel Anfré, chef d'Etat-Major des troupes qui gardent la frontière turque et la Haute-Djézirah :

Troupes du Levant

Commandement des Troupes
des Régions Nord de la Syrie

Le Chef d'Etat-Major

S.P. 615, le 20 août 1928.

Monsieur le Secrétaire Général,

Adhérent du Comité de l'Asie Française depuis bien longtemps avant guerre, je viens faire appel au Comité pour doter nos postes de l'Euphrate et du « Bec de Canard » d'éléments de lecture.

Dix postes sont à pourvoir :

a) Sur l'Euphrate et sur la frontière turque :

Deir Ez Zor, Rakka, Djerablous, Hassetché, Tell Abiad, Ras El Ain, Derbissié;

b) Au Bec de Canard :

Kamechlie, Kubur El Bid, Demir Kapou.

Sauf Deir ez Zor, ces postes, que je visite fréquemment de par mes fonctions, sont de véritables couvents.

Les quelques soldats français qui s'y trouvent n'ont aucune distraction, car l'insécurité les enferme dans leur poste et ils s'y abrutissent. Les tables de leurs foyers de soldat sont vides de brochures ou de livres, même de journaux. Le sort de ces Français perdus dans le « bled » asiatique est aussi intéressant que celui des Français du « bled » marocain.

Or, le Comité de l'Afrique Française, dont je suis également un très vieil adhérent, n'oublie pas les postes marocains; j'ai pensé que vous consentiriez à faire le même effort pour leurs parents pauvres et oubliés de l'Euphrate et de la Haute-Djézirah. Ils vous en seront profondément reconnaissants.

Vos envois pourront m'être adressés et je les répartirai et enverrai dans les différents postes.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, avec mes remerciements anticipés au nom de nos soldats des postes, l'assurance de mon dévouement à votre œuvre et de ma considération la plus distinguée.

ANFRÉ.

C'est avec une entière confiance que nous plaçons cette nouvelle lettre sous les yeux de nos lecteurs. Ils savent les bienfaits de l'effort continu que réalise depuis des années, au Maroc, le Comité de l'Afrique française; ils voudront que, grâce à eux, le Comité de l'Asie française puisse mener à bien, dans les points les plus isolés du Levant placé sous notre mandat, une œuvre analogue, aussi bienfaisante et aussi utile.

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 50 francs.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne, et participent à son action.

M. Pierre Pasquier

GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE

Le décret du 23 août 1928 nommant M. Pierre Pasquier gouverneur général de l'Indochine en remplacement de M. Varenne, démissionnaire depuis le mois de janvier, a été brièvement signalé par *l'Asie française* dans son dernier numéro (p. 296). Cette nomination met heureusement fin à une longue période d'attente et donne à notre grande colonie asiatique le chef qui lui est nécessaire.

Certes, l'Administration coloniale comporte nécessairement la pratique des intérimis et même des intérimis prolongés. Un gouverneur général ne peut être constamment à son poste et, pendant ses absences, il est suppléé par un intérimaire. Mais il n'existe aucune raison valable pour laisser vacant pendant huit mois un poste aussi important que celui de gouverneur général de l'Indochine. On a d'abord dit ou laissé dire que l'on attendait le résultat des élections législatives. Pauvre raison en vérité, si l'on envisage, comme il convient, les intérêts vitaux d'un empire de 20 millions d'habitants ! Puis, les élections ayant eu lieu, l'attente s'est prolongée pendant quatre mois encore.

Cet incompréhensible laisser-aller s'explique en partie par la sécurité qu'avait le ministre des colonies avec un intérimaire comme M. Monguillot. Ce haut fonctionnaire était, pour la troisième fois depuis dix ans, gouverneur général *p. i.* ; on connaissait son expérience des questions indochinoises, sa force de travail, son autorité ; on savait qu'il était homme à prendre, en cas de crise, toutes les décisions utiles. Ne l'avait-il pas prouvé par ses mesures financières dans la période précédant l'arrivée de M. Long, par la conclusion de la convention franco-annamite de décembre 1925 au lendemain de la mort du roi Khai-dinh ? Mais on oubliait qu'une colonie en plein essor, en plein travail de transformation, n'a, par la force des choses, qu'une vie administrative ralentie pendant un intérim. Comment l'intérimaire, n'étant point assuré du lendemain, aurait-il une politique de grande envergure ? Comment pourrait-il s'atteler à la mise en œuvre de projets dont la réalisation demanderait plusieurs années ? Comment même ne serait-il pas gêné dans la simple préparation d'un budget dont il n'assurera pas l'exécution, quand cette préparation est délicate comme cette année-ci par suite des moins-values constatées dans les recettes des premiers mois de 1928 ? Aucun doute ne saurait subsister : laisser l'Indochine sans gouverneur général titulaire pendant de longs mois, c'était causer à la colonie un préjudice certain.

Pendant ce temps, à Paris, on examinait sans

hâte les candidatures possibles. On pesait savamment les mérites techniques de quelques hauts fonctionnaires et on les mettait en balance avec les ambitions d'hommes politiques à qui, pensait-on, le gouvernement de l'Indochine pourrait convenir. On citait des noms ; on parlait de M. Daladier, de M. Mourier, de M. Camille Chautemps...

Cette lamentable indécision eût peut-être duré longtemps encore si deux faits ne s'étaient produits. En premier lieu, M. Monguillot, physiquement fatigué par le climat et par un long labeur, excédé peut-être aussi (il est permis de le supposer) par le rôle ingrat qu'on lui imposait sans qu'il pût en prévoir la fin, demanda au début du mois d'août à se rembarquer pour la France.

D'autre part, le chef du gouvernement, M. Poincaré, imposa sa volonté de confier le gouvernement de l'Indochine à un haut fonctionnaire et non à un homme politique. Pleinement conscient des graves inconvénients que présentent, pour nos grandes possessions d'outre-mer comme pour la métropole, la détestable mesure qui consiste à charger des parlementaires du gouvernement de pays dont le plus souvent ils ne savent rien et où ils arrivent avec des préjugés métropolitains, avec des habitudes électorales dont ils mettent tout un temps à se défaire — quand ils s'en défont, — le Président du Conseil voulut revenir à des traditions plus saines et plus conformes à l'intérêt bien entendu du pays. En Indochine, comme naguère en Algérie et en Syrie, il prétendit imposer le retour à une situation régulière ; car il ne faut pas oublier que les missions confiées à des parlementaires pour des périodes de six mois renouvelables, sans que les bénéficiaires abandonnent leur mandat de député ou de sénateur, sont d'une légalité plus que douteuse (voir les articles 8, 9 et 11 de la loi constitutionnelle du 30 novembre 1875).

Dès lors la question du gouvernement de l'Indochine marcha rapidement et, le 23 août, le décret nommant M. Pierre Pasquier fut signé.

..

L'Indochine qui a été gouvernée dans le passé par des hommes politiques, des diplomates ou des hauts fonctionnaires coloniaux africains est donc confiée *pour la première fois* à un homme qui lui a consacré toute son existence. Ainsi prend fin l'ostracisme injustifié qui écartait systématiquement du poste suprême les fonctionnaires des Services Civils, c'est-à-dire un corps qui n'est pas plus dénué d'hommes de valeur que la diplomatie ou le parlement et qui possède par surcroît une indiscutable compétence.

L'opinion publique a très favorablement accueilli la nomination de M. P. Pasquier. Certes, tout le monde reconnaît les immenses services rendus à la colonie par un diplomate comme M. Beau, par des parlementaires comme M. Doumer et M. Sarraut. Mais on s'accorde à penser

que des personnalités de cet ordre ne peuvent être rencontrées qu'exceptionnellement. Et dans l'intérêt même de l'Indochine, on a été heureux de voir laisser de côté les candidatures politiques. A tort ou à raison, l'opinion estime qu'un homme politique, s'il ne réussit pas à se hausser au niveau du véritable homme d'Etat, songe trop exclusivement à sa popularité, à sa situation parlementaire, et que ces considérations personnelles ne cadrent pas forcément avec le juste souci de l'avenir d'une grande colonie lointaine.

L'Indochine va donc être gouvernée par un homme qui la connaît de longue date ; l'expérience sera intéressante à suivre. Deux avantages incontestables nous paraissent d'ores et déjà en découler. M. Pasquier, contrairement à tous ses prédécesseurs, pourra se mettre au travail sans délai ; connaissant mieux que personne les problèmes politiques, financiers, économiques qui se posent, il n'aura pas besoin de perdre une année ou même davantage à les étudier. Ce n'est pas tout. Dès le début, il se décidera par lui-même en pleine connaissance de cause. En aucun cas, il ne sera à la merci d'un entourage où peuvent se glisser, — l'exemple des plus grands gouverneurs généraux l'a prouvé, — des ambitieux sans scrupule et des intrigants.

Voici, à grands traits, quelle a été la carrière du nouveau gouverneur général.

M. P. Pasquier a débuté en 1898, au sortir de l'École coloniale, comme « chancelier stagiaire des résidences en Annam-Tonkin » ; il a franchi un à un tous les échelons de la hiérarchie ; il a été le collaborateur direct de deux gouverneurs généraux, M. Paul Beau et M. Albert Sarraut ; il a administré l'Annam comme résident supérieur, a été gouverneur général *p.i.* pendant une absence de M. Alexandre Varenne ; il a enfin dirigé l'Agence économique de l'Indochine.

Tous ceux qui s'intéressent à l'Indochine ont lu *L'Annam d'autrefois*, où M. Pasquier a su dépeindre avec beaucoup de pénétration et avec un réel talent d'écrivain les vieilles institutions sociales et politiques des Annamites. Tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre en Indochine apprécient sa profonde connaissance des hommes et des choses de la colonie, sa finesse d'esprit, son habileté à mener les négociations les plus délicates, qui n'excluent ni l'énergie ni l'esprit de suite. Ils savent quels souvenirs il a laissés dans les provinces du Tonkin et de l'Annam qu'il a dirigés. Ils se rappellent les mesures heureuses prises par lui comme résident supérieur à Hué, mesures que l'Asie française a signalées en leur temps : la lutte contre les famines, la politique de pénétration progressive chez les tribus moi, l'établissement d'une carte économique du pays au 1 : 100.000 aussi indispensable à l'amélioration du sort des populations qu'au progrès de la colonisation, etc... Ils n'ont pas perdu le souvenir de l'influence singulière que M. P. Pasquier avait su prendre sur le Khai-dinh, qui ne le

considérerait pas seulement comme le plus haut fonctionnaire français du Protectorat, mais comme son conseiller et son ami.

**

Il est d'usage de demander à tout nouveau gouverneur général un exposé de son programme et de ses projets. Les enquêteurs obtiennent généralement des réponses vagues ou, tout au plus, l'indication d'un plan sujet à révision le jour où il sera confronté avec les faits. M. P. Pasquier a, tout au contraire, formulé avec la plus grande netteté son programme et ses idées ; il l'a même fait avant d'être gouverneur général, dans une conférence très remarquée sur la politique française en Indochine, en mars 1928. Dans la bouche du directeur de l'Agence économique de l'Indochine, ces déclarations étaient une intéressante contribution à l'étude du problème indochinois. Depuis le décret du 23 août, elles prennent une valeur toute nouvelle. A ce titre, nous croyons intéressant de reproduire ci-dessous le passage essentiel de cette conférence, où M. P. Pasquier a exposé clairement et complètement, en dix-neuf points, les règles de notre politique indochinoise.

I. — *La souveraineté française est incontestée et ne peut pas être discutée.*

II. — *Sous sa protection nous devons tendre à organiser en confédération la fédération d'Etats qui composent l'Indochine française actuelle.*

III. — *La souveraineté incontestée de la France est le lien indispensable pour maintenir et faire progresser chacune des parties politiques, administratives ou ethniques de l'Indochine qui n'ont point évolué dans le même plan et qui ne sont pas arrivées au même stade de développement. D'où diversité dans les méthodes de direction, souplesse de notre administration qui sera directe chez les uns, à forme de protectorat chez les autres, etc.*

IV. — *Laisser à chaque pays de l'Union son statut personnel politique et administratif, d'où nécessité de décentraliser, d'adapter différemment nos méthodes selon les pays et de ne pas appliquer les mêmes règlements à des unités politiques aussi diverses qu'une colonie comme la Cochinchine, un protectorat large comme le Tonkin, une possession comme le Laos, etc., mais par contre réaliser l'unité fédérale au point de vue financier et économique.*

Ce point demande quelques précisions. Si je suis un partisan résolu de la forme Protectorat dans les pays de vieilles civilisations ayant traité avec nous, parce que seule cette forme nous permet, par le prestige de souverains et de gouvernements issus des idéaux des races protégées, d'assurer la paix des esprits, de contenir les mouvements qui pourraient se produire à droite comme à gauche, parce que ces éléments peuvent « maintenir » alors que nous « agissons », je suis, par contre, partisan non moins résolu de l'administration directe lorsqu'il s'agit de peuplades primitives que nous avons conquises à notre action.

Dans une circulaire concernant l'organisation et la politique de l'Hinterland annamite, je me suis longuement expliqué sur ce point. Il ne s'agit plus de vieilles et respectables civilisations, mais bien de relever de l'état inférieur où elles se trouvent encore des races pliées sous la grande loi des fléaux physiques.

Pour réaliser le progrès moral parmi ces hommes qui sont sans défense contre les plus civilisés, il ne faut nul intermédiaire; notre action doit s'exercer directement.

Seuls en Indochine nous pouvons conduire et pratiquer vis-à-vis de ces primitifs une politique relevant d'un haut idéal par ses buts humanitaires, il y faut une foi ardente, une constante ténacité, un jugement sain, une grande fermeté d'âme et un grand sens de la justice. surtout, il ne faut jamais oublier que nous personnifions notre patrie qui ne sera là-bas connue qu'à travers nos actes.

V. — Donner dans cet Etat indochinois, à l'individu formé par nous une place qui soit fonction de sa valeur intellectuelle et dont le type parfait se résume dans le « citoyen fédéral indochinois » en passant par le degré du « citoyen annamite », « cambodgien », « laotien », « tho », « muong » et même « moi », etc...

VI. — Arriver ainsi par une participation du citoyen indigène à la gestion des affaires de chacun des groupes indochinois — participation graduellement et de plus en plus amplement dispensée — à une association et à une collaboration fructueuse entre le Français et le régnicole, pour la conduite des intérêts supérieurs de la Confédération indochinoise.

C'est pourquoi j'estime nécessaire, avant de réaliser « la Chambre indochinoise », la création d'organismes français et indigènes dans chacun des pays de l'Union. C'est le degré indispensable par lequel doivent passer les Etats fédéraux avant de réaliser la confédération des Etats fédérés.

VII. — N'admettre nulle autre limite à l'acquisition des titres universitaires et des diplômes par les indigènes que celle assignée par leur intelligence.

VIII. — Par suite, admettre les indigènes dans toutes les administrations et dans tous les emplois, sauf ceux dont les titulaires sont gardiens des droits de souveraineté de la France ou de ceux des citoyens français.

M. le Gouverneur Général Varenne a fait entrer délibérément l'administration indochinoise dans cette voie, en prenant, en février 1926, les arrêtés permettant l'accession des indigènes à des emplois publics dans les cadres français des services techniques locaux de la colonie.

IX. — Répandre l'instruction, mais l'instruction adaptée aux nécessités indochinoises, véhicule le plus sûr par lequel nous introduirons peu à peu les réformes nécessaires des mœurs et des esprits.

X. — Répandre l'assistance médicale pour améliorer la race et lui permettre d'atteindre son plein développement physique.

XI. — Ne modifier les lois et les coutumes que sur le vœu des populations et non du fait de notre initiative.

XII. — La réforme de la justice est une conséquence inéluctable — mais une conséquence — de la modification des mœurs et des esprits par l'enseignement et l'hygiène morale et physique, le développement social sous l'effet des modifications économiques.

XIII. — Développer toutes les richesses du pays avec l'indigène qui doit devenir l'associé non seulement sous la forme travail, mais encore sous la forme capital.

XIV. — Dans ce but, pratiquer une politique indigène financière et économique qui mêle et soude nos intérêts aux intérêts des populations indochinoises.

On voit de nos jours, des hommes en Cochinchine qui, enrichis grâce à la paix française, font cependant figure d'opposants.

Notables, propriétaires fonciers jouissant de revenus

considérables, qui rêvez, sur vos sacs de piastres édités sur vos sacs de riz, aux honneurs et aux satisfactions du pouvoir, vous deviendrez vite de bons collaborateurs de notre œuvre quand vous serez invités à y participer directement et quand, par là-même, vous reconnaîtrez le signe de la pérennité de notre présence. C'est pourquoi il faut féliciter hautement les initiatives privées qui, ces derniers temps, ont amené les capitalistes terriens indigènes à s'associer aux planteurs français. Il faut féliciter ces hommes à la claire vision des intérêts supérieurs qui ont fait asseoir à côté d'eux, dans les mêmes Conseils d'administration, cette élite indigène. Demain ces hommes, lorsqu'ils se trouveront autour d'un autre tapis vert, celui du Conseil colonial, ne se toiseront pas du regard en ennemis.

XV. — Réaliser une politique commerciale, agricole et industrielle qui affermis et stabilise le crédit indochinois et amène l'individu et les groupements indigènes à utiliser et à employer les moyens bancaires et les diverses formes de Sociétés prévues par nos lois commerciales et civiles.

Le crédit agricole organisé par M. Albert Sarraut pour la seule Cochinchine, remanié, élargi, étendu à toute l'Indochine pour le petit propriétaire foncier par M. le Gouverneur Général Varenne, est une des plus heureuses réalisations obtenues pour la coopération franco-indigène.

XVI. — Par le crédit indochinois et par le témoignage public, la constatation officielle de la cohésion de tous les éléments politiques, économiques et sociaux formant la Fédération indochinoise, réaliser les emprunts nécessaires à l'outillage, à la mise en valeur du pays.

XVII. — Par l'accroissement de ses richesses générales, obtenir l'accroissement de ses ressources publiques qui sont fonction de l'accroissement de la richesse privée.

XVIII. — Utiliser séparément tous les éléments ethniques pour assurer la police intérieure du pays. C'est-à-dire pratiquons une politique des races, c'est là une impérieuse obligation.

XIX. — Faire concourir ensemble tous les éléments de la population indochinoise à la défense de l'Indochine.

L'exposé que l'on vient de lire frappe par sa netteté. Tel détail pourrait peut-être prêter à discussion, mais il faut reconnaître que l'ensemble forme un programme cohérent qui témoigne d'une longue expérience indochinoise.

M. P. Pasquier aura certainement la volonté de réaliser dans les faits la politique dont il a tracé le plan. Il rencontrera des difficultés qu'il connaît mieux que personne. Mais il ne considère pas son passage au gouvernement général comme un simple accident de sa carrière et un moyen de parvenir le plus tôt possible à un autre poste plus brillant encore. Il consacrerait toutes ses énergies, pendant longtemps, nous l'espérons, à bien servir la France et l'Indochine qu'il aime d'un même cœur. Puisse le décret du 23 août contribuer à instaurer en Indochine la stabilité gouvernementale qui lui a fait singulièrement défaut depuis la guerre !

Nous accepterions avec reconnaissance les listes de noms pour la propagande que MM. les Adhérents voudraient bien nous adresser.

LES CONVOITISES ITALIENNES EN MÉDITERRANÉE ORIENTALE

Le *Temps* du 20 juin dernier a publié, sous la signature de son collaborateur M. P. Gentizon, et sous ce titre : *Vers le Levant*, une très intéressante correspondance relative aux ambitions et aux agissements de l'Italie dans la Méditerranée orientale. Nous avons plaisir à reproduire ici, dans sa quasi-intégralité, cet excellent tableau d'ensemble, dans lequel les lecteurs trouveront signalés nombre de faits déjà mentionnés au jour le jour dans nos chroniques du Levant (*Rédaction*.)

Un des phénomènes des plus frappants de l'après-guerre est l'effort que l'Italie s'impose dans le Levant, au triple point de vue politique, économique et culturel. La conclusion du traité italo-turc, la visite des Lieux Saints par le prince héritier Humbert de Savoie, et le plaidoyer d'un député, à Montecitorio, en faveur de la révision du mandat syrien, démontrent d'abord toute la volonté de Rome d'exercer, une fois de plus, son influence politique dans cette région du monde. Dans le domaine économique, les faits sont plus patents encore. La navigation italienne s'est développée de prodigieuse façon dans les eaux levantines depuis quelques années. Déjà, le pavillon italien est de beaucoup le plus répandu dans la Mer Noire. Dans les eaux turques et jusque dans les Détroits, le tonnage italien vient, la première fois depuis des siècles, de dépasser celui de l'Angleterre. De même, les bateaux du *Lloyd Triestino* et des *Servizi Marittimi* sont des plus nombreux parmi ceux qui, sous pavillon étranger, fréquentent les ports de Palestine et de Syrie. Devant cette concurrence, le cabotage grec, lui-même, est en recul. Bref, depuis la fin du conflit mondial, nos voisins répètent curieusement une ancienne page de leur histoire en reprenant vers le Levant les routes maritimes que les républiques de Gênes, Pise et Venise avaient déjà tracées. Et de fait, en quelques années — les statistiques le prouvent abondamment — l'Italie s'est placée à la tête du mouvement commercial dans le Levant. Même action suivie et énergique, comme nous le verrons, dans le domaine culturel.

Bref, tout prouve que par une attraction constante, les regards de l'Italie se portent sur les rives de la Méditerranée orientale. Les raisons en sont multiples. C'est d'abord le sentiment très net que le statut actuel de l'Occident méditerranéen interdit à l'Italie, dans cette direction, une activité politique et économique d'envergure. « L'Occident perdu », tel est le titre même d'un chapitre du livre que l'ex-député Pedrazzi, nommé récemment au poste de consul d'Italie à Tunis, a consacré au Levant. En moins d'un siècle, constate-t-il dans cet ouvrage, la France monarchique ou républicaine, « avec un merveilleux sens historique de son développement » s'est emparée complètement de la Méditerranée occidentale. Chaque jour davantage, elle s'y renforce, s'y organise « comme en un pays fermé qui peut vivre par lui-même ». C'est pourquoi les rapports entre l'Italie et l'Occident méditerranéen ne cessent de diminuer. Tandis que quinze lignes de navigation italienne se distribuent les services de l'Égypte, Syrie, Turquie, mer Noire et Balkans, seule une ligne hebdomadaire relie la péninsule à Tunis et une bimensuelle au Maroc. Les statistiques des exportations sont tout aussi éloquents. La conclusion de M. Pedrazzi est que, devant cette situation, l'activité méditerranéenne de l'Italie ne peut que graviter toujours plus vers l'Orient « où la respiration est restée plus libre, les marchés plus ouverts ». Avec son sens aigu des réalités, M. Mussolini partage la même con-

viction. On sait, en effet, qu'en février 1924, au conseil des ministres, le « Duce » s'exprima comme suit : « L'Italie ne peut aller que vers l'Orient. A l'Occident, en effet, existent des formations nationales définies. Nous ne pouvons y envoyer que des bras, et cela même, un jour, pourra nous être interdit. L'axe de l'expansion italienne est dirigé vers l'Orient. »

L'élan de l'Italie vers le Levant s'explique d'autre part par le fait que la grande crise mondiale, en faisant disparaître les empires turc et ottoman, en donnant le coup de grâce à de vieilles théocraties, en créant de nouvelles frontières et en nécessitant l'échange de nombreuses populations, a ouvert le champ, en maints domaines, à toutes les possibilités. En effet, le vieil Orient méditerranéen est définitivement liquidé. Avec la révolution turque surtout, l'ancienne culture musulmane, avec son centre de gravité dans l'irrationalité, est en train de périr. Une nouvelle mentalité, placée sous le signe de la raison, s'y manifeste. Et c'est là une transformation profonde qui facilite chaque jour davantage une compréhension mutuelle entre l'Orient et l'Occident. Or, par le traité que Rome vient de conclure avec Angora, l'Italie, la première parmi les puissances européennes s'est mise officiellement en contact avec ces forces, avec ce courant rénovateurs. Dans son discours au Sénat, M. Mussolini n'a pas manqué d'ailleurs de qualifier l'Italie l'« amie du monde islamique », le pays conscient de sa « fonction de grande puissance musulmane ». En tout cas, du Yémen à Angora, la diplomatie fasciste paraît à l'œuvre comme si elle faisait sienne la formule du consul Pedrazzi : « Tous les événements politiques de l'Orient sont liés à notre sort et à notre fortune. »

L'Italie compte enfin trouver dans le Levant un champ d'action des plus favorables à son expansion commerciale et industrielle. La crise morale que traversent les peuples d'Orient les a portés, en effet, de façon frappante, vers le progrès mécanique, vers la technique moderne. C'est pourquoi leurs gouvernements tiennent à créer partout des industries locales et nationales, et de ce fait des contrées étendues offrent au génie européen de nouvelles sphères d'activité. D'autre part, les situations économiques acquises avant la guerre ont été entièrement bouleversées. Le fief que l'Allemagne, avec son *Bagdadbahn*, était en train de se tailler en Asie Mineure, a fait faillite. Avec le bolchevisme, le commerce russe est devenu insignifiant. Quant à la concurrence grecque, elle n'est plus à craindre en Anatolie avec la disparition de l'élément chrétien. Ainsi, malgré la présence de la France en Syrie et de l'Angleterre en Palestine, des places restent à prendre, des marchés à conquérir. Bref, un nouvel équilibre s'instaure et l'Italie, qui s'en rend compte, voudrait qu'il s'établisse en sa faveur. Sa position géographique, d'ailleurs, l'avantage. Plus près du Levant que la France, l'Angleterre et l'Allemagne, elle peut plus facilement que ces puissances organiser ses communications et ses relations économiques. Reste enfin le problème des matières premières, l'un des plus graves que doit affronter le gouvernement fasciste. Or, charbon, fer, cuivre, manganèse, plomb argentifère, pétrole, qui manquent à la péninsule, se trouvent en abondance en Turquie et dans le bassin de la mer Noire. Aussi est-il symptomatique de voir, par exemple, la revue *Politica* plaider dans son dernier numéro en faveur de l'indépendance du Caucase, non seulement pour des raisons politiques, mais pour l'« avenir économique de l'Europe ». « Dans le Levant, écrivait récemment le *Lavoro d'Italia*, c'est avec les pays qui pourront nous arracher à la sujétion économique du monde occidental que nous maintiendrons les meilleurs rapports. »

Même effort enfin, pour exercer un ascendant direct, moral et spirituel, auprès des populations orientales. Ici, l'action de l'Italie concerne directement l'ensemble des

influences que la France s'est acquises depuis des siècles dans le Levant. Mais, là également, le conflit mondial a sapé les bases des situations acquises. Jusqu'à la chute de l'empire ottoman, la France, par exemple, a eu la charge d'assumer la tutelle des grands ordres catholiques internationaux en même temps que de protéger les rayas catholiques, sujets du sultan, soit la latinité d'Orient. Or cette situation privilégiée de la France a disparu à l'issue des événements qui ont marqué la fin de la guerre mondiale. Le traité de Lausanne a mis fin au « protectorat de la nation française » en Orient. En même temps, les statuts politiques, nés dès 1918 dans le Levant, ont fait sombrer dans cette région du monde maintes traditions séculaires, relatives à diverses prérogatives de la France. On connaît la solution du problème des « honneurs liturgiques », à Constantinople. On sait aussi quel a été, dans le même domaine, l'attitude de l'Angleterre en Palestine. Or, depuis quelques années, l'Italie, par une action lente, mais continue, s'efforce de se poser peu à peu comme la protectrice de l'Église romaine et le champion de la latinité dans le Proche-Orient. Déjà, elle a repris à son compte les traditions catholiques des Lieux Saints. C'est elle qui défend le plus activement les prérogatives des prêtres contre celles des popes. On sait d'ailleurs les manifestations solennelles auxquelles a donné lieu le passage du prince héritier à Jérusalem. La presse romaine a même parlé à cette occasion de certains « droits inaliénables » de l'Italie. Et la *Tribuna* pouvait conclure: « Comme nation éminemment catholique, l'Italie, se rappelant la tutelle exercée jadis en Terre Sainte par ses anciennes républiques, doit agir en Palestine comme une grande puissance. »

Tout aussi sensible est l'action intellectuelle de l'Italie. Certes, la France exerce encore en ce domaine une hégémonie incontestable. Tout le Proche-Orient méditerranéen, du Caire à Sofia, parle français. Mais déjà, la situation hors pair de notre culture dans cette région du monde n'est plus celle d'autrefois. Nous ne sommes plus, en effet, les seuls compétiteurs. Chaque race, chaque nation, travaille maintenant à y posséder des établissements scolaires. Et dans cette joute d'influence, avec ses « œuvres italiennes pour le Levant », « Dante Alighieri », l'Italie s'affirme chaque jour davantage une concurrente sérieuse. « La diffusion de la culture italienne à l'étranger, a d'ailleurs déclaré M. Mussolini dans son discours au Sénat, est certainement un moyen de pénétration durable et efficace. » Et dans son livre déjà cité, le consul Pedrazzi affirme que « la lutte pour l'hégémonie morale et économique dans le Levant a toujours été conduite au moyen de la culture. » Quoi qu'il en soit, nous sommes au début d'un mouvement très net de l'expansion intellectuelle de l'Italie dans l'Orient méditerranéen. En Egypte, Palestine, Syrie, Turquie, Grèce et Bulgarie, les écoles laïques et religieuses italiennes ont pris depuis la guerre un rapide développement. Mais c'est à Rhodes que se précise le mieux cet effort culturel. Avec son musée, son institut archéologique, sa cathédrale, ses hôpitaux, ses écoles et sa prochaine université avec cours d'ingénieurs et faculté de médecine — concurrence inattendue pour le Robert-Collège et l'université de Beyrouth, — l'ancienne île des Chevaliers se mue peu à peu en un centre de rayonnement de l'Italie pour le Proche-Orient. Et le but final n'est autre que d'assurer le retour et de restaurer la tradition de l'italianité dans le Levant. « Les constructions de Rhodes, écrivait récemment le *Giornale d'Italia*, constituent le début de la nouvelle politique culturelle que l'Italie va organiser dans l'Orient méditerranéen. »

Obéissant à la volonté de puissance du fascisme comme aux nécessités vitales de ses 42 millions d'habitants, l'Italie, renouvelant son histoire des quinzième et seizième siècles, a repris de la sorte la route d'Orient. Déjà, elle déploie dans cette direction une action diplomatique, économique

et culturelle qui trahit un véritable effort constructeur. Avec une frappante continuité de vues, elle s'assure dans le Levant, à chaque occasion, tous les avantages qui sont dans le domaine des possibilités. Elle s'adapte avec souplesse aux conditions nouvelles créées par le réveil de l'Asie. Et surtout, elle a su habilement donner à son action un caractère pacifique d'expansion normale et légitime. En tout cas, le fascisme ne paraît déjà plus en Orient comme un régime agressif, prêt à toutes les aventures. Et, dès maintenant, on peut dire que l'Italie s'est préparée dans cette région du monde un nouveau destin. Elle y a conquis de fortes positions qu'elle élargit chaque jour. Et par ses répercussions sur l'ensemble du problème méditerranéen, ce fait ne peut être pris à la légère. Il crée dans le Levant une situation toute différente de l'ancienne. Il constitue enfin, dans le domaine des sphères d'influence de la France et de l'Italie, un élément nouveau.

*
**

Il importait de citer ici cette étude très brève, mais très précise. Il convenait de le faire d'autant plus que, depuis le jour où elle a paru dans le *Temps*, se sont produits quelques faits nouveaux, et très dignes d'attention, eux aussi, à débiter par la signature au palais Chigi, à Rome, le 23 septembre, à la suite d'un séjour de M. Venizelos en Italie, d'un traité d'amitié italo-hellénique dont M. Mussolini a déclaré au Conseil des Ministres qu'il achevait, avec le traité italo-turc dont nous avons parlé précédemment, de fixer les bases de la politique italienne dans la Méditerranée orientale. Le président du Conseil a eu raison de parler ainsi ; les articles 3 et 4 du nouveau pacte, qui sont pour nous les plus importants de cet instrument diplomatique, ne sont-ils pas, en effet, rédigés en ces termes :

Art. 3. — Au cas où la sécurité et les intérêts de l'une des hautes parties contractantes seraient menacés, par suite d'incursions violentes provenant du dehors, l'autre partie s'engage à lui prêter son appui politique et diplomatique, dans le but de faire disparaître la cause de ces menaces.

Art. 4. — En cas de complications internationales, si les deux parties contractantes sont d'accord que leurs intérêts communs sont ou pourront être menacés, elles s'engagent à se concerter sur les mesures à prendre en commun pour les sauvegarder.

Un communiqué d'allure officieuse, qui résume l'opinion des milieux italiens sur le traité du 23 septembre, montre bien, de son côté, que l'Italie espère tirer parti de ce texte pour développer son influence dans le Levant méditerranéen :

Le nouveau pacte italo-grec complète (dit-il) l'action diplomatique de l'Italie qui tend à établir des rapports de particulière cordialité et de collaboration avec les divers pays méditerranéens et balkaniques, rapports basés sur la reconnaissance des intérêts communs, résultant de l'analogie de positions géographiques, politiques et économiques, ainsi que sur le respect réciproque des droits et des intérêts dominants et sur la volonté commune d'entente pour envisager et résoudre l'ensemble des problèmes généraux et particuliers qui pourraient se poser dans la zone de leurs intérêts.

Enfin, par le nouveau pacte, l'Italie confirme sa volonté de paix, de clarté et de bon accord dans la zone méditerranéenne et balkanique dont la Grèce est une partie es-

essentielle, de même qu'elle manifeste son action générale de grande puissance plus directement responsable et intéressée dans cette zone qui ne manque pas d'importance dans le cadre général de la politique européenne.

Par ailleurs, la Compagnie de navigation italienne, le Lloyd Triestino, vient d'établir une nouvelle ligne bimensuelle de navigation entre l'Italie et l'Orient méditerranéen. Cette ligne dessert, depuis Trieste : Brindisi, Jaffa, Caïffa, Beyrouth, Alexandrette, Beyrouth, Caïffa, Jaffa et Brindisi avant de se fermer à Trieste. Ainsi l'Italie ne crée pas seulement des communications régulières entre la mer Adriatique et la Palestine, mais établit aussi des relations rapides avec le Levant de mandat français.

D'autre part, voici que, par suite de la décision prise par la Hongrie de pourvoir aux exigences de son expansion extérieure en collaboration avec la navigation italienne, une société maritime hongroise ayant Fiume comme port d'attache, doit être prochainement constituée. La nouvelle société aura deux lignes maritimes régulières à destination de l'Égypte et du Levant. Par là sera encore renforcée la situation de l'Italie dans les eaux du Levant méditerranéen, situation que les journaux italiens disent devoir devenir imbattable, ce pourquoi ils demandent l'exécution, à Fiume comme à Trieste, de tous les travaux nécessaires ou même simplement utiles.

Ainsi se fortifient davantage les positions que l'Italie a su, au cours des dernières années, conquérir dans le Levant, et qu'elle entend y consolider et y développer encore. C'est ce que, à la fin de septembre, le *Lavoro d'Italia* donnait nettement à entendre quand, à propos du traité italo-grec et du séjour de M. Venizélos à Rome, il écrivait :

En établissant des rapports très cordiaux entre Athènes et Angora, il est exact que l'Italie cherche à surmonter les derniers litiges issus de la guerre anatolienne par la réalisation d'une série d'accords à trois constituant un Locarno égéen beaucoup plus durable et pacifique que les autres Locarno existants ou en préparation. Diverses difficultés ont empêché de réaliser ce plan lors de la signature du traité italo-turc ; mais nous sommes maintenant revenus sur la bonne voie.

La fin du voyage du roi Aman Ullah ⁽¹⁾

Après sa visite en Angleterre, le roi d'Afghanistan est revenu à Paris, où il est resté quelques jours avant de gagner Berlin, car il avait décidé de rejoindre Caboul par la voie de terre, via Varsovie, Moscou, Angora et Téhéran. Les raisons qui ont dicté cet itinéraire seraient, d'a-

(1) L'*Asie française* a résumé les premières étapes du voyage du roi d'Afghanistan en Europe dans ses numéros de janvier, février et mai 1928, aux p. 53-54, 67-69 et 184-188.

près le *Daily Mail*, de pure courtoisie pour les voisins et coréligionnaires de l'Afghanistan.

Le roi et la reine ont donc quitté Berlin le 29 avril par train spécial. De la station frontière germano-polonaise de Zbonszyn, où ils ont été reçus par les représentants du Président de la République et du Président du Conseil, ils ont gagné directement Varsovie où les Polonais ont accueilli le couple royal avec enthousiasme.

Aman Ullah n'est resté que deux jours à Varsovie. Il a néanmoins pu visiter cette ville si intéressante à tout point de vue et assister aux réceptions et aux soirées traditionnelles. Le 2 mai, les souverains ont quitté Varsovie pour gagner Stolpce, ville frontière russo-polonaise.

On a beaucoup remarqué (avec raison, semble-t-il) que le roi Aman Ullah avait retardé de quelques jours son arrivée en Russie. Il avait d'abord été convenu, en effet, entre les diplomaties intéressées, que les souverains afghans seraient à Moscou dans les derniers jours du mois d'avril. Mais, entre temps, les dirigeants soviétiques, toujours admirables metteurs en scène, avaient jugé que la présence d'un roi permettrait de donner au premier mai une importance toute spéciale ; et, comme Aman Ullah avait paru sensible aux démonstrations des forces navales anglaises, Vorochilof commissaire à la guerre, avait proposé de faire une très importante manifestation aérienne que l'on avait déjà nommée « notre réponse à Chamberlain ». Tchitchérine, qui écrit rarement dans les journaux, tout au moins sous son véritable nom, avait confié à la presse un article dans lequel il expliquait l'importance de l'Afghanistan dans le passé et dans le présent. Reprenant tous les arguments que les lecteurs de *l'Asie Française* connaissent déjà, il rappelait que l'Afghanistan était le carrefour le plus important de l'Asie centrale ; qu'Alexandre de Macédoine avait emprunté ses passages pour descendre dans l'Inde et que Napoléon et Paul I^{er} avaient effrayé l'Angleterre en massant des troupes dans le Turkestan ; — que Londres avait, aussitôt après la guerre, essayé de s'emparer de ce pays, mais que son « Padischah Aman Ullah avait eu le courage et la force d'obliger cette nation de proie à reconnaître son indépendance ». Enfin, après avoir montré que l'Afghanistan devait beaucoup à la Russie des Soviets, il terminait en écrivant :

Nous accueillons avec la plus sincère cordialité le chef de l'état indépendant d'Afghanistan, qui a inauguré une nouvelle et grande phase dans l'histoire de son pays, et nous sommes persuadés que son séjour dans l'union des Soviets renforcera l'amitié entre les deux nations et sera un stimulant pour entretenir des relations plus intimes et plus profondes entre les deux pays.

Le roi Aman Ullah, mis au courant du rôle que l'on prétendait lui faire jouer et voulant éviter, ne fût-ce que par simple correction, de prendre part à une manifestation ouvertement

dirigée contre un peuple dont il avait pu apprécier l'hospitalité, a retardé son voyage, et force a été aux dirigeants du Kremlin de présider ces manifestations nettement anglophobes.

Le voyage du roi a d'ailleurs obligé les Soviets à régler des questions assez embarrassantes pour de purs communistes. Un comité spécial a été chargé d'élaborer le programme à suivre. Son président s'est par avance excusé avec une certaine impertinence des erreurs protocolaires qu'il pourrait commettre.

Nous ne sommes pas équipés pour recevoir des rois et nous ne savons qu'en faire. Le roi Aman Ullah peut être sûr de recevoir ici un accueil cordial et même amical, mais il ne faut pas qu'il s'attende que de grandioses cérémonies soient organisées en son honneur, car nous ne saurions rivaliser avec les fastueuses réceptions dont il a été l'objet dans les divers pays qu'il a visités. Par contre, nous lui ferons voir nos usines, nos écoles et, si cela l'intéresse, nos institutions politiques.

Finalement, on est arrivé à s'entendre et le train royal, escorté depuis la station de Majaisk par une escadrille d'avions de guerre, est arrivé à la gare de Moscou, où les souverains ont été reçus aux sons de l'Hymne afghan et de l'Internationale. Toute la Guépéou était là : Tchitchérine, Kalinine ; Vorochilof, commissaire à la guerre ; Unsohlicht, son adjoint ; Boudienny, maître de la cavalerie rouge ; Sematchko, commissaire à l'hygiène ; Lounacharoki, commissaire à l'Instruction publique, et Karakhan, adjoint à S. Exc. Tchitchérine. Les oriflammes aux couleurs afghanes flottaient au vent ; l'Internationale mêlait ses sons discordants à la mélodie afghane. Les souverains ont passé devant la garde d'honneur, accompagnés de M. Kalinine et des membres du gouvernement soviétique. Les troupes ont défilé devant eux sur la place rouge. Les assistants sont montés ensuite en automobile. Dans la première avaient pris place le souverain et M. Kalinine ; dans la deuxième, la reine et Mme Kollontaï.

Cette partie du programme fut vraiment bourgeoise et capitaliste ; la traversée de Moscou le fut moins. La capitale des Soviets avait gardé ses pavements du 1^{er} mai et l'on pouvait lire sur les banderoles qui traversaient les rues, les paroles suivantes : *Nous souhaitons la bienvenue aux peuples opprimés d'Orient ; — Vive la révolution prolétarienne mondiale.* Un souverain absolu d'Asie n'a sans doute goûté que médiocrement ces appels à la révolution universelle. A 14 heures, le roi Aman Ullah rendit visite à M. Kalinine ; puis il fut conduit au mausolée de Lenine avant d'être reçu par le Soviet de Moscou.

Durant leur séjour en Russie, les souverains afghans ont visité quelques villes et les districts industriels de Moscou et de Leningrad. Et les communistes déclarent sans ambages qu'à leur avis, le roi a posé sur le rendement des usines, sur les prix de revient des produits manufactu-

rés et sur bien d'autres sujets, « beaucoup plus de questions qu'on ne s'y attendait ».

Une chose est certaine, c'est que les Soviets ont fait l'impossible pour compromettre le roi aux yeux de l'Occident. Lors de la réception donnée par Kalinine en l'honneur d'Aman Ullah, le chef du gouvernement des Soviets a prononcé un discours où, avec son emphase habituelle, il a affirmé que l'alliance russo-afghane avait donné la victoire aux deux pays. Les *Izvestia* ont rappelé à maintes reprises que, sans les Soviets, l'Afghanistan ne pourrait vivre indépendant, que Lenine lui-même, dans une lettre écrite le 27 mai 1919, salua Aman Ullah au nom de l'Union Soviétique et exprima publiquement sa sympathie « au peuple afghan indépendant, qui a défendu avec héroïsme sa liberté contre les esclavagistes étrangers » et qu'il était temps de resserrer les liens d'amitié qui existent entre les deux pays en concluant une véritable alliance. Le roi, « déjà perverti sans doute par l'air respiré en Italie, en France, en Angleterre, voire en Allemagne », a laissé Tchitchérine lui exposer son projet d'alliance offensive et défensive, mais paraît avoir repoussé avec fermeté les conditions qu'on lui proposait. Ce fut un premier sujet de déception, et il doit être d'autant plus vivement ressenti par les Soviets qu'au point de vue étranger ils n'enregistrent guère que des échecs. Et, même en paroles, le maître de l'Afghanistan n'a pas voulu se laisser compromettre. Aux discours incendiaires des chefs bolchévistes, s'acharnant à démontrer que les peuples russe et afghan, ayant commune origine asiatique, devaient agir de concert, le roi répondit en parlant de sa visite dans les divers pays d'Europe occidentale. Il fit un grand éloge de leur culture intellectuelle et il exprima sa ferme intention de s'inspirer de leur expérience pour effectuer des réformes dans son royaume. Et si les renseignements dont on dispose sont exacts, les pauvres Soviets ont le cœur plein d'amertume et de déceptions, le roi ayant emporté de Russie une impression des plus défavorables. Il est sans doute trop tôt pour porter un jugement définitif sur les conséquences de cette visite ; nous y reviendrons en temps opportun.

Après avoir séjourné quelques jours encore à Moscou, le roi et la reine traversèrent la Russie, puis l'Ukraine pour se rendre en Crimée d'où ils devaient s'embarquer pour la Turquie. Ils étaient accompagnés de M. Karakhan et de Tewfik bey, ambassadeur de Turquie en Russie.

Le voyage du roi à travers l'Ukraine a donné lieu à l'échange de salutations et d'allocutions qui ne manquent pas d'intérêt. C'est ainsi qu'à Bielgorod, les souverains furent salués en ces termes par M. Vlassenko, vice-président du comité exécutif central :

L'Ukraine ouvrière et paysanne, libérée d'une oppression séculaire et entrée librement dans l'Union des Ré-

publiques socialistes soviétiques, à la satisfaction particulière de saluer en votre personne un pays qui s'est libéré, les armes à la main, de ses oppresseurs séculaires et qui est sur la voie d'un développement indépendant.

J'exprime la certitude que votre visite dans notre pays renforcera les liens d'amitié qui unissent l'U.R.S.S. et l'Afghanistan.

Après avoir répondu en quelques mots, le roi prit congé des membres du Gouvernement ukrainien, regagna son train particulier et quitta Karkov à destination de la Crimée.

Après avoir pris quelques jours de repos dans une villa du littoral, les souverains s'embarquèrent le 18 mai, à 11 h. du matin, à Sébastopol sur le Yacht turc *Smyrne*, à destination de Constantinople. M. Karakhan accompagna le roi jusqu'au quai ; trois destroyers soviétiques escortèrent le yacht jusqu'à la limite des eaux territoriales de l'U.R.S.S.

Avant de suivre les Souverains Afghans en Turquie, il est intéressant de reproduire à titre documentaire l'appréciation de *la Segodnia*, organe russe d'opposition de Riga qui, commentant l'arrivée du roi à Moscou, écrivait :

Le Roi est à Moscou. Pour un prolétariat élevé dans l'esprit de l'absolutisme bolchevik, c'est une contradiction que rien ne saurait dissimuler. C'est pourquoi les masses qui se pressent autour d'Aman Ullah sont mues par une curiosité, non seulement normale, mais encore tout à fait spéciale. Tous sont curieux de constater avec quels honneurs les ennemis de la monarchie, pour qui le seul traitement digne des rois consiste à les fusiller dans les casernes et dans les caves, reçoivent un roi ; comment aux yeux de tout le monde, ils foulent aux pieds les principes qu'ils ont proclamés comme une vérité obligatoire pour tous, hors de laquelle il n'y a que contre-révolution et trahison.

Et, complétant ce jugement, la *Russie Opprimée*, organe des socialistes russes de Paris, écrivait dans son numéro du 12 mai dernier :

Après le 1^{er} mai, transformé en parade de l'infanterie, de l'artillerie et de la cavalerie avec une manœuvre de tanks devant le mausolée de Lénine, voici un trois mai royal. Quel symbole douloureux pour tout communiste sincère !

Précédé à Constantinople par sa fille et son beau-frère, le roi d'Afghanistan y a fait son entrée le 19 mai. A bord du *Smyrne*, Aman Ullah a reçu les journalistes tures à sa table et leur a fait les déclarations suivantes :

Les Afghans chérissent les Turcs comme la prune de leurs yeux. Je suis très heureux à la pensée que je me rends chez vous. Nous aurons dans quelques heures le loisir de nous entretenir plus longuement, mais j'ai tenu à vous dire avec quel bonheur je vais prendre contact avec votre cher pays.

De grands préparatifs avaient été faits pour le recevoir et la presse se réjouissait unanimement de l'arrivée des souverains Afghans. C'est ainsi que le *Djumhouriet* écrivait :

Aujourd'hui Constantinople aura la joie de voir arriver un hôte illustre, un ami sincère de la République et de son Président : Le Souverain d'Afghanistan. La visite que nous fait S. A. Aman Ullah Khan est plus qu'une visite de courtoisie, elle est une affirmation de la sympathie qu'elle témoigne à notre pays et de l'admiration justement professée pour l'homme qui en a été le libérateur...

Nous souhaitons de tout cœur voir l'amitié turco-afghane, éclosée aux jours les plus sombres de notre histoire, se maintenir toujours et c'est là le souhait qui accompagne auourd'hui le salut que nous adressons à Leurs Majestés.

Les souverains ont été reçus à Haïdar Pacha par le général Naili Pacha, représentant le Gouvernement ; Midhat Bey, Vali, et Muhi ed. Dine Bey, préfet de Constantinople. Aussitôt après avoir passé en revue le régiment qui leur rendait les honneurs et avoir causé avec les cinquante officiers afghans qui poursuivent leurs études à l'école militaire d'Harbieh, le roi et la reine se sont rendus à la gare où les attendait un train spécial.

Arrivés à Angora le 20, ils ont été reçus par Moustapha Kémal Pacha. Acclamés par la foule, ils se sont rendus au Palais de l'Evkaf où des appartements leur avaient été réservés.

Le soir, au cours du banquet offert par le Ghazi, deux discours ont été prononcés. Moustapha Kémal a rappelé les anciennes et excellentes relations des peuples afghan et turc qui,

ayant un but commun, ont acquis une même gloire ; ils doivent se considérer comme les héritiers d'une seule et même nation. Tous les deux, passionnés pour l'indépendance et la liberté, ont su les conquérir sans se laisser arrêter par aucun obstacle. Dans ses luttes, l'Afghanistan, à qui sa situation géographique assigne un rôle important, a trouvé, dans Aman Ullah Khan le guide qu'il lui fallait.

Répondant au Ghazi « qu'il appelait mon cher et noble frère », le roi d'Afghanistan a affirmé sa sympathie pour les Turcs et son complet accord avec les idées de Moustapha Kémal Pacha : « chacun d'eux poursuivant dans son pays, le même but et accomplissant la même tâche ».

Le roi et la reine se sont installés à Tchankaya. Durant leur séjour à Angora, ils ont visité la ville, pris le thé chez Kiazim Pacha, dîné chez Tewfik Ruchdi bey, ministre des Affaires étrangères et chez Moustapha Kémal Pacha. Les souverains quittèrent Angora le 26 et arrivèrent à Constantinople dans la matinée du lendemain. Le yacht *Senyudlu* les conduisit à la gare de Haïdar Pacha au palais de Delma-Baghtché. Toujours acclamés par la foule, le roi et la reine ont visité l'Académie des Beaux-Arts, l'Ecole Militaire, l'Ecole d'Etat-Major, les Musées. Aman Ullah s'est entretenu longuement avec Hassan Fehmi bey, directeur du Comité de l'Aviation. Il lui a fait part de son intention de créer en Afghanistan une organisation semblable. Il a voulu revoir les techniciens tures, officiers ou fonctionnaires, qu'il avait connus dans son pays

et les a remerciés d'avoir contribué à fonder l'amitié turco-afghane.

Le 1^{er} juin, après avoir assisté à une revue militaire à laquelle prirent part, sur la colline de la Liberté, les troupes de terre et de mer, les étudiants et les Boy-scouts, les Souverains quittèrent Constantinople à bord du *Smyrne*, pour gagner Batoum.

À son départ, le Roi a déclaré à un journaliste turc :

« En me séparant de votre pays, une chose me console, c'est que j'ai vécu en contact avec le peuple. Vous êtes les grands frères des Afghans et vous devez nous considérer toujours comme vos cadets. »

Toute la presse turque a commenté avec enthousiasme le voyage du roi Aman Ullah et de la reine Souriya, et a multiplié les articles en faveur du rapprochement turco-afghan. Le *Djannahouriet* du 12 mai a constaté en particulier que :

La politique sage et prudente de l'Afghanistan lui a valu non seulement la confirmation de son indépendance, mais aussi le raffermissement de sa situation internationale et l'accroissement de son prestige.

Décidé à s'opposer énergiquement à toute tentative étrangère incompatible avec ses droits souverains, l'Afghanistan est prédestiné à jouer, dans une étroite collaboration avec les autres nations coréligionnaires, un rôle très actif et très utile dans l'Asie centrale.

On connaît le résultat de la visite des souverains afghans en Asie Mineure. Le récent traité turco-afghan a apporté une nouvelle preuve du développement de l'idée des nationalités dans l'esprit des Orientaux. La guerre européenne, les théories Wilsoniennes du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ont grandement favorisé cette évolution. En Turquie, en Perse, en Égypte comme aux Indes, en Chine, au Liban et au Hedjaz, partout, le sentiment national pousse des rameaux et ces jeunes nations, en face de l'Europe, ont souvent des intérêts communs. N'a-t-on pas parlé déjà de Société des Nations asiatiques ? Cette idée est dans l'air et le vingtième siècle pourrait bien être, comme l'a dit M. Grousset, le siècle du Réveil de l'Asie.

Le traité turco-afghan n'est d'ailleurs point un fait entièrement nouveau. Dès les origines du mouvement panislamique qui devait troubler si profondément les possessions anglaises dans l'Orient moyen, des relations se nouèrent entre la Turquie et l'Afghanistan dont la force d'attraction s'exerce de tous temps sur les populations musulmanes de l'Inde. Depuis l'armistice, les événements internationaux ont agi d'une façon puissante dans le sens du rapprochement entre les nations musulmanes. Est-ce à dire qu'il faille voir dans le récent traité une menace contre l'Europe ? Ce que l'on veut bien laisser connaître de cet accord le montre sous un jour plutôt pacifique.

Quoiqu'il en soit, le traité d'amitié entre la Turquie et l'Afghanistan complète celui du

25 avril qui a été signé entre la Perse et la Turquie et nous devons nous attendre à voir bientôt paraître un autre acte diplomatique régularisant les relations entre la Perse et l'Afghanistan. Cet ensemble sera d'ailleurs très utile et fort intéressant à étudier. Il apportera vraisemblablement des clartés nouvelles sur les tendances qui animent les chefs des grands états musulmans du proche Orient et de l'Asie antérieure.

Le 3 juin, le *Smyrne* arrivait à Batoum. Après avoir séjourné quelques heures dans cette ville et pris congé de la délégation turque attachée à sa personne, le Roi et sa suite prirent place dans le train spécial qui devait les conduire à Tiflis et à Bakou où ils arrivèrent le 4 juin au matin. Les membres du gouvernement de la République soviétique d'Azerbaïdjan — M. Amagi Ogly, président et M. Moussabev — vinrent souhaiter la bienvenue au Roi. Après un thé servi au palais du gouvernement, les souverains furent conduits en automobile à la ville noire de Bibi-Eibat où eut lieu la visite des puits et des usines de pétrole. Au déjeuner qui eut lieu au Palais de la culture physique, M. Amagi Oglou prononça une courte allocution dans laquelle il insista sur le mouvement croissant des peuples d'Orient dans la voie de la libération nationale.

L'orateur souligna également le rôle du « Padishah » (c'est ainsi que la presse soviétique désigne Aman Ullah) dans la question de l'indépendance et du développement du peuple afghan. Dans sa réponse, le roi après avoir remercié pour l'amical accueil qui lui avait été fait a conclu par ces mots :

« Je vous invite à lever le verre au réveil des peuples de l'Orient. »

Dans la soirée du 4, le Roi et sa suite prirent place à bord du vaisseau *Poulouyan* pour faire route sur Pehlevi, port persan sur la Caspienne.

Continuant, mais d'une façon beaucoup plus rapide, leur voyage de retour, les souverains afghans ne firent que traverser la Perse. Après un court séjour à Téhéran et à Meshed, ils ont gagné Hérat où ils sont arrivés le 20 juin. Puis à petites étapes, par Candahar, Mukur et Ghazni, ils ont rejoint Caboul le 1^{er} juillet.

Des réjouissances publiques ont marqué trois jours durant, le retour, après sept mois d'absence, du roi Aman Ullah. La ville de Caboul avait pavoisé et illuminé, sur les légations de Turquie et de Perse flottaient les drapeaux nationaux, des avions qui évoluaient au-dessus de la ville jetaient des fleurs.

Ainsi s'est terminé le voyage entrepris par le roi et la reine d'Afghanistan. Il sera intéressant d'en suivre les conséquences et de voir avec quelle méthode les connaissances et l'expérience acquises par le souverain serviront à l'évolution de l'Afghanistan.

F. T.

Réminiscences à propos de la politique en Indochine

L'Asie française a eu grandement raison de revenir dans son numéro de mai (p. 202-203) sur la question de la politique indigène en Indochine, telle qu'elle a été définie et célébrée par M. Monguillot, gouverneur général p. i., dans les deux circonstances récentes de la fête de la *Société des distilleries*, à Hanoi, le 29 janvier dernier (*Asie française*, 1928, p. 158) et de l'inauguration de la *Centrale électrique* de Thanh-hoa, le 7 mars suivant.

Il est même utile de reprendre encore une fois la question pour signaler l'opinion formulée par un autre des plus hauts fonctionnaires de l'Indochine, M. Pasquier, ancien directeur de l'*Agence économique* à Paris et aujourd'hui gouverneur général. Inaugurant en juin dernier la treizième foire coloniale et internationale de Bordeaux, M. Pasquier, au cours de sa réponse au Président de la Chambre de Commerce, a « affirmé que pour arriver à de bons résultats dans les colonies, il faut lier les capitalistes indigènes à l'œuvre coloniale française » (1). C'est exactement, ce qui a été préconisé par l'ancien chef de l'Indochine, à Hanoi et à Thanh-hoa, et, dans ces diverses manifestations, ici comme là-bas, on retrouve la même préoccupation d'indiquer le seul bon chemin, en présence des hésitations évidentes de beaucoup ou même des mauvais avis donnés par certains.

Mais dès lors ne vaut-il pas la peine de rappeler que cette politique de formation de la jeunesse indochinoise en vue du développement économique et en fonction des besoins actuels de leur pays, et puis d'association des intérêts matériels franco-indochinois, a été proposée dans l'*Asie française* peut-être pour la première fois, et cela il n'y a pas moins de 22 ans ! En effet, dans le *Bulletin du Comité de l'Asie française* d'octobre 1906 (p. 382), un collaborateur signant **, après avoir signalé les tendances nouvelles de la jeunesse indochinoise « vers le commerce et l'industrie, vers les sciences et leurs applications pratiques », ajoutait : « Il faut que nos capitaux et nos activités répondent à ces appels... Entre associés faisant de bonnes affaires, les liens d'intérêt se doublent de liens de commune estime. Par là disparaîtront peu à peu ces manières orgueilleuses de conquérant dont les Annamites, même tout à fait ralliés, se plaignent avec aigreur et rancune. Puis quand on trouve avantage à travailler pour soi en commun, on ne saurait souhaiter des changements d'ordre général, susceptibles de compromettre cette collaboration fructueuse. Ainsi, doit-on penser que les associations d'intérêts privés in-

flueraient grandement sur l'association politique et il semble même que celle-ci ne puisse pas exister, solide, sans les premières » ; et l'auteur de l'article ajoutait plus loin que ce serait grâce à une telle façon d'agir que nous aurions « les meilleures chances de franchir heureusement la période d'évolution qui est dès aujourd'hui commencée, de la civilisation chinoise vers la civilisation occidentale. »

Mais, en 1906, cela était plus facile à écrire qu'à faire ; car à cette époque, bien petit était le nombre des Indochinois d'une mentalité assez évoluée et d'une valeur technique assez établie pour jouer le rôle leur revenant dans la combinaison ci-dessus. C'était surtout une vue d'avenir à échéance de 20 à 25 ans, un but qu'il fallait tâcher d'atteindre, mais qui ne pouvait l'être qu'en suivant un programme réfléchi, bien adapté et inflexible malgré les résistances et surtout les impatiences à prévoir.

Malheureusement, notre régime de gouvernement colonial ne se prête pas à ces vues lointaines. Plus facile a-t-il été, et plus brillant d'obéir au courant de réformes libérales que l'opinion publique imposait à juste titre sans pouvoir en indiquer les étapes nécessaires et d'ouvrir toutes larges les portes de l'instruction occidentale, en laissant la jeunesse indochinoise se précipiter de ce côté, sans choix et sans mesure. Advienne que pourra !

Entre temps cependant, vers cette même époque lointaine, l'*Alliance française* avait, sur la demande de quelques Tonkinois de l'*Enseignement mutuel* de Hanoi, organisé à son siège social à Paris, un Comité de patronage pour les étudiants indochinois, qui prit le nom de *Comité Paul-Bert*. Or ce Comité adopta dès le premier jour un programme d'instruction et d'éducation ayant exclusivement en vue le développement économique de l'Indochine et il s'y tint inflexiblement. Il ne recevait pas n'importe quel pupille, mais seulement ceux qui acceptaient ou dont les parents acceptaient le programme vers les carrières agricoles, commerciales, industrielles auxquelles il fallait pourvoir pour l'évolution envisagée. Le *Comité Paul-Bert* ne fit pas de bacheliers ; il prépara, mais à trop petit nombre vu ses moyens restreints, quelques commerçants, ingénieurs, agriculteurs, tanneurs, filateurs, tisserands de soie, instituteurs, sucriers, distillateurs, etc. Puis la Grande Guerre survint et arrêta tout.

Cependant certains de ces pupilles de l'*Alliance française* ont pu tracer leur chemin ; ils ont pris de l'âge, acquis de l'expérience et se sont fait, en conformité de l'instruction reçue, des situations dans lesquelles ils jouissent de l'estime égale de leurs compatriotes et des métropolitains. Et précisément, dans les deux cérémonies auxquelles il est fait allusion ci-dessus, à la *Société des Distilleries* de Hanoi et à la *Centrale électrique* de Thanh-hoa, ce sont deux anciens

(1) *Le Temps*, 19 juin 1928.

pupilles de l'Alliance française, qui ont été à l'honneur :

Nguyen-Lé, sorti premier de l'Ecole des industries agricoles de Douai, section de distillerie, aujourd'hui chef de fabrication à Hanoi de la Société des distilleries de l'Indochine, et d'autre part, conseiller municipal de la capitale tonkinoise ;

Hoang-van-Ngoc, sorti premier de l'Ecole des travaux publics de Paris-Arcueil, concessionnaire de l'éclairage électrique de la ville de Thanh-hoa, commandité pour l'installation de son usine, par la maison Denis frères de Bordeaux, la plus ancienne et la plus considérable d'Indochine.

Le premier de ces jeunes gens arriva en France ayant sa voie toute indiquée, titulaire d'une bourse que la Société des distilleries avait créée pour former un distillateur et, en quatre ans, sans poursuivre l'obtention d'aucun diplôme superflu, il devint ingénieur distillateur.

Le second a subi des péripéties de guerre. L'invasion allemande interrompit sa préparation à Lille ; en attendant la réouverture de l'Institut industriel du Nord, il fit de la pratique du travail du fer aux Chantiers de France à Dunkerque, puis aux Chantiers de la Loire à Nantes, reprit ses études à l'Ecole des Travaux publics et en sortit ingénieur électricien.

L'un et l'autre ont eu la sagesse de se laisser conduire, alors que l'une des caractéristiques de la jeunesse indochinoise actuelle est de ne vouloir écouter les conseils de personne, de prétendre dès le début de l'adolescence à l'indépendance absolue vis-à-vis de toute autorité. Tous deux ayant aujourd'hui 34 et 35 ans, sont parvenus à des situations très rémunérées, de niveau avec n'importe quel Français et leur rôle n'est certes pas terminé tant pour eux-mêmes que pour leur pays et le nôtre. Quelques autres de leurs camarades, pupilles eux aussi du Comité Paul-Bert, ont fait comme eux.

C'est cette évolution, cette ascension que les gouverneurs généraux approuvent et donnent en exemple pour arriver au but : mentalité rapprochée, compréhension et estime réciproques, égalité de devoirs et de droits. Puissent les jeunes entendre ces voix et en présence de tels résultats, certains, tangibles, s'orienter du côté qui est assurément le meilleur pour leur bonheur personnel et pour la transformation progressive de leur pays natal.

A. SALLES,

inspecteur des colonies en retraite.

La Banque de l'Indochine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

LE TRAITÉ SINO-AMÉRICAIN

Il était à prévoir que l'Amérique serait la première puissance qui concluerait un accord avec le gouvernement nationaliste de Nankin. Elle n'a pas laissé échapper l'occasion de se présenter comme une amie de la Chine. Le 25 juillet, M. Mac Murray, ambassadeur des Etats-Unis, et M. Soong, ministre des finances, représentant de l'organisation de Nankin, signaient à Pékin un traité autour duquel la presse chinoise fit grand bruit. C'est, dit celle-ci, le premier succès diplomatique du Kouomintang. Les Etats-Unis, à l'en croire, condamnaient les traités inégaux, et les puissances allaient se trouver contraintes d'imiter cet exemple.

Un tel enthousiasme était excessif, car le traité est loin de répondre de tout point aux revendications nationalistes.

Au mois de juin dernier, le docteur C. Wu, envoyé extraordinaire du gouvernement de Nankin en Amérique, demandait au secrétaire d'état la révision immédiate des traités sino-américains; il invoquait une déclaration faite par M. Kellogg l'an dernier, et suivant laquelle celui-ci assurait que les Etats-Unis ne se refuseraient pas à négocier de nouveaux accords avec la Chine, le jour où ce pays aurait un gouvernement responsable. M. C. Wu exposa clairement ce que les nationalistes attendaient de l'Amérique : la reconnaissance de la souveraineté chinoise en matière douanière et financière, ainsi que la renonciation complète aux droits d'exterritorialité ; et, pour décider Washington, le porte-parole de Nankin fit valoir tous les arguments susceptibles d'impressionner les Américains, particulièrement celui-ci : les Etats-Unis ne se hâtent pas, la Grande-Bretagne pourrait les devancer et prendre sur eux l'avantage !

Le ministre des affaires étrangères, M. T. Wang, qui avait compromis sa situation en s'engageant à fond dans la politique d'abrogation des traités, comptait, pour se maintenir au pouvoir, sur la prochaine signature d'un traité sino-américain conçu dans un esprit nouveau.

Le secrétaire d'état, M. Kellogg, céda aux instances de Nankin. En moins de cinq jours, le traité du 25 juillet fut négocié et conclu. Le même jour était publiée une note de M. Kellogg au gouvernement nationaliste dans laquelle on lisait notamment ces lignes : —

Dans une communication qu'il m'a adressée à la date du 11 juillet 1928, M. Wu Chao Chu m'informe que le gouvernement nationaliste a décidé de nommer des délégués plénipotentiaires pour des négociations et qu'il avait instruction de prier le gouvernement des Etats-Unis de nommer semblablement des délégués à cet effet.

La bonne volonté des Etats-Unis envers la Chine est proverbiale, et le gouvernement et le peuple américains encouragent tout effort des Chinois dans le sens de l'unité, de la paix et du progrès.

J'ai le sentiment profond des difficultés énormes avec lesquelles la nation chinoise est aux prises, mais je crois qu'une Chine nouvelle et unifiée est en train d'émerger du chaos de la guerre civile et du trouble qui ont affligé ce pays pendant plusieurs années.

C'était, comme on l'a dit, de la bonne « publicité diplomatique ». Après ces déclarations d'amitié et de confiance, il semblait que le gouvernement de Washington dût donner satisfaction entière aux Chinois. Il s'en est bien gardé.

Voici le texte du traité du 25 juillet :

Les Etats-Unis d'Amérique et la République de Chine étant tous deux animés du plus sincère désir de maintenir les bonnes relations entre les deux pays, et désirant étendre et consolider leurs rapports commerciaux, ont, dans le but de négocier un traité destiné à faciliter la réalisation de leurs but, nommé comme leurs plénipotentiaires :

J.V.A. Mac Murray, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire des Etats-Unis en Chine, et M.T.V. Soong, Ministre des Finances du Gouvernement Nationaliste de Chine.

Lesquels, ayant échangé leurs lettres indiquant qu'ils avaient pleins pouvoirs, et lesdites lettres, ou documents, ayant été trouvés en bonne et due forme, les deux plénipotentiaires se sont déclarés d'accord pour la conclusion du traité suivant entre les deux pays.

Article premier. — Toutes les clauses contenues dans les traités précédents, et qui sont encore en vigueur entre les Etats-Unis et la Chine relativement aux droits d'importation ou d'exportation des marchandises, des droits de transit et de tonnage en Chine, seront annulées, et sans effets, et le principe de la complète autonomie nationale de tarif s'appliquera ici, à la condition toutefois que chacune des parties contractantes jouira dans les territoires de l'autre d'un traitement favorable en ce qui concerne les clauses stipulées ci-dessus et autres questions s'y rapportant; le traitement accordé aux Américains ne devra être nullement différent de ceux accordés aux nationaux des autres pays.

Les nationaux des parties contractantes ne pourront être forcés sous aucun prétexte de payer sur les territoires de l'autre des droits ou taxes intérieures qui seraient réclamés sur les marchandises importées ou exportées. Les nationaux mentionnés ci-dessus ne pourront être forcés de payer des droits autres que ceux payés par les Chinois ou par les nationaux des autres Puissances.

Les clauses ci-dessus deviendront effectives le 1^{er} janvier 1929, à la condition que l'échange de ratifications de traités ait lieu à cette date, sinon le traité deviendrait effectif quatre mois après l'échange de telles ratifications.

Article 2. — Les textes anglais et chinois de ce traité ont été comparés avec soin et vérifiés; cependant, au cas où il y aurait une différence dans le sens des deux textes, la préférence sera donnée au sens du texte anglais.

Ce traité sera ratifié par les parties contractantes, conformément à leurs méthodes constitutionnelles respectives.

Les ratifications seront échangées à Washington aussitôt que possible.

Fait à Peiping le 25 juillet 1928, correspondant au 25^e jour du 7^e mois de la 17^e année de la République de Chine.

En réalité, cet accord n'est que le prélude d'un traité qui sera négocié à une époque tout à fait indéterminée.

Le fait que le secrétaire d'Etat Kellog n'est pas allé plus loin que la question douanière prouve qu'à son avis le temps n'est pas mûr pour une révision intégrale des traités... Qu'a donc cédé l'Amérique de nouveau qui valut la peine d'un traité? N'avait-elle pas déjà promis l'autonomie douanière en 1925?... A un moment où Nankin plaide devant d'autres pour l'obtention d'un maximum, il n'a de son meilleur ami qu'un minimum dont la pauvreté éclate d'autant mieux qu'elle est mise en évidence.

Ainsi s'exprime M. Monestier, directeur du journal la *Politique de Pékin*, observateur attentif de la situation.

Sensible à cet échec, M. T. Wang pria M. Kellog de nommer un représentant chargé de négocier une convention complémentaire. Il reçut de M. Mac Murray cette réponse qui ne manque pas d'ironie.

Depuis le moment où l'on peut estimer que votre note a été écrite, vous avez certainement appris la signature à Pékin, le 25 juillet après-midi, d'un traité réglant les relations douanières entre les Etats-Unis et la Chine. Par ce traité, le gouvernement des Etats-Unis a tenu rapidement et complètement la promesse faite par la note de M. Kellog le 24 juillet dernier. C'est pourquoi, afin d'écartier tout malentendu possible en ce qui concerne les intentions de mon gouvernement dans les circonstances présentes, je dois vous faire remarquer, en réponse à votre question au sujet de nouvelles et prochaines négociations, que le gouvernement américain considère que les négociations auxquelles il faisait allusion ont déjà eu lieu et qu'elles sont satisfaisantes.

Washington attend, pour abandonner les droits d'exterritorialité, que les Chinois soient à même d'assurer l'ordre et la sécurité sur leur territoire, que le gouvernement central sache imposer à la nation entière son autorité. Les Américains jugent qu'avec le système judiciaire existant, leur liberté et leur sécurité ne seraient pas garanties.

Ainsi le traité sino-américain n'innove rien, il ne modifie pas le statut des Américains en Chine. Les Etats-Unis se disent prêts à reconnaître la liberté douanière de la Chine quand toutes les puissances à traité auront, elles-mêmes, consenti à cette reconnaissance et à la condition que, dans les autres conventions, il n'y ait aucune clause préjudiciable à leurs propres intérêts. Toutes les puissances auraient pu signer un accord semblable.

Néanmoins, la signature de cet accord préliminaire a été agréable à l'opinion nationaliste. On considère qu'elle a la signification d'une reconnaissance de Nankin, qu'elle ouvre la porte à des négociations favorables aux demandes de la Jeune Chine. C'est une lueur d'espérance, une faible lueur qui pourrait s'évanouir pour peu que les nationalistes ne tinsent pas leurs engagements, comme ils s'en aperçurent le 8 août, quand le Ministre des Etats-Unis remit à Nankin une note appelant son attention sur le fait que les autorités nationalistes avaient négligé de tenir les promesses faites à plusieurs reprises d'évacuer toutes les propriétés américaines occupées par les soldats. Le ministre ajoutait que les Amé-

risains étaient traités comme si les Etats-Unis étaient un pays en guerre contre la Chine,

Le maintien de la saisie du consulat des Etats-Unis à Nankin et des autres propriétés américaines a été pour le gouvernement américain un douloureux désappointement.

Si l'Amérique s'entend à flatter l'amour-propre nationaliste, elle sait aussi rappeler ses amis à l'ordre et au sens des réalités. Chaque fois que Nankin insista pour obtenir une révision des traités, M. Mac Murray, ambassadeur des Etats-Unis, protesta de sa bonne volonté, se déclara convaincu que le gouvernement Kouomintang parviendrait à imposer son autorité, à rétablir la paix, à reconstituer l'unité nationale, et, en même temps, il déplorait que rien dans la situation ne pût autoriser un relâchement des traités protégeant les intérêts américains.

La conclusion d'un traité préliminaire relatif à la révision des tarifs douaniers est une première satisfaction accordée à Nankin. Comme l'a écrit le *New York Times* : aux Chinois maintenant de se montrer dignes de la confiance que leur témoignent les Etats-Unis.

Il semble bien que cette attitude à la fois bienveillante et ferme, ait eut pour effet de hâter la constitution du gouvernement nationaliste sur une base apparemment plus stable, de modérer l'impatience du Kouomintang, de lui inspirer quelque sentiment de ses responsabilités.

L'Amérique a profité du crédit dont elle jouissait auprès de la Jeune Chine. En fait, elle a peu cédé jusqu'ici à celle-ci, mais à ce peu elle a su donner du prix. Et les Chinois ont pleine confiance en Washington, alors qu'ils se défient de Londres qui cependant, dans le mémorandum de 1926, a montré des dispositions extrêmement libérales, mais trop en opposition avec ses tendances antérieures (promesses de reconnaître l'autonomie douanière, d'abolir les droits d'exterritorialité, de renoncer aux concessions).

La popularité des Etats-Unis en Chine se manifeste tous les jours davantage. Ils en escomptent comme de juste des avantages. Les uns d'ordre économique. Ainsi que l'écrit le *Daily Herald* : « Les hommes d'affaires américains bénéficieront d'un boycottage à rebours, et réaliseront des progrès au détriment de leurs concurrents japonais et britanniques. La note de M. Kellog est une excellente lettre de recommandation pour les voyageurs de commerce américains. »

Les avantages politiques se résument d'un mot : l'influence de l'Amérique prévaudra sur l'influence du Japon. Aussi ne faut-il pas être surpris de lire dans un grand journal de Tokio, le *Kokumin*, cette appréciation de la politique chinoise de l'Amérique :

En concédant à la Chine le tarif autonome par lequel ses intérêts ne peuvent nullement être affectés, l'Amérique gagne les cœurs chinois tout en refusant de faire d'autres concessions. Sur la question de la Mandchourie, elle a aussi fait des déclarations qui n'ont d'autre but que de faire plaisir aux Chinois. Tout cela, elle l'a fait comme

Paillasse, en ayant l'œil aux aguets, en vue de saisir la première bonne occasion qui se présenter de jouer son rôle.

La presse japonaise, dans son ensemble, estime que « l'incohérence » de la politique chinoise du gouvernement de Tokio a favorisé le succès de l'Amérique.

Albert MAYBON.

L'ASIE RUSSE ÉCONOMIQUE (1)

IV. — L'ASIE CENTRALE

Le coton, telle est la principale préoccupation de l'économie centre-asiatique, vers laquelle convergent les autres problèmes : irrigation, transports, question agraire, industrie, etc... (2). Dès qu'on aborde la documentation relative à ce coin de l'Asie russe, on s'en rend aussitôt compte.

(1) *Suite.* Le dernier numéro de l'*Asie française* a commencé, aux p. 284-296, la publication de la deuxième partie de cet important travail.

(2) Ci-dessous quelques chiffres nous renseignent sur la situation actuelle de l'industrie du coton en Asie Centrale.

	Etat ancien	
	Superficie 1.000 ha.	Fabriques d'égrenage
Ferghana.....	300	26
Samarkand-Zerafchan.....	106	10
Tachkent.....	105	9
Turkmenistan.....	98	8
Khorezm (Khiva).....	37	4
Tadjikistan.....	"	"
Récents progrès		
	Superficie 1.000 ha.	Fabriques d'égrenage
Ferghana.....	170	9
Samarkand-Zerafchan.....	125	9
Tachkent.....	90	7
Turkmenistan.....	90	7
Khorezm (Khiva).....	39	4
Tadjikistan.....	33	2

D'autre part les deux tableaux suivants nous permettent d'apprécier certains progrès accomplis dans ce domaine :

Années	Superficies plantées en coton.		
	Asie Centrale	Transcaucasie	Total
1917.....	425.849	52.700	478.549
1922.....	63.428	1.000	64.428
1923.....	176.522	48.556	195.078
1924.....	358.138	102.538	460.676
1925.....	478.059	119.259	597.318
1926.....	527.459	117.839	645.298
1927.....	620.542	116.490	737.032

Années	Production de filaments de coton (milliers de tonnes).		
	Asie Centrale	Transcaucasie	Total
1917.....	126,7	13,1	139,8
1922.....	10,5	0,12	10,62
1923.....	38,4	4,3	42,7
1924.....	80,4	20,1	100,5
1925.....	140	20,6	160,6
1926.....	145	20,2	165,2

D'après les derniers renseignements publiés en 1927 la ré-

Que dit, par exemple, le Camarade Zelenskii, secrétaire du bureau centre-asiatique du parti, après la clôture des travaux du plenum de celui-ci (*Izviestia*, 31-1-27) à Tachkent ? La superficie emblavée de coton est estimée à 662.000 dessiatines, soit 20 0/0 d'augmentation sur l'exercice précédent. On espère que l'eau ne fera pas défaut. Pour activer la culture cotonnière, on encouragera le paysan pauvre au moyen des avances provenant tant des organisations de coton que du crédit rural. L'emploi des engrais et des machines agricoles doit aussi être étendu. Pour cet effet, la coopération rurale convoquera des conférences des cultivateurs *dehkans*. Le financement de la culture doit être concentré dans un seul organisme. On ne doit pas admettre la concurrence des institutions de l'Etat et de la coopération pour le consentement des prêts et le stockage de la récolte du coton. On prévoyait, pour l'année 1927, 36 millions de pouds de coton brut. Parmi les autres mesures à prendre, la réorganisation des institutions cotonnières a été préconisée. Ainsi la branche huilière, pour être organisée rationnellement, doit recevoir une organisation séparée. De même en est-il pour la sélection de semences. On croyait pouvoir ensemer en 1927 64 0/0 contre 35 0/0 l'année dernière avec des semences sélectionnées.

Cette fois encore, se révèle la bureaucratization, un des maux organiques de l'économie soviétique. Ici on déclare que la coopération doit assumer un rôle important dans la stimulation de la culture cotonnière. Dans l'Uzbekistan, une union républicaine, des unions régionales (Andijan, Fergana, Tachkent) sont constituées ; des cours spéciaux dûs à des instructeurs cotonniers sont organisés à Moscou et en Asie Centrale. Là, cependant, le gouvernement fédéral, à Moscou, empêche que la coopération soit autorisée ; il ne laisse pas procéder aux semences indépendantes ; il s'oppose à la transformation et à la vente directes de fibres à l'industrie textile, alors que les gouvernements locaux, conscients de l'intérêt du développement cotonnier coopératif, ont accordé dans ce but 16.000 dessiatines dans l'Uzbekistan, 12.000 dessiatines au Kazakstan, 27.500

colte a été très bonne, grâce surtout à la plus grande efficacité du réseau d'irrigation. Le rendement est monté à 2,65 quintaux par Ha. et est le plus considérable qu'on ait obtenu pendant la période étudiée :

1927-28	1926-27	1925-26	1924-23	1923-24	1922-23	1921-22
<i>Rendement en quintaux par hectare.</i>						
2,65	2,34	2,43	1,95	2,01	1,49	0,78
<i>Production totale de l'U.R.S.S. en milliers de quintaux.</i>						
2,131	1,638	1,589	983	428	104	94
<i>Production mondiale.</i>						
43,514	54,572	52,484	45,696	35,466	34,442	28,000

Malgré ces succès, l'U.R.S.S. est encore obligée d'acheter du coton à l'étranger. En 1927, elle a acheté en Amérique pour 45 millions de dollars de coton ; en Egypte elle en a acquis pour 9 millions de roubles.

On sait que, par manque de matière première, de nombreuses filatures ont dû être fermées en 1925 et en 1927. Il en est résulté une augmentation considérable du chômage.

dessiatines au Transcaucase. Le projet élaboré par le Comité Central du Coton pêche précisément par une centralisation à outrance et par la méconnaissance du rôle des gouvernements républicains locaux. A la III^e session de ce même Comité central du coton (février 1927), les représentants des régions cotonnières insistèrent sur la nécessité de transférer toutes les opérations initiales à la compétence de la coopération et d'envisager l'augmentation successive de son rôle dans la transformation du coton, alors que le financement des semences et du stockage serait confié au crédit rural. On a également préconisé pour cette culture une organisation agromomique dont elle est aujourd'hui privée. Il faut développer les champs d'expériences, ainsi que les concours de meilleur rendement, etc... On espérait que, dans cinq ans à partir de l'année en cours, l'industrie textile pourrait travailler exclusivement sur le coton indigène, mais ces espoirs semblent quelque peu ébranlés au cours de ces derniers temps. On a notamment réduit de 27 millions de pouds à 17-18 millions la quantité de coton que l'Asie Centrale devra fournir en 1931. En 1927, la culture cotonnière arrivera à sa limite, dans ce sens qu'elle aura atteint la superficie de terres irriguées d'avant-guerre. On s'en aperçoit d'ailleurs en étudiant le rythme de l'augmentation de cette superficie au cours des dernières années : 1923, 204,7 0/0 par rapport à l'exercice précédent ; 1924, 167,7 0/0 ; 1925, 29,2 0/0 ; 1926, 5,2 0/0 seulement. Il faut tenir compte aussi de la nécessité d'importer le blé nécessaire aux régions cotonnières ; celles-ci ne se suffisent pas à elles-mêmes à cet égard. Jusqu'à présent, cet approvisionnement était défectueux, grâce, paraît-il, surtout au système de distribution très imparfait de la Société Act. *Aziakhleb* qui en était chargée, de telle sorte que 40 0/0 du blé demeuraient dans les dépôts d'entrée à Tachkent et Krasnovodsk, et que la campagne en restait privée. On signale une grande amélioration pour l'exercice actuel. Ainsi, contre 3,5 millions de pouds importés de juin à décembre 1925-26, douze millions l'ont été pendant la période correspondante de 1926-27, et la vente s'est également effectuée plus efficacement. Pendant le premier semestre 1926-27 (octobre-mars), 11.900.000 pouds devaient être importés, mais effectivement il y en a eu 12.600.000 pouds. D'autre part, les animaux de labour font encore défaut : il en manque, par exemple, dans le Fergana, et plus de 22.000 chevaux en Khorezmie. En ce qui concerne les avances aux cultivateurs, 858.000 roubles seront avancés spécialement pour l'achat d'animaux sur un total de 4.500.000 roubles dont dispose la banque agricole de l'Uzbekistan cette année, contre 1.117,6 mille roubles l'année précédente. Les banques agricoles turkomane et kazak disposent également de plus de moyens d'action. Bref, on se prépare à une campagne très active que la plume d'un journaliste soviétique exalte en ces termes :

...Une lutte s'engagera sur ce terrain en 1927 : le coton floconneux, blanc comme la neige, déclenchera l'offensive contre le riz vorace, qui anéantit d'une façon irrémédiable l'eau précieuse, le froment importé bon marché contre le local. Le mélange mal lavé et foncé de semences ouvrira le champ de bataille aux semences sélectionnées : « Navrotskii », « Russels », « Cleveland » ; le coton récupérera également les terres que, grâce à l'insurrection des *asmatchi*, lui avaient illégalement arrachées dans le Tadjikistan le froment et le *djougara*.

On s'occupe également d'étudier le rôle qu'une plante sauvage appelée *kendyr* pourrait jouer dans l'industrie textile. Les essais du filage du *kendyr* ont donné de bons résultats. Le filament du *kendyr* peut être utilisé pour le tissage sur les machines à filer et à tisser des usines de coton. Les espaces couverts de *kendyr* en Asie Centrale atteignent 10.000 hectares. On envisage la possibilité de cultiver cette plante.

Il faut dire encore quelques mots de la sériciculture, que la population pratique depuis fort longtemps selon des procédés archaïques. Les vers sont élevés dans de petits sachets portés sur le corps ; les vers sont mal nourris et mal soignés ; le dévidage s'effectue de manière primitive : les cocons sont précipités dans une chaudière pleine d'eau bouillante ; on accroche au moyen d'un bâton le bout des fils qu'on enroule à une roue d'un mètre de diamètre. Des mesures ont été prises pour remédier à cet état de choses. Les chiffres suivants font voir les progrès enregistrés par la sériciculture : le nombre des boîtes de graines a été successivement, en milliers de boîtes de 250 gr. : de 25 en 1919, 18 en 1921 ; 135 en 1924 ; la récolte des cocons, de 52.000 pouds en 1921 ; 150.000 pouds en 1924 ; 225.000 pouds en 1925 ; 240.000 pouds en 1926. L'organisation de l'élevage de graines de race embrasse 125 colonies, dans lesquelles on produit 6.000 pontes de race. L'industrie de la graine s'est bien développée de 200 0/0 comparée à celle d'avant-guerre. La sériciculture locale s'est libérée de la graine importée et a développé son exportation dans les autres républiques de l'Union qui produisent la soie et dans les États limitrophes (Perse et Kachgar). En 1926, une fabrique installée à l'italienne a été inaugurée dans le Ferghana ; elle produit mensuellement 200.000 pouds de soie brute (1). Une autre fabrique vient d'être achevée à Samarkand, et on en projette également à Tachkent et à Poltoratsk (à qui d'ailleurs on vient de rendre son ancien nom d'Askhabad). Dans le Ferghana et à Tachkent existent deux stations expérimentales d'où sortent des séricicultures brevetés. La production séricicole aurait dépassé de 65 0/0 le niveau d'avant-guerre. Selon une autre indication puisée également dans la presse soviétique, la production aurait seulement atteint le niveau d'avant-guerre, avec 200.000 pouds de cocons bruts. Cela prouve

(1) Ce chiffre nous rend méfiants, étant donné qu'il égale la production annuelle totale, et qu'on pense pouvoir atteindre seulement en 1931 un million de pouds de cocons par an.

une fois de plus avec quelle prudence il faut manier ces chiffres. Environ 100.000 familles s'occupent de sériciculture dans l'Uzbékistan, centre principal.

L'industrie du tapis (nous restons toujours dans la production textile) occupe depuis un temps immémorial les populations de l'Asie Centrale. Les qualités *téké-turkmène*, *turkmène-pendinsky*, *yomoude*, sont les plus appréciées. On en exportait jusqu'à la révolution pour un million et demi de roubles environ (1917, 1 million 406 000 roubles). Depuis 1920, cette exportation semble reprendre (1924 : 1.058.000 roubles). La France, jadis au premier rang des clients pour cet article, est à présent remplacée par la Turquie, suivie de l'Allemagne (voir un article détaillé à ce sujet dans la *Vie-Economique des Soviets* du 5 avril 1927, n° 47).

Quant aux richesses minérales, remarquons qu'en novembre 1927, le premier Congrès des mineurs de l'Asie Centrale s'est réuni à Tachkent. Les rapports lus au Congrès ont établi que les réserves de houille de la région s'élèvent à environ 500 millions de tonnes. L'extraction avait commencé avant la guerre, mais était presque complètement tombée au cours des années de la révolution ; elle a été rétablie depuis et a déjà fourni 175.000 tonnes de charbon en 1926-27. Le plan des cinq années prévoit que l'extraction sera poussée jusqu'à un total de 1 million de tonnes, ce qui exigera des dépenses évaluées à 14 millions de roubles.

L'extraction du pétrole sera poussée, d'après le programme, jusqu'à un total de 250.000 tonnes. De cette façon, grâce à son charbon et à son pétrole, l'Asie Centrale n'aura plus besoin d'importer de combustible.

Le programme prévoyait l'exploitation des gisements de soufre du désert de Kara-Koum, où sera construite une usine qui pourra produire dans cinq ans 9.000 tonnes de soufre (V.E.S., 20-11-27).

**

Nous avons essayé de donner un aperçu général de l'économie centre-asiatique dans ses principales manifestations. Passons maintenant à un examen plus serré, en étudiant séparément chacune de ses républiques.

Uzbékistan. — L'Uzbékistan soviétique comprend les plus riches et productives parties de l'ancien Turkestan, la plus grande partie de l'ancien Emirats de Boukhara et certaines régions de Samarkand, du Ferghana et du Syr Dariya, ainsi qu'une bande du territoire du Khanat de Khiva (Khorezmie). Aussi, de l'ancien Boukhara, il ne revient à présent à la république de Turkménistan qu'une étroite zone côtière de l'Amou Dariya, alors que l'ancien Boukhara du S.-E., région montagneuse, est érigée en une région autonome, le Tadjikistan. Les districts abandonnés au Kazakstan dans les régions du Ferghana

et du Syr Dariya n'ont pas une grande valeur économique avec leur population nomade.

L'Ouzbékistan a une superficie de 550.000 kmq., avec une population de cinq millions environ (Ouzbeks, Kirghiz, Turkmènes, Tadjiks et Juifs de Boukhara), dont 85 0/0 s'occupent d'agriculture et d'élevage. Le peuplement suit les vallées des cours d'eau : Zerafchan, Kachka, Dariya, Kafirnigan, Wakch, Kizyl Sou, Sourkhan et Amou Dariya. La superficie cultivée est de 3,5 millions d'hectares. En ce qui concerne plus spécialement le Khiva, on signale l'état alarmant de l'hygiène publique dans l'ancien Khanat, où 80 0/0 de la population seraient victimes des maladies vénériennes, de telle sorte qu'on observe une décroissance rapide de population : 630.000 habitants en 1912, 540.000 en 1915 et 349.000 seulement en 1925. L'Ouzbékistan comprend également la région autonome des Kara-Kalpaks (district de Tchimbaï).

Voici, d'après le camarade Nasyrbekoff, président intérimaire du Conseil des Commissaires de l'Ouzb. S. S. R., quelques renseignements économiques sur l'Ouzbékistan. Le but que le gouvernement de cette république, vieille de deux ans seulement, s'est fixé, est l'industrialisation de la région pour économiser les frais qu'entraînent le transport de la matière première vers la Russie centrale, et celui des produits manufacturés dans le sens inverse. A ce sujet, on lit dans le *Wirtschaftsdienst* (9-9-27) qu'avant la guerre on importait au Turkestan environ 40.000 tonnes de tissus. D'après des calculs récents, les frais de transport du coton vers la Russie centrale s'élèveraient à 450 roubles par tonne. A ce compte, le Turkestan pourrait économiser annuellement 18 millions de roubles si le coton était transformé sur place. On songe, par conséquent, à créer une industrie textile locale. Pour la production de 40.000 tonnes de tissus environ, il faudrait un million de broches, soit 25 fabriques à 40.000 broches chacune. Les frais de construction et d'installation s'élèveraient à 11,5 millions de roubles par fabrique ; une somme totale de 300 millions de roubles serait donc nécessaire pour doter le Turkestan de son industrie textile. Il est évident que les filatures et tissages seuls ne suffisent point ; la teinture, l'appât, une main-d'œuvre qualifiée sont aussi indispensables. Les établissements du Ferghana et d'Askhabad ne pourront couvrir que 4 0/0 de la demande de tissus.

Des réalisations sont à enregistrer dans le domaine industriel. Contre 36,5 millions de roubles en 1923-24, la valeur de la production passe à 102 millions en 1925-26. Le niveau d'avant-guerre est atteint presque dans toutes les branches. Plusieurs entreprises industrielles ont été mises en marche depuis deux ans : dévidage de la soie à Samarkand ; sucrerie à Kaountchi, cimenterie à Khilkov, une fabrique de purée de tomates. Dans le Ferghana, une fabrique textile, une grande huilerie sont en construction. La manu-

facture textile du Ferghana sera la première de l'Asie Centrale. Etant données les conditions climatiques spéciales, l'éclairage viendra d'en haut par une lumière diffuse, et l'air sera artificiellement humidifié. La manufacture comprendra 40.000 broches et 1.200 métiers, dont 20.000 broches et 600 métiers seront mis en marche au cours des deux premières années. Une centaine de jeunes Ouzbeks sont en apprentissage dans les entreprises textiles en Russie. On projette des fabriques de conserves, des huileries (ricin). Enfin, à Tachkent, a été récemment inaugurée la centrale de Bozsou à 3.000 CV.

On se proposait de commencer en 1927 la construction de deux nouvelles grandes stations hydro-électrique en Asie Centrale. Dans la région de Kadyriak sera établie une centrale d'une puissance de 18.000 kw., qui coûtera 6 millions de roubles. Cette station desservira les industries de la région de Tachkent. La seconde station, d'une puissance de 20.000 C.V., sera édifiée à Ferghana : son énergie sera distribuée aux villes de Ferghana, d'Andijan, de Namangan et de Kokand (*Vie Economique des Soviets*, 5-4-27).

D'autre part, une grande tannerie est en construction dans le vieux quartier de Tachkent. Cette tannerie pourra traiter 30.000 peaux par an et sera munie de machines anglaises, qui avaient été livrées autrefois à Boukhara et qui ont été remises au gouvernement de l'Ouzbékistan après la soviétisation de l'Asie Centrale. Les travaux de construction devaient être terminés pour le mois d'octobre 1927 (1).

Rappelons que le marché de l'Asie Centrale reçoit chaque année trois à cinq millions de petites peaux, lesquelles sont travaillées de façon primitive. (*Vie Economique des Soviets*, 5-5-27).

L'industrialisation du pays pose avant tout le problème du combustible ; aussi attache-t-on une grande importance aux houillères de Kizyi-Kiy, Soulionkta, sur le Naryn, Chourab, et Kok-Yan-gak. Les besoins de combustible pour l'année économique 1926-27 sont assurés avec 500.000 tonnes de pétrole, 240.000 tonnes de houille indigène, 7.200 tonnes de houille du Donetz, 740.000 mètres cubes de bois et quelques 3.000 tonnes de succédanés. Les réserves de houille en Asie Centrale sont évaluées à 500 millions de tonnes (cf. plus haut, p. 329), mais la production est encore insuffisante (en 1925-26 100.000 tonnes contre une demande de 240.000 tonnes) ; en 1926-27, on espère produire 200.000 tonnes et, après cinq ans, la production serait portée à 1,8 million de tonnes par an, ce qui permettra d'économiser pendant ces cinq ans environ un million de tonnes de pétrole.

Passons à l'agriculture.

Toutes réserves faites sur le caractère des in-

(1) Nous nous demandons s'il ne s'agit pas ici d'une construction dont l'inutilité a été signalée par un orateur au 13^e Congrès panrusse. Il a parlé d'une tannerie à Tachkent ayant coûté 500.000 roubles pour laquelle, une fois finie, on a vu qu'il n'y avait pas assez de matière brute à transformer.

formations de la presse soviétique, qui subit toute entière l'inspiration gouvernementale, citons cette déclaration d'un ouvrier agricole du Kychlak-Tohoust dans le Ferghana, Sadyk Ich Mouhammedof :

Pendant trente ans, j'ai travaillé dans mon *kychlak* chez un *baï*. Trente ans j'ai arrosé de ma sueur la terre du *baï* en recevant un quart de la récolte. Les années de mauvaise récolte, c'était la famine. Mais voici que pénètrent chez nous les paroles du grand maître Lénine. Nos *dehkans*, aidés par les ouvriers de la ville, ont alors commencé à édifier leur vie d'une façon nouvelle... L'exécution, au printemps de cette année, de la réforme agraire, a doté les pauvres et les ouvriers agricoles de la terre prise aux *baïs* et aux *mollas*; les travaux d'irrigation ont donné au Ferghana 45.000 dessiatines de terre vierge jusqu'ici; des centaines de tracteurs nous viennent en aide, comme aussi les semences et l'outillage agricole européen...; tout cela nous oblige, nous autres, les *dehkans* incultes de jadis, à travailler de concert avec le gouvernement au relèvement économique du pays. Je ne suis plus maintenant un *tchāriker* (travaillant de quart); maintenant les « disciples de Lénine » m'ont donné de la terre que je travaille avec ma famille.

On ne doit pas négliger cet aspect de la propagande soviétique parmi les masses populaires de l'Asie Centrale, bien que (on le sait pertinemment) des souffrances atroces et des ruines aient caractérisé les premières années de la « soviétisation » de ces régions (1). Celles-ci n'avaient d'ailleurs nullement été délaissées sous l'ancien régime, qui avait fait beaucoup pour l'irrigation, pour les communications ferroviaires et pour le développement pacifique des indigènes.

Une réforme agraire (on vient de le voir) a été réalisée dans le Ferghana. Il en a été de même dans la région du Zerafchan (Boukhara). On y a exproprié 55.000 *tanaps* (1 *tanap* = 1/3 de dessiatine) chez les *baïs* et 40.000 *tanaps* ont été fournis par la suppression totale de propriétés ayant appartenu aux éléments non cultivateurs. Ces terres ont été réparties entre 9.000 familles de *tchāriker*. Il y a lieu de signaler ici qu'une réforme importante a été effectuée en ce qui concerne les *mirabs*, ces agents spéciaux qui surveillent la répartition des eaux d'irrigation. Au lieu d'être rétribués, comme par le passé, par la population, ils le seront désormais sur le budget de l'État. Un impôt spécial, de trois millions de roubles, sera perçu à cet effet, le nombre des *mirabs* étant de 5.000 environ. On espère combattre ainsi la corruption, etc.

Pour en finir avec l'agriculture, signalons également qu'un projet a été établi par le gouvernement de l'Ouzbékistan pour l'irrigation de la Steppe de la Faim dans la région de Tachkent. Ce projet permettra d'irriguer 80.000 hectares de terre. En outre, il prévoit la construction d'un

(1) Il ne faut pas perdre de vue que, pour ces populations économiquement et socialement arriérées, l'initiation à la vie et à l'activité publiques, pour élémentaire qu'elle fût, s'est présentée sous une forme bolcheviste. Mieux encore. Le communisme dans ces régions périphériques apparaît, si étrange que cela puisse paraître, comme une forme de cristallisation nationale des couches les plus actives de la population indigène.

barrage qui permettra d'irriguer 33.000 hectares dans la steppe d'Almerzine et 150.000 hectares dans celle d'Ouratioubinsk. De plus, le projet prévoit une fourniture d'énergie hydraulique évaluée à 34.000 CV. Une nouvelle ligne de chemin de fer reliera la station de Syr-Daria avec Djizak. Le coût des travaux a été fixé à 116 millions de roubles. Sur les territoires qui seront irrigués au cours des premiers travaux, on pourra établir 40 ou 50.000 exploitations paysannes, capables de cultiver 200.000 hectares de coton. La récolte de cette superficie pourra être de 240.000 tonnes de coton brut. (*Vie Economique des Soviets*, 5-2-27).

Dans la steppe de Djilvé, un canal d'irrigation a été achevé qui arrosera environ 12.000 dessiatines et dans la région des Kara-Kalpaks le canal de Kezketken (12 km. sur 18 de longueur totale).

Le Camarade Faïzou-Ilah Khodjaïef, président du Conseil des Commissaires de l'Uzb. S.S.R., a, dans son exposé au II *Kouroultai* (congrès) pan-ouzbek des Soviets en 1927, brossé un tableau économique général. Le coton et l'eau sont les principaux éléments de l'économie ouzbek. Le coton y intervient pour 32 0/0. Sa culture, la répartition de l'eau, relèvent de l'État. Il y a donc là les éléments d'une économie socialiste. La valeur du coton cette année est évaluée à 92 millions de roubles contre 128 millions d'avant-guerre. L'agriculture se développe assez rapidement, mais la viticulture, l'apiculture et l'élevage sont quelque peu en retard. Ouvrons ici une parenthèse pour remarquer (cf. *L'Ouzbékistan, pays des beaux fruits, Vie Economique des Soviets*, 20-3-27) que l'on compte en Ouzbékistan 15.500 hectares en vergers et 21.850 hectares en vignobles. En 1924-25, il a été récolté environ 200.000 tonnes de fruits et raisins. Quant à l'élevage, celui des moutons n'est encore qu'à 70 0/0 d'avant-guerre. Khodjaïef a indiqué ensuite que la culture du coton progressait bien plus rapidement que le reste de l'agriculture. Ainsi, en ce qui concerne la superficie emblavée totale, elle n'est qu'à 76 0/0 du niveau d'avant-guerre, celle du coton étant à 104 0/0. Le rendement est également meilleur : 73 pouds par dessiatine contre 62 auparavant (environ 24 millions de pouds de coton brut pendant la campagne de 1926). Contre 240 fabriques d'égrenage, il y en a actuellement 41. Nous renvoyons par ailleurs aux renseignements détaillés que nous avons donnés sur ce point au début du chapitre sur l'Asie Centrale.

Ce qui importe, cependant, c'est de développer la culture des céréales sans pour cela diminuer celle du coton. Dans ce but, il faut faire valoir le plus possible les terres non irriguées, dites *bogara*. On n'en emblave à présent que 277.000 dessiatines contre 480.000 dessiatines avant la guerre, alors qu'on estime possible d'en ensemercer 2.700 mille. Le budget de l'exercice en cours prévoit 12.300.000 roubles pour l'irrigation artificielle, soit 270 0/0 d'augmentation par

rapport à 1924-25. En 1914, on dépensait 7,5 millions de roubles. Il en a été irrigué à nouveau 22.000 dessiatines (1). D'après les évaluations du Commissaire de l'Agriculture, la valeur de la production agricole a passé de 200 millions de roubles en 1924-25 à 273 millions à présent, le coton intervenant surtout dans cette augmentation. La valeur brute de la production s'est élevée à 124 millions de roubles, soit 95,4 0/0 d'avant-guerre ; ce niveau sera dépassé au cours de l'exercice actuel. Le budget croît rapidement, mais il reste déficitaire.

On envisage la construction de la ligne Tehardjoui-Ourgendj, qui reliera la région cotonnière importante de la Khorezmie avec le reste de l'Union. Les frais seraient de l'ordre de 14 millions de roubles.

Nous ne sommes pas renseignés sur l'industrie de la houille. Nous savons seulement qu'il a été décidé au Conseil Economique Centre-Asiatique de constituer un trust charbonnier pour centraliser cette industrie et pour lui donner une impulsion sur l'échelle pan-unioniste. Quant au pétrole, on annonçait au début du mois d'avril 1927 qu'à Katta Dala (Kokand) un forage a provoqué à la profondeur de 44 saènes une fontaine donnant 150 pouds par jour.

Au sujet de l'élevage, il faut mentionner plus spécialement la célèbre race de Karakul. Après la fuite de l'Emir et de ses riches partisans, avec leurs troupeaux, le nombre en avait sensiblement diminué, tout en restant encore de 2,5 millions de têtes. La production annuelle de peaux était jusqu'en 1927 d'une moyenne de 1,5 million de « persanes » (agneau de 8 à 10 jours) et de 150.000 de « queue épaisse » (provenant de fœtus et valant le double des « persanes »).

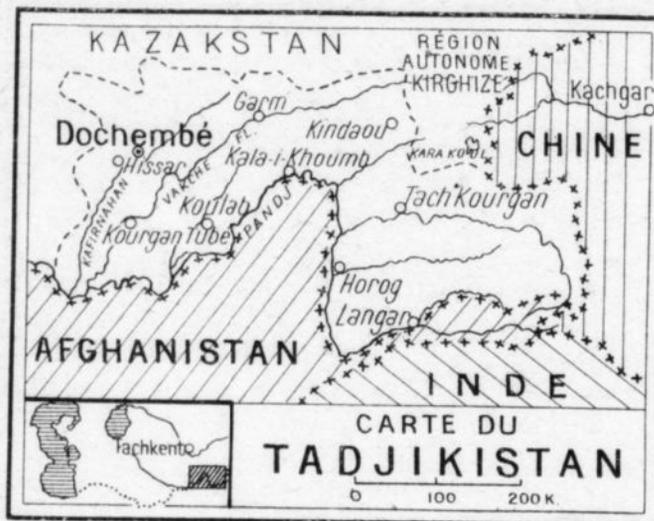
On élève en outre dans le Nord de l'Uzbékistan une race à queue grasseuse, qui donne par tête adulte 20 kg. de grasse et de 2,5 à 3 kg. de laine. L'élevage du dromadaire fournit 50.000 quintaux de laine. Les chevaux sont petits, la race plus grande provenant d'Afghanistan. Il y a des bœufs à bosse.

Tadjikistan. — La république autonome tadjik (T.A.S.S.R.) fait partie de celle de l'Uzbékistan ; elle fut créée le 15 mars 1925. C'est la partie la plus orientale de l'Asie centrale ; elle est limitrophe de l'Afghanistan, de l'Inde et de la Chine sur une distance de 1.350 kilomètres. Cette région a beaucoup souffert de la campagne des *basmat-chis*, qui semble liquidée à présent. Au IV^e Congrès panunioniste, le délégué tadjik, le Camarade Nazrapalan, signalait la présence des bandes à la frontière afghane.

Le Tadjikistan commence à reconstruire son économie.

(1) A signaler, cependant, le procès intenté aux 23 personnes, Rykounof et Prokhorof en tête, chargées de travaux d'irrigation en Asie Centrale et accusées d'avoir « intentionnellement » élaboré « des projets fantaisistes » (février 1928).

En 1925-26, la surface emblavée a atteint 368.000 dessiatines irriguées et *bogara* (non irriguées), soit une augmentation de 35.900 dessiatines par rapport à celle de 1924-25. Ici encore l'extension de la surface cultivable est pour beaucoup fonction de l'irrigation. Celle-ci portait sur 133.000 dessiatines en 1924-25, sur 170.000 en 1925-26, sur 182.000 (prévisions) en 1926-27 ; 1.267.000 roubles ont été affectés à cet objet pour cet exercice (1). Le coton semble devoir fournir un rendement remarquable. Jusqu'ici les essais faits avec des semences américaines dans le vilayet de Kourgan Tubé ont



Comité de l'Asie française

donné des résultats très encourageants : sur 9.000 dessiatines (contre 3.000 en 1924-25) on a obtenu environ 5.000 pouds de coton brut américain, sans compter l'indigène (*gouza*). De Kourgan Tubé, le coton peut être expédié en aval par l'Amou Daria. L'achèvement de la ligne ferrée Termez-Dochambé pourra permettre l'extension de cette culture. Des mesures sont prises d'autre part pour encourager la sériciculture : 8.400 boîtes de graines ont été apportées *en avions*. On travaille également au développement de l'élevage. Dans ce domaine, le mouton de Hissar et le cheval *Lokaï* méritent surtout l'attention. Des tracteurs ont été introduits là où, jusqu'ici, on ne connaissait que des instruments aratoires primitifs, tels que l'*omatch* (charrue de bois avec une pointe en fer) et le *ketmen* (bêche) ; cinq centres agronomiques, des champs d'expériences ont été organisés, ainsi que le crédit agricole (environ une centaine de succursales). Au point de vue industriel, il est à signaler que le rôle de l'industrie familiale n'a pas été négligé (articles de métal ; soie ; tapis ; sellerie ; chaussures — dans ces branches, des *artels* coopératives ont été créés). D'autre part quelques entreprises sont en construction : huilerie, savonnerie, briqueterie, tannerie, trois mou-

(1) Nous apprenons malheureusement au début d'avril 1927 que de graves malversations ont été commises par les ingénieurs préposés à ce travail au Tadjikistan (affaire Chvetsov, Troïtski, etc...).

lins. On étudie le projet d'une station hydro-électrique à Dochambé. Des prospections de gisements aurifères ont été entreprises sur le Sarfa Daria par le Professeur Barbot de Marni et l'ingénieur Pflaumer; on a ouvert des crédits pour les recherches de charbon et de pétrole. Les transports laissent encore à désirer au Tadjikistan, dont les délégués ont fait entendre leurs doléances au *Kouroullai* analysé plus haut (1). La ligne Kerki-Termez, détruite complètement lors de la guerre civile, vient d'être reconstituée sur une distance de 200 km. Au delà de Termez vers Dochambé, les 37 premiers kilomètres jusqu'à Djarkougan, à travers les sables mouvants, sont faits. La communication entre Termez et Dochambé est assurée par des camions de 1 tonne et demie, qui mettent deux jours. Pendant l'exercice en cours, on projette des travaux de construction routière sur les parcours partant de Dochambé vers Termez et Koulab et de Karatag à Pendjikent-Samarkand. Ces routes sont viables pour l'automobile.

Les avions Junkers font un service régulier de Kagan (Nouveau Boukhara) *via* Termez jusqu'à Dochambé en 4 heures et demie. Par Termez également, passe la ligne aérienne Tachkent-Caboul (8 heures — en été — au lieu de 30 jours de caravane).

Une station de T.S.F. est inaugurée à Dochambé.

Au cours de l'exercice 1926-1927, 900.000 roubles seront dépensés pour les communications: 730.000 roubles, voies de terre; 100.000 roubles, voies ferrées; 25.000 roubles, voies fluviales; 45.000 roubles, transports par auto. En outre 530.000 roubles seront affectés aux routes de terre par le budget centre-asiatique des transports.

On signale le retour des éléments indigènes qui ont émigré en Afghanistan pendant le mouvement des *basmachi*. Le nombre s'élève à 206.000 individus environ, soit à 20 0/0 de la population totale. Le premier congrès des Soviets, la constituante du Tadjikistan, a eu lieu au début de décembre 1924.

(La suite au prochain numéro.)

B. NIKITINE.

(1) Il est intéressant, au point de vue de la géographie des communications asiatiques, de reprendre les éléments du réseau routier du Tadjikistan, coin perdu de l'Asie russe s'il en fut. D'après les sources soviétiques:

1° la route de terre Gouzar-Dochambé (312 verstes) est presque viable pour les camions;

2° 340 verstes devront être rendues viables pour les camions, à savoir: Termez-Dochembé, Oursatievskaïa-Oura Tubé, Samarkand-Pendjikent;

3° 950 verstes attendent encore d'être simplement carrossables: Dochembé-Djilikoul-Saraï-Koulab; Dochembé-Nourek-Koulab; Dochembé-Feïzabad-Garm; Yanguibazar-Kizil-Kala-Kourgan Tubé; Yanguibazar-Koulab;

4° pour les transports par bêtes de somme il faut aménager les sentiers: Och-poste de Pamir; poste de Pamir-Khorog; Dochembé-Garm-Skobelevo, en tout 1.040 verstes environ. On projette enfin, pour la route Samarkand-Dochembé, un tracé empruntant Choutour Gardan pour éviter les cols souvent obstrués par la neige (Moura, etc...).

L'ILE DE TIMOR

COLONIE PORTUGAISE

ET COLONIE HOLLANDAISE

Situation géographique. — La grande île de Timor indique, par son nom (1), sa position, puisque ce mot malais désigne l'Orient et qu'elle est en effet la plus orientale des îles de la Sonde (du malais *Sunda*); un peu plus inclinée que Java du N. E. au S. O., elle se trouve placée à peu près au centre de la corde du demi-cercle décrit par cette île, Bornéo, les Célèbes, la Nouvelle-Guinée et la côte nord de l'Australie. Elle reste néanmoins beaucoup moins connue (2), ce qui nous a engagé à publier les documents réunis sur elle, tant au cours d'un voyage déjà ancien en Malaisie que pendant un long et plus récent séjour au Portugal, dont Timor est la colonie la plus lointaine, le dernier reste, avec Macao, des possessions lusitaniennes d'Extrême-Orient et d'Insulinde.

Pour des raisons historiques qui seront rappelées, Timor se trouve dans cette situation unique d'être partagée entre deux puissances colonisatrices, la Hollande et le Portugal, et d'offrir par là un terrain d'étude et de comparaison qui ne se retrouve pas ailleurs, puisqu'une des grandes îles antillaises, à laquelle on pourrait être tenté de la comparer, est partagée entre les deux Républiques indépendantes de Haïti et de Saint-Domingue et que les Nouvelles-Hébrides, plus voisines, sont l'objet, non d'un partage, mais d'un condominium anglo-français.

Après avoir rappelé son histoire et résumé le point de vue géographique et ethnographique, nous décrirons donc rapidement la partie portugaise, qui est la plus ancienne, puis la hollandaise, en réservant les notions économiques, dont la comparaison exige un développement spécial, pour une autre étude.

Ce partage de l'île rend difficile d'adopter une orthographe rationnelle pour sa toponymie, étant donnée la différence de graphie dans les deux langues pour rendre les noms d'origine malaise ou autochtone: par exemple le son *ou* en français s'écrit *oe* en hollandais, *u* en portugais. On pourrait envisager d'adopter l'orthographe néerlandaise pour la partie ouest, portugaise pour la partie est, mais là encore se présentent des obstacles venant de ce que certaines localités ont passé de l'une à l'autre domination; autant que possible, l'orthographe de la carte a été conservée ici afin de permettre d'y retrouver ces noms.

(1) C'est aussi de ce mot malais que dérivent les noms d'une petite île voisine, Timor Laout, et d'une tribu battak (Timor) fixée à l'est du grand lac Toba, centre du pays battak à Sumatra.

(2) « Timor est une des îles qui ont été assez peu étudiées jusqu'à nos jours. » (E. Reclus).

Histoire de la découverte. — En raison même de son éloignement, on ne recueille que peu de références sur Timor dans les anciens historiens (1) : la première mention en paraît due au Portugais Duarte Barbosa, dans un livre de voyage écrit vers 1516, signale seulement que l'île était alors gouvernée par ses propres chefs païens d'origine malaise, et qu'elle produisait surtout du bois de santal ; un de ses compatriotes, Garcia de Orta, le complète sur ce point en 1563, disant que l'île produit en abondance l'espèce jaune, mais non la rouge, de ce bois précieux et qu'on y recueille de petites quantités d'ambre gris, ce qui est confirmé en 1596 par le Hollandais J. H. Linschoten.

C'est donc vers 1515 que les Portugais semblent avoir reconnu pour la première fois Timor et y ont pris pied ensuite, la fondation de leur premier centre, Lifaou, sur la côte Nord, étant attribuée à l'année 1520 : c'était pour eux une escale utile sur la route des Moluques, où ils allaient chercher les épices et surtout les clous de girofle. En 1523 y passa un des vaisseaux de l'expédition espagnole de Magellan, dont le chef (Magalhaës) était d'ailleurs Portugais : après sa mort aux Philippines, (d'après João de Barros écrivant en 1560) ce bateau, la *Victoria*, profitant de l'indication donnée par un autre Portugais, nommé João de Campos, d'aller à Timor pour y recueillir du santal, quitta Banda pour chercher à passer le canal de Solor (sans doute le canal de Flores) et fit voile de là à travers l'Océan Indien vers Madagascar : il passa donc devant Timor, probablement sans y débarquer, mais ces détails montrent que l'île était déjà bien connue des Portugais. La lettre d'Antonio de Brito, capitaine de la forteresse de Ternate, au roi de Portugal, D. João III, du 6 mai 1523, qui vient d'être traduite, le signale ainsi (*La Géographie*, janvier-février 1928) : « Les gens de l'autre navire (la *Victoria*) avaient résolu de cingler de Moluco (Moluques) droit sur Timor avec les pilotes que leur avait fournis le roi de Ti-

more, et de là, s'ils pouvaient déboucher dans la pleine mer, de rejoindre l'île de Saint-Laurent (Madagascar). » On ne savait pas bien encore à cette époque comment l'Insulinde se terminait vers le Sud et si elle permettait de déboucher dans l'Océan Indien (1).

Cependant, en dehors du port de Lifaou, les Portugais ne semblent pas avoir cherché à occuper l'intérieur de l'île, resté presque indépendant jusqu'au siècle suivant (XVII^e), où les Hollandais commencèrent à paraître après les Espagnols, qui disputaient les Moluques aux Portugais maîtres de tout l'archipel, et à s'affirmer en s'établissant à Koupang en 1618, à l'extrémité occidentale de l'île, c'est-à-dire aussi loin que possible de Lifaou.

Les Hollandais furent aidés dans leur entreprise par la guerre intestine amenée entre les autorités civiles de la colonie portugaise et le clergé devenu tout-puissant pendant que la métropole était elle-même sous la domination espagnole (1580-1640). Le centre portugais, après la prise de Koupang par les Hollandais, fut reporté à l'extrémité nord-orientale, à Dilli, et des tentatives furent faites pour reprendre Koupang avec l'aide des indigènes christianisés, dits « Portugais noirs », mais n'aboutirent pas en raison même de ces dissentiments. C'est vers 1700 qu'un gouverneur civil fut nommé pour la première fois par les autorités de Lisbonne, mais en 1789 celui d'alors fut assiégé par les « Portugais noirs » dans sa propre ville de Lifaou, qu'il brûla avant de se retirer vers Dilli.

Les Hollandais en avaient profité pour étendre leur domination sur toute la partie occidentale de l'île, qu'ils occupent jusqu'à présent à l'exception de l'enclave d'Oikousi, et malgré quelques tentatives d'hostilités cet arrangement dura jusqu'au milieu du siècle précédent, où la frontière fut officiellement délimitée.

Etablissement de la frontière hollando-portugaise. — C'est en effet en 1851 que les deux Gouvernements de Lisbonne et de La Haye nommèrent des commissaires pour régler leur différend. Le négociateur portugais Lopes de Lima fit en 1854 un premier accord qui fixait une frontière satisfaisante en échange de l'abandon des droits réclamés par son pays sur le groupe de Solor et l'île Flores, y compris la cession de Lantuca, à l'extrémité de celle-ci, qui était le plus ancien établissement portugais de l'archipel. Mais il eut le tort de remettre tout de suite aux Hollandais ces possessions extérieures, ce qui souleva la colère de ses compatriotes et amena son arrestation pour abus de pouvoir et la dénonciation de l'accord.

En 1859, un nouveau traité fut signé, le 20 avril, à Lisbonne, désignant certains territoires comme placés d'un côté ou de l'autre de la fron-

(1) On en trouve quelques-unes dans le chapitre consacré à l'île par Elisée Reclus dans sa *Géographie universelle* (T. XIV) et dans l'article *Timor* du *Nouveau Dictionnaire de Géographie universelle* de Vivien de Saint-Martin qui fournissent par ailleurs beaucoup de renseignements utiles. La bibliographie de Timor est assez abondante, surtout en hollandais, en portugais et en anglais ; en français on peut citer, en plus des références ci-dessus, celles-ci que je dois en partie à l'obligeance de M. Cabaton :

A. L. de Almeida Negreiros, *les Colonies Portugaises*, Paris, 1908.

Angel Marvaud, *le Portugal et ses colonies*, Paris, 1912.

A. Cabaton, *les Indes néerlandaises*, Paris, 1909.

G. Angoulvant, *les Indes néerlandaises, leur rôle dans l'économie nationale*, Paris, 1926.

Mélanges anthropologiques (étude des populations de Java, Timor, Flores et Sumba), dans *l'Anthropologie*, 1913, page 651, et 1915, pages 235, 245, 519, 564.

Octave Collet, *l'Evolution de l'esprit indigène aux Indes orientales néerlandaises* (Société belge d'Etudes coloniales), Bruxelles, 1921.

O. Collet, *la Situation économique des Indes néerlandaises*, *Revue économique internationale*, vol. II, 1921, pages 7-37.

J. Dorsenne, *les Indes néerlandaises*, *l'Economiste*, Vol. I, 1921, p. 518-683.

Wouter Cool, *les Ports des Indes néerlandaises* (Association permanente des Congrès de navigation), Bruxelles, 1921.

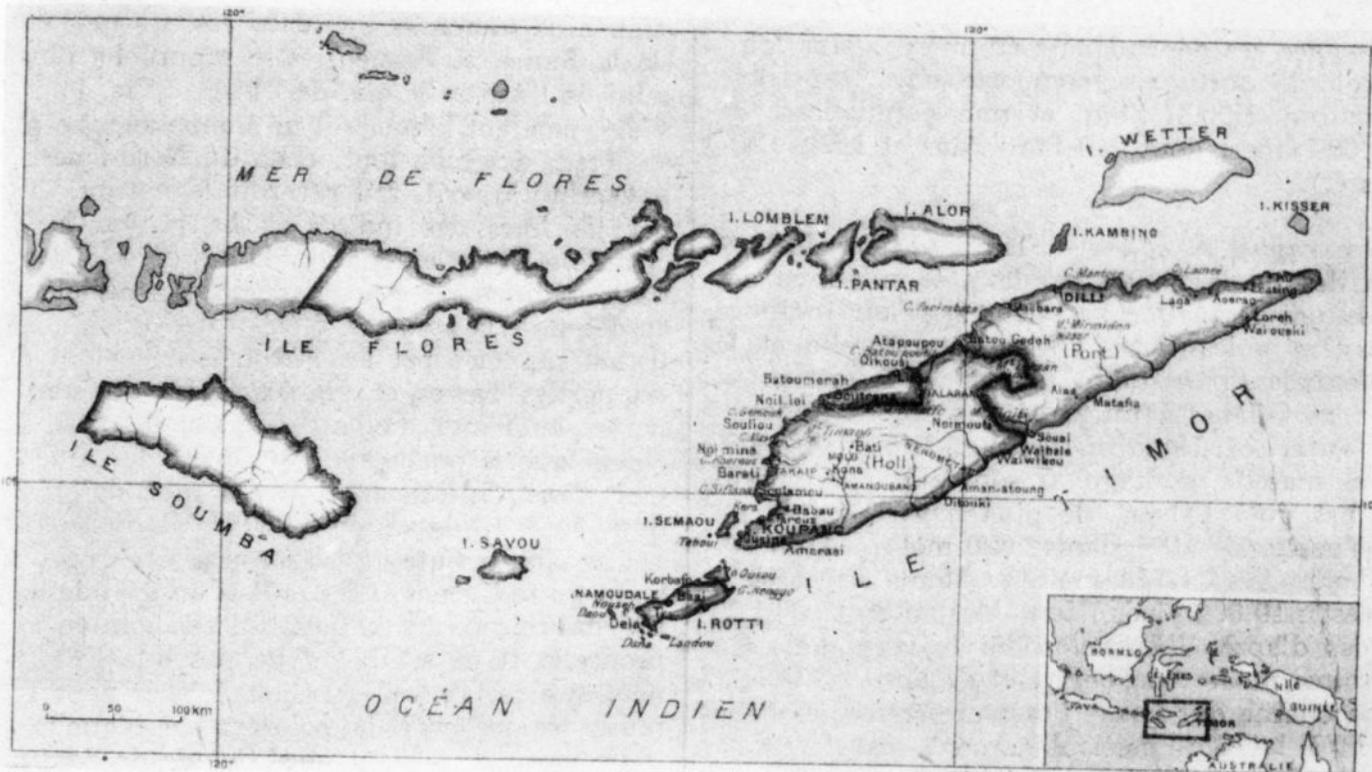
(1) On peut consulter à ce sujet la « Carta de las mares comprehendidas entre el Estrecho de Banca, y Puerto Timor, o Timor », etc., indiquée dans la *Bibliotheca Asiatica* de Maggs brothers, Londres, 1924, p. 218.

tière, Oikousi restant portugais et Maoukatar hollandais ; mais la frontière ne fut pas délimitée, dans l'impossibilité où se trouvaient les deux parties de faire respecter leur autorité à l'intérieur du pays, et par suite l'accord resta inopérant.

D'autres arrangements durent par conséquent intervenir, le 10 juin et le 1^{er} juillet 1893, cette dernière déclaration prévoyant la nomination d'une commission pour faire des propositions en vue d'une convention ultérieure qui amènerait le tracé des limites et le rajustement des enclaves. Des notes échangées et ratifiées à Lisbonne le 8 octobre et le 27 décembre 1897 fixèrent la

de Kambing et de Jakko), et à la convention définitive du 1^{er} octobre 1904.

Ces arrangements laborieusement obtenus ne mirent pas fin aux difficultés entre les deux contractants ; elles portaient sur des différences d'interprétation et furent remises en 1913 à l'arbitrage de l'ancien président de la République helvétique, M. Lardy, membre de la Cour de La Haye. D'après sa décision rendue le 25 juin 1914, toutes les enclaves furent supprimées à l'exception de celle de Oikousi, qui resta aux Portugais avec leur ancienne capitale Lifaou. Celle de Maoukatar leur avait été transférée, et celle de Noimouti, avec Takakai et Tamirou Ailala, don-



TIMOR ET LES ILES VOISINES

composition de cette commission à six membres, trois pour chaque pays, pour faire dresser la carte des frontières « conformément aux dispositions du traité du 20 avril 1859 » en stipulant que les actes et protocoles « seront rédigés en langue française » et « qu'on ne reconnaîtra pas à une tierce puissance le droit d'établir des dépôts de charbon ou des stations maritimes dans l'archipel de Timor », ce qui touche visiblement l'Angleterre, bien qu'alliée séculaire du Portugal. Les négociations furent conduites du côté néerlandais par M. Elias, Secrétaire général du Ministère des Colonies, et Kelhoff, directeur à ce même Département, et du côté portugais par l'Amiral Capello et le capitaine de vaisseau Vasconcellos ; elles aboutirent au traité de délimitation de 1899, complété en 1902 par l'échange de deux enclaves : l'enclave hollandaise de Maoukatar (ou Kolounimène) revenant aux Portugais contre celle de Noimouti (les territoires d'Oikousi et d'Ambeno restant à ces derniers, avec les îles

née aux Hollandais. En dehors de Timor, une seule île, Kambing, à vingt kilomètres sur la côte nord, en face de leur capitale actuelle Dilli, resta aux Portugais ; elle ne compte d'ailleurs que 2.000 habitants. Les Hollandais gardaient bien entendu la grande île Rotti, avec sa capitale Mamoudale, qui prolonge au sud-ouest celle de Timor.

Superficie. — La frontière actuelle se trouve donc constituée par une ligne allant de l'embouchure du Dikou au Nord à celle du Talas au Sud, avec au centre un fort crochet vers l'Est au pied du mont Lekaän ; celle de l'enclave d'Oikousi, sur la côte Nord-Ouest, va de l'Est à l'Ouest, de l'embouchure du Bisi à celle du Meto.

C'est à cette cote plus ou moins bien taillée qu'ont abouti les efforts répétés des Hollandais pour se faire céder la totalité de Timor : il faut noter d'autre part qu'il fut un moment question, avant la guerre de Cuba, d'un troc entre le Por-

tugal et l'Espagne qui, encore installée aux Philippines, eût obtenu le Timor portugais contre Fernando-Po dans le golfe de Guinée, où cette île eût complété le domaine portugais de Saô Thome et de Principe. C'eût été une bonne affaire pour celui-ci, mais les événements ne laisseraient pas aboutir ce projet, si jamais il a été sérieusement considéré entre les deux Gouvernements de la Péninsule ibérique.

Sur une superficie totale de 30.295 kilomètres carrés, les Pays-Bas ne se trouvent conserver que les deux cinquièmes du territoire : 13.348 kmq., et près de la moitié des habitants sur les 600.000 âmes que compte approximativement l'île (500.000, d'après l'*Encyclopédie britannique*, dont 200.000 Hollandais et 300.000 Portugais) ; mais avec ses dépendances énumérées plus loin, la colonie portugaise comporte une superficie d'environ 19.000 kmq. et une population de 308.600 âmes, dont 249 Européens et 1.568 Chinois (1).

Orographie et côtes. — Timor diffère des autres îles de la Sonde par la prédominance des anciennes formations rocheuses et un moindre caractère volcanique. L'histoire naturelle et la géologie la séparent de l'Australie et la rattachent avec les Célèbes à un ancien continent miocène qui aurait existé entre l'Asie et l'Australie.

Les massifs montagneux sont plus agglomérés à l'Est qu'à l'Ouest, le plus haut sommet du côté portugais atteignant 2.620 mètres et du côté hollandais 1.746 mètres (Mont Kelabaki à l'ouest : 10.000 pieds, Mont Alas au Sud : 11.500 pieds, d'après l'*Encyclopédie britannique*). On y trouve du fer, du cuivre et de l'or.

La chaîne qui forme l'ossature court parallèlement à la côte, particulièrement en territoire portugais, et atteint souvent la mer : sur la côte sud, plus ou moins dentelée, sont de petites baies et des rivages bas et sablonneux. Les deux côtes sont bordées de coraux et les deux ports les plus importants, Dilli et Koupang, se trouvent sur la côte nord, celle du Sud n'offrant pas d'abri sûr pendant la mousson du Sud-Est et étant par suite rarement visitée. Les indigènes, dans leur langage imagé, appellent la mer du Sud, avec ses vagues énormes, « la mer mâle », et celle du Nord, plus calme, est pour eux « la mer femme ». Ils distinguent en effet par « mâle » et « femelle » tout ce qui est énergique ou non, aussi bien parmi la nature que chez les hommes.

(1) M. A. Marvaud (*le Portugal et ses Colonies*) donne des chiffres peu différents : 13.380 kmq. pour la partie hollandaise, 18.889 pour la partie portugaise, que les *Peace Handbooks* anglais évaluent de leur côté à 7.330 milles carrés, y compris les annexes de Oikousi et de Kambing. Toutefois un document officiel du Ministère des colonies hollandaises évalue pour 1926 la population du territoire néerlandais à 309.645, ce qui indiquerait que les estimations ci-dessus seraient trop faibles. Les différences entre les chiffres donnés par différentes sources doivent s'expliquer par la difficulté de recenser la population indigène dans un intérieur d'accès peu commode et aussi par les échanges de territoires qui ont eu lieu à plusieurs reprises, comme il est expliqué ci-dessus.

Hydrographie. — Les rivières de Timor sont nombreuses par suite de l'élévation de la chaîne centrale qui arrête les nuages, mais leur cours est torrentueux et restreint, car elles atteignent rapidement la mer, surtout sur la côte Nord où les montagnes sont plus rapprochées de celle-ci ; elles ne sont donc navigables que pour de petites embarcations et encore à leur embouchure. Vu la nature poreuse du sol, formé en grande partie de grès, elles ne peuvent être employées largement pour l'irrigation, et d'ailleurs elles assèchent presque complètement pendant la mousson du Sud-Est, c'est-à-dire de mai à octobre.

Climat. — En raison de cette influence des moussons, le climat de Timor a des saisons beaucoup plus tranchées que dans les îles de l'Ouest (Java, Sumatra, Bornéo) et se rapproche plus de celui de l'Australie que de l'Inde. Si la mousson d'été, pendant laquelle il ne tombe aucune pluie au Nord, dessèche tout, celle du Nord-Ouest, de novembre à avril, fait reverdir la nature, saluée par les fêtes des indigènes. La région la plus chaude est bien entendu celle des côtes et les variations diurnes sont considérables, spécialement au début de la mousson d'été ; aussi le climat est-il mal supporté par les Européens, surtout dans les parties basses et marécageuses où sont les ports, le Timor hollandais passant pour plus chaud que le portugais. Au-dessus de mille mètres, dans l'intérieur, il n'y a plus de moustiques, mais au-dessus de 2.000 les Européens sont sujets à la dysenterie des montagnes, qui atteint aussi les indigènes et les enlève en grande quantité en raison du manque d'eau potable et de propreté. Il ne semble donc pas que l'île, sauf peut-être certains coins mieux placés dans l'Est, puisse se prêter à la colonisation blanche. De toute façon, le versant nord (*banda de dentro* ou Côte du dedans en portugais) est plus fertile et plus peuplé que le versant sud (*banda de fora* ou côté du dehors).

Faune et flore. — La faune et la flore rappellent également beaucoup plus l'Australie que l'Inde. On y cultive le blé, les pommes de terre ; on exploite surtout le bois de santal, formant avec les chevaux la principale exportation de l'île. Il n'y a pas de grandes espèces animales, ni éléphants, ni tigres, mais une seule variété de singes, d'énormes chauves-souris, quelques serpents dangereux et des crocodiles dont les princes de Koupang par tradition totémique prétendent être les descendants, ce qui donnait lieu lors de leur intronisation à une cérémonie rituelle au cours de laquelle leurs sujets se précipitaient dans les eaux pour aller rendre hommage aux parents du roi, et le premier crocodile qui émergerait recevait comme épouse une vierge parée qu'il dévoilait pour reconnaître sa parenté (1).

(1) Le culte du crocodile-dieu (Sobk) était déjà célébré par les anciens Égyptiens comme l'ont attesté de visu Hérodote et Strabon, qui a pu assister à Arsinoé au repas offert à l'un de ces animaux sacrés.

Ethnographie. — La population indigène paraît mélangée, comme il faut s'y attendre : le fond est formé de Malayo-Polynésiens, mêlés de Japonais (à ce que certains croient) et de négroïdes (surtout dans la région d'Anfouang, sur la côte nord-ouest), reconnaissables à leur peau noire et à leur chevelure bouclée. On la divise actuellement en trois groupes : les Atouli-Héloung ou Atouli-Koupang dans l'ancien royaume de ce nom au Sud-Ouest et l'île voisine de Semaou ; les Atouli-Timor, Atoni-Timor ou Toh-Timor, Timorais proprement dits, qui habitent l'Ouest de l'île ; les Belo, Ema-Belo ou Ema-Vélou, les plus nombreux, qui occupent le centre et l'est et se prétendent originaires des Moluques, ce qui peut être vrai plutôt pour les familles des chefs (1) ; les crânes de ce groupe sont en effet plus dolichocéphales que ceux des Moluques, ce qui supposerait une origine mélanésienne. Les Belos se rallient par leurs types et leurs coutumes aux Dayaks de Bornéo et, par eux, aux autochtones de notre Indochine refoulés aujourd'hui dans les montagnes de la chaîne annamitique et connus sous le nom annamite de Moïs et cambodgien et laotien de Khas. Ils attribuent une origine analogue à leurs voisins, les Timoriens proprement dits, bien qu'ils les appellent aussi Ema-Djava ou Javanais.

Il faut y ajouter, dans les ports, des Malais proprement dits venant de Java ou de Sumatra, des Boughis des Célèbes, des marchands chinois et arabes, des fonctionnaires hollandais et portugais et les « Portugais noirs », population métissée, dont il a été déjà question.

Charles-Eudes BONIN.

(La fin au prochain numéro.)

Indochine

GÉNÉRALITÉS

La nomination du gouverneur général et l'opinion annamite. — Nous croyons intéressant de signaler l'attitude de la presse indigène de langue française sur la question du gouvernement général. Les passages cités ci-dessous sont empruntés à divers journaux avant et après la nomination de M. Pierre Pasquier.

L'*Echo annamite* du 21 juin écrit, sous le titre « Un Parlementaire ? Un Indochinois ? » :

Pour paradoxal que cela paraisse, les fonctionnaires coloniaux qui firent la majeure partie de leur carrière dans les

(1) D'après la tradition, des envahisseurs venus de Ternate auraient apporté à Timor, vers 1100 ap. J.-C., le riz, le maïs, les outils et armes de fer et auraient fait souche de familles princières qui continuaient à se réclamer du Xolano (sultan) de Ternate.

hauts postes administratifs de l'Indochine ne furent jamais appelés à l'honneur de présider aux destinées du pays auquel ils avaient consacré le meilleur de leur intelligence, de leur dévouement, de leur activité, voire de leur vie.

Le gouvernement de la République, illogique et inconséquent comme la plupart des gouvernements, leur préféra toujours soit des parlementaires bien cotés, soit des « Africains » qui n'avaient jamais mis les pieds sur la terre indochinoise.

De l'avis général, c'est là une injustice, une iniquité doublée et aggravée d'un non-sens.

Aussi bien, a-t-on applaudi à la décision — vraie ou... inventée — du président du Conseil, M. Poincaré, de confier à un vieil « Indochinois » le poste suprême laissé vacant par la démission de M. Alexandre Varenne.

Le Conseil des ministres va-t-il titulariser M. Monguillot dans les fonctions qu'il remplit actuellement par intérim, pour la Nième fois ?

Nous pensons que ce haut fonctionnaire mériterait une récompense, digne couronnement d'une longue carrière, toute de labeur, consacrée presque exclusivement à la grande colonie d'Asie.

Va-t-on, au contraire, mettre à ce poste de choix — et combien convoité ! — M. Pierre Pasquier, aujourd'hui directeur de notre Agence Economique de Paris, candidat chaudement soutenu, affirment les « bien informés », par le ministre de l'intérieur, son ancien chef, M. Albert Sarraut, et, tout comme son concurrent sus-désigné, ayant rempli lui aussi, l'intérim du gouvernement général de l'Indochine ?

Ma foi, tout est possible, et M. Pasquier ne ferait, certes, pas mauvaise figure au Palais Puginier.

Le même journal ajoute le 30 juin :

Le bruit court avec persistance de l'élévation de M. Pierre Pasquier au pouvoir suprême.

Nous avons dit déjà ce que nous en pensions.

Il y a lieu, cependant, de considérer cette rumeur comme pour le moins inopportune et prématurée.

Avant d'en causer plus longuement, attendons la publication du rapport Richard, pour être fixé sur le rôle de l'ancien résident supérieur dans les scandales agricoles de l'Annam.

M. Pasquier en sortira-t-il blanc comme neige ?

Dans la négative, nous ne voudrions de lui à aucun prix.

Par ailleurs, l'*Echo annamite* du 22 juin a publié dans sa « Tribune libre » un article de M. Duong-van-Loi, où celui-ci prétend montrer à quel point la nomination d'un gouverneur général intéresse peu les populations indigènes.

Que nous importe à nous, Annamites, que Chose ou Machin soit gouverneur général de l'Indochine ?

Etre traités en parias a toujours été notre lot. Nous en avons déjà parcouru et reparcouru toute la gamme.

En cette colonie d'exploitation à outrance, un conservateur impénitent et un socialiste militant se valent.

Sarraut, Long, Merlin, Varenne et *tutti quanti*, c'est kif-kif.

Il est dit que les Annamites ne doivent rien espérer du libéralisme menteur du Gouvernement impérialiste et affairiste. Nous le savons par expérience.

Que de fois avons-nous répété que le peuple annamite, pour se relever, ne devrait compter que sur lui-même ?

Une « Note de la rédaction » qui accompagne cet article en signale « le pessimisme peut-être excessif », mais ajoute : « Ce qui est plus grave,

C'est que nombreux sont les Annamites qui pensent comme M. Loi ».

La nomination de M. Pierre Pasquier ayant été éblée sans délai dans la colonie, le même journal qui, le 21 juin, semblait appeler de ses vœux la nomination d'un fonctionnaire indochinois, fait des réserves le 30 août sur l'aptitude de ces fonctionnaires à assumer la direction suprême de la colonie.

Administrateurs par goût, par tempérament, éduqués pour l'être par un long apprentissage et une longue pratique, ils sont faits pour administrer bien plus que pour gouverner.

Cette habitude d'ordre méticuleux, ce goût de la paperasserie inutile, cette tendance à faire passer les formalités établies, les usages protocolaires avant même les choses les plus urgentes, même d'une importance ou d'une gravité extrêmes, sont, pour ainsi parler, incrustés dans le caractère du fonctionnaire blanchi sous les harnais, ou, plus exactement, dans la poussière des archives.

Or, gouverner convenablement implique la nécessité d'avoir, précisément, un esprit critique aiguisé, un sens d'observation sans cesse en éveil, la promptitude et la sûreté dans ses décisions, qualités qu'il faut posséder à un haut degré, et que n'a pas le vieux fonctionnaire affaibli par l'âge et ayant perdu, depuis longtemps, à force de soumission à ses supérieurs hiérarchiques et aux textes administratifs — dogmes intangibles et immuables pour lui, — la conception de sa responsabilité.

Et en ce qui concerne personnellement M. P. Pasquier, l'article ajoute :

Ses « dix-neuf points », qui n'ont rien de commun, on l'a pu remarquer, avec les quatorze de feu le président Wilson, nous les avons comparés à un poing de fer ganté de velours, ce à quoi ils se réduisent en dernière analyse.

Au même moment, la *Tribune indochinoise* imprime dans son éditorial les lignes suivantes :

La masse du peuple, instruite par l'expérience, attendra M. P. Pasquier aux actes qui seuls compteront. La carrière administrative particulièrement brillante de l'ancien Résident supérieur en Annam est garante d'une connaissance parfaite des hommes et des choses de ce pays. Les Annamites seront donc attentifs aux gestes du nouveau représentant de la France dont ils n'ont aucune raison de suspecter la bonne volonté dans l'œuvre particulièrement difficile de redressement d'une situation politique intérieure compromise. M. P. Pasquier a résumé sa politique indigène en dix-neuf points dont quelques-uns gagneraient à être éclaircis. Il en est auxquels nous nous rallierons de tout cœur; sur d'autres, nous faisons des réserves expresses.

M. P. Pasquier, qui compte trente ans de services en Indochine presque exclusivement en pays annamite, connaît parfaitement nos aspirations. Entré le nouveau chef de la colonie et nous, il n'existe donc aucun malentendu; les points de vue pourront être confrontés à pied d'œuvre et un terrain d'entente trouvé, maintenant que l'ancien résident supérieur a le droit d'oser et d'agir. Mais d'ici là, les Annamites se doivent de se tenir dans la plus digne réserve avec la plus déférente confiance dans les intentions généreuses du gouvernement de la République. Les hommes passent et les peuples évoluent.

Il serait aisé de multiplier ces quelques extraits

de la presse indigène, mais à quoi bon ? Dans cette question comme dans beaucoup d'autres, l'élite annamite (tous le prouvent) n'a pas une doctrine ferme. A défaut de doctrine, elle adopte volontiers une attitude réservée et distante et, plus souvent encore, une attitude systématiquement négative et hostile. Ces dispositions d'esprit correspondent peu, on s'en rend compte, aux sentiments profondément humains et bienveillants du nouveau gouverneur général.

Quelques documents sur l'opinion indigène. — *L'Echo annamite* (14 mai) s'efforce de montrer la grande utilité des études sur l'histoire de l'Annam.

Nos pères, écrit-il, se désintéressaient beaucoup trop de l'histoire de leur pays. Ils avaient reçu ou adopté la civilisation chinoise dans son intégrité.

Ayant assimilé intimement, durant des siècles, la culture chinoise, ils n'oubliaient jamais, malgré leurs sentiments nationalistes, qui se manifestèrent par sursauts dans les guerres d'indépendance, qu'ils étaient tributaires politiquement et moralement de la grande Chine, dont l'idée se confondait dans leur esprit avec celle de leur pays.

Par leur culture, n'appartenaient-ils pas spirituellement à l'Empire du Milieu ? La confusion, pour être illusoire, était telle qu'ils prenaient l'histoire des sujets des Han pour la leur propre.

La situation actuelle n'est pas très différente : les jeunes gens sortis des écoles françaises et souvent pourvus de titres universitaires élevés connaissent quelquefois l'histoire de la France, mais ignorent celle de l'Annam. Et pourtant, cette étude est aujourd'hui plus importante que jamais, pense l'auteur de l'article, qui en fournit la démonstration suivante :

Le sentiment nationaliste dérive directement du sentiment historique. Un peuple se sent d'autant plus uni et prend d'autant plus conscience de lui-même et de ses intérêts généraux qu'il se rappelle les péripéties souvent douloureuses de son évolution à travers les âges. L'histoire est le lien de cohésion par excellence qui unit tous les membres d'une même nation; elle est aussi l'inspiratrice du patriotisme qui, au cours des siècles et dans tous les pays, ont poussé ses héros jusqu'au sacrifice sublime.

Le réveil du nationalisme annamite sous la poussée des derniers événements a besoin d'être entretenu pour le grand bien de l'évolution de notre peuple. Rien de tel pour lui donner la foi en l'avenir que de lui rappeler les plus belles époques de son histoire.

Notre solidarité nationale aura beaucoup à gagner dans une propagande dans ce sens.

...Nous sommes à un « tournant » de notre histoire: notre vieille civilisation se heurte et se mélange à la civilisation occidentale; nous marchons à l'aveuglette; nous ne savons ce que deviendront, dans cinquante ans, notre pays, nos institutions sociales, nos coutumes et nos mœurs. Notre contact journalier avec les Français, notre état de peuple colonisé placé sous la tutelle française, ajoutent des éléments troublants au grave problème de notre avenir national.

Demain, de quoi sera-t-il fait ?

Nous ne sommes point prophètes, et rien ne nous permet de prévoir les événements futurs qui pourront avoir de riches conséquences pour notre pays. Mais nous pouvons, par des études approfondies sur nous-mêmes, pré-

venir dans quelle mesure et dans quelle modalité nous les accueillons et en profiterons; nous pourrions même trouver une directive.

**

Plusieurs organes de la presse indigène ont étudié le « Problème du Pacifique », qu'ils envisagent généralement sous la forme d'un grand conflit entre les peuples blancs et les peuples jaunes. L'un d'eux, *l'Ere nouvelle*, écrit, le 8 mai : « S'il y a la guerre du Pacifique, l'Indochine sera-t-elle indépendante ? »

Aux Français, les principaux intéressés, de répondre à la question ! Il faut nous imaginer que, s'ils ont intérêt à venir dans ce pays, ils ne souhaitent guère voir éclater la guerre du Pacifique; ils ne désirent pas non plus que l'Indochine soit indépendante, libérée du joug impérialiste colonial. Mais nous, Indochinois, nous voudrions, par contre, profiter d'un conflit du Pacifique pour lever notre étendard et proclamer notre indépendance nationale.

Précisons: lever notre étendard et proclamer notre indépendance nationale, ce n'est pas faire de la révolution contre la nation protectrice, parce que nous lui devons beaucoup de choses, de l'instruction, par exemple.

Mais, un jour ou l'autre, nous nous efforcerons de lever notre étendard et de proclamer notre indépendance nationale, pour protéger nos vies et nos biens. Parce que, le jour où il y aura la guerre du Pacifique, la France aura la guerre avec la Chine, le Japon ou avec une puissance quelconque, et nous n'avons pas l'illusion que la France aura une force militaire susceptible de nous assurer toute sécurité.

Il lui manquera, en effet, explique *l'Ere nouvelle*, le « cœur du peuple ». D'où il résulte que le gouvernement protecteur « ne pourra jamais recourir à nos compatriotes pour maintenir la paix à l'intérieur ».

Sur cette même question du Pacifique, et sur le rôle de l'Indochine dans la conflagration, les journaux publient une très curieuse conversation du colonel Dohuu-Chân avec un écrivain italien. Rappelons que le colonel Do-huu-Chân, ancien élève de Saint-Cyr et de l'Ecole supérieure de guerre, a donné des preuves éclatantes de loyalisme envers la France et a commandé un régiment sur le front pendant la guerre.

« Alors éclatera, déclare le colonel, la conflagration du Pacifique. Son échéance est déjà inscrite par le destin dans le grand livre de l'Histoire. Nous verrons d'un côté la Chine, la Russie et le Japon bénéficiant de la coopération plus ou moins active de toutes les nationalités asiatiques, et de l'autre, les États-Unis, l'Angleterre, la France et probablement l'Italie... »

— Mais dans tout cela, quel est, selon vous, le rôle de l'Indochine ?

— L'Indochine est l'appendice naturel de la Chine et du Japon. Elle en suivra le sort. Dans le cas d'une victoire japonaise, nous aurons certainement une période de domination nipponne. Dans le cas contraire, nous resterons encore quelque temps soumis à la France. Toutefois, dans les deux cas, la solution finale sera l'indépendance sous la forme, probablement, d'une fédération de la Cochinchine, du Cambodge, de l'Annam, du Laos et peut-être du Yunnan, sous la direction du Tonkin.

— Pourquoi: du Tonkin ?

— Le Tonkin est nationaliste et progressiste; l'Annam, conservateur; la Cochinchine, libérale; le Cambodge, commercial. C'est certainement le Tonkin qui sera notre Piémont.

Mais vous êtes personnellement en bons rapports avec la France, n'est-ce pas ?

— Mon frère est mort pour la France, et moi, j'ai combattu, avec le rang de colonel sur le front de la Somme. Ma famille a accepté loyalement le fait accompli. Mieux vaut les Français que les Anglais ! D'ailleurs, sous beaucoup de rapports, l'occupation française nous a été bienfaisante. Elle a fait trêve aux luttes intestines entre le Cambodge, l'Annam, le Tonkin, le Laos et la Cochinchine dans lesquelles s'usaient stérilement les meilleures énergies de notre race. La paix et l'administration française ont contribué au développement agricole et économique du pays et jeté les bases de la future industrie nationale; les Français ont aussi introduit en Indochine les avantages techniques et mécaniques de l'Occident, dont les Asiatiques ne peuvent se passer, car ils représentent le triomphe du génie humain sur la nature. Ainsi que je vous l'ai dit: si le résultat de la future conflagration est favorable à la France, nous resterons encore quelque temps sous sa domination, mais un jour les forces autonomes prendront fatalement le dessus en raison des capacités intrinsèques de notre peuple et de l'insuffisance d'hommes en France. L'autorité française deviendra de plus en plus faible, nous traverserons peut-être une période de « self-government » avec alliance franco-annamite, mais finalement l'Indochine sera un bloc uni et indépendant qui devra équilibrer l'Asie hindoue et l'Asie jaune.

— Y a-t-il déjà en Indochine un courant contraire au protectorat français ?

— Il y en a deux: un, de caractère nationaliste, qui a pour organe la *Tribune indigène* de Saïgon; un autre, de tendance bolchevico-socialiste, s'est développé dans l'Annam. Le premier a ses dirigeants au Japon, le second à Canton. Au fond, nationalisme et bolchevisme se fondent dans la conscience indigène en une vague aspiration à l'indépendance. Dans tout l'Extrême-Orient, bolchevisme et nationalisme sont synonymes, et Karakan y est considéré comme l'apôtre des revendications de l'Asie.

**

A propos de la célébration de la fête nationale du 14 juillet, la *Tribune indigène* de Saïgon a publié le 9 juillet le placard suivant en gros caractères occupant toute la largeur du journal :

Compatriotes,

Le 14 juillet doit être pour nous un jour de recueillement: des milliers des nôtres meurent dans certaines plantations de caoutchouc, nouvelles Bastilles du colonialisme.

Tant qu'elles existent, si nos amis les Français, citoyens libres, ont mille fois raison de rire à cette fête de la liberté, les Annamites ont cent mille fois raison d'en pleurer.

Dans son numéro du 25 juillet, la *Tribune indochinoise* donne de ces mêmes sentiments un commentaire plus développé :

Rien n'est plus douloureux que d'entendre un peuple asservi chanter les couplets de la « Marseillaise », dont le mâle accent et les fières paroles ne peuvent qu'être profanées dans la bouche d'un esclave :

Allons, enfants de la Patrie,
Le jour de gloire est arrivé!

Peut-on sérieusement dire que pour les Annamites, ce jour est près de poindre à l'horizon, obscurci par le colonialisme à la trique ?

*Nous entrerons dans la carrière,
Quand nos aînés n'y seront plus.*

Quelle carrière, mon Dieu ? Celle de tireur de pousse-pousse ou de chair à cadouille dans les plantations de caoutchouc ; de bétail humain pour la Nouvelle-Calédonie ou les Nouvelles-Hébrides ?

*Contre nous de la tyrannie
L'étendard est levé.*

Il ne suffit que de lire l'article 91 du code pénal, rallongé à l'intention des Annamites, pour sentir toute la cruelle ironie de telles paroles dans la bouche d'un enfant d'Annam !

...Nous considérons que la célébration du 14 juillet est une prostitution de la part des indigènes et une cruauté de la part des Français.

Et la *Tribune indochinoise* conclut :

Le devoir des Français n'est pas de nous ravalier au rang des bêtes de somme, mais de nous aider à cultiver en nous les sentiments nobles et généreux pour faire, en Extrême-Asie, une nation digne de constituer l'avant-garde de la France métropolitaine. Or, on ne construit rien de solide ni de beau sur de la boue, sur du fumier.

Communications radiotéléphoniques entre la France et l'Indochine. — Des essais de radiotéléphonie commerciale par ondes courtes viennent d'avoir lieu entre la France et l'Indochine. Pour l'émission, a été utilisée la station de Sainte-Assise, reliée au réseau interurbain. La station de réception est installée à Saïgon et reliée au Central téléphonique des P. T. T. qui a donné la communication avec divers postes d'abonnés, notamment avec Phnom-penh, soit 250 kilomètres de circuit ordinaire. Le succès a été absolument complet et la possibilité d'une liaison commerciale entre abonnés du réseau français et abonnés du réseau indochinois, a été techniquement démontrée. Les résultats ont été confirmés par Hanoï où l'audition a été suivie directement avec une intelligibilité parfaite.

COCHINCHINE

Condamnations. — Le 9 mars, a été jugée, devant la Cour d'appel de Saïgon siégeant en audience extraordinaire une affaire qui a passionné les esprits en Cochinchine et soulevé, avant et même après cette date, d'assez vives campagnes de presse.

Voici les faits : dans une petite pagode de Giadinh, près de Saïgon, fut commémoré l'anniversaire de la mort de Luong-ngoc-Can, ce révolutionnaire jadis impliqué dans l'affaire des bombes de Hanoï. Le journal *l'Annam*, dont le rédacteur en chef est M. Nguyễn-khan-Toan, fut le promoteur de cette manifestation qui eut lieu malgré l'interdiction du gouvernement. La police intervint et opéra de nombreuses arrestations.

A cette affaire, vint se lier celle de *l'Annam*, dont le directeur était M^e Phan-van-Truong, se-

crétaire d'un avocat-défenseur. Des articles nettement hostiles au gouvernement français étaient insérés dans ce journal. Une instruction fut ouverte et un perquisition, opérée chez M^e Phan-van-Truong, amena la découverte de documents de la plus haute importance et fort compromettants pour le directeur de *l'Annam*, qui définissait son organe « une république intellectuelle dans laquelle chacun prend sa part de responsabilité et où il y a des rédacteurs et pas de directeur ».

M^e Phan-van-Truong fut poursuivi en correctionnelle pour excitation de tirailleurs à la révolte dans un but « d'anarchisme » tandis que Nguyễn-khan-Toan et les inculpés de la commémoration de Luong-ngoc-Can étaient poursuivis pour manœuvre de nature à troubler la sécurité publique.

M^e Monin, avocat de M. Truong, souleva l'incompétence du tribunal. Mais Nguyễn-khan-Toan fut condamné à 18 mois avec sursis et un autre à 1 an avec sursis, les autres inculpés furent acquittés. Le parquet fit appel à minima.

L'affaire vint donc en Cour d'Appel qui, statuant d'abord sur le cas de M^e Phan-van-Truong, se déclara compétente. A l'audience du 9 mars, tous les inculpés déclarèrent naturellement qu'ils n'avaient jamais voulu porter atteinte à la souveraineté française en Indochine. Ils ne croyaient pas mal faire, dirent-ils, en commémorant l'anniversaire de la mort d'un patriote annamite ; c'était tout simplement une cérémonie religieuse sans portée politique.

La Cour d'Appel mit l'affaire en délibéré et prononça des condamnations sévères : M^e Phan-van-Truong à deux ans de prison sans sursis, M. Nguyễn-khan-Toan à 18 mois de prison sans sursis et trois autres inculpés à 6 mois sans sursis.

CAMBODGE

La délimitation de la frontière. — Les experts militaires de la Haute commission franco-siamoise du Mékong, M. le lieutenant-colonel Bourgeois et le commandant Louang-Ram ont commencé les travaux de délimitation de la frontière, prévue par la convention du 25 août 1926, par le tronçon fluvial compris entre Vientiane et Pakmoun. Ces travaux doivent se poursuivre jusqu'à la crue du fleuve, en juin. La mission descend le fleuve en radeaux ; outre le levé de la frontière, principalement aux points où le fleuve se divise en plusieurs bras, elle est chargée de la reconnaissance des zones de pêcheries, à l'embouchure des affluents du Mékong, ces zones étant réservées aux habitants de la zone correspondante. Une carte de la frontière sera établie au 1 : 10.000 sur les données fournies par les experts militaires.

ANNAM

Le Lycée de Dalat. — On sait que la création d'un établissement scolaire sur le plateau du Lang-bian, envisagée dès le gouvernement gé-

néral de M. Beau, a été récemment réalisée par M. Alex. Varenne. L'école primaire française pourvue d'un internat a été transformée en petit lycée, pouvant recevoir 100 internes. Un moyen et un grand lycée, comportant également chacun 100 internes doivent être ouverts en principe, le premier le 15 septembre 1929, le second le 15 septembre 1931. Dès la rentrée qui vient de s'effectuer (septembre 1928) les classes de sixième A et de sixième B ont commencé de fonctionner.

Cette importante création semble appelée à une brillante réussite. Grâce au lycée de Dalat les familles françaises de l'Indochine pourront conserver auprès d'elles leurs enfants dans un climat sain qui permet l'effort intellectuel.

Levant

PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

La situation en Syrie. — Nous avons donné, dans le dernier numéro de *L'Asie française* (p. 301-302), un bref aperçu des événements qui ont amené M. Ponsot à suspendre pour trois mois les travaux de l'Assemblée constituante de Damas. Il nous faut y revenir aujourd'hui à l'aide des documents et à la lumière des faits.

Voici d'abord, d'après le journal *la Syrie* du 1^{er} août, les grandes lignes du projet de constitution élaboré par la commission du statut organique et soumis par elle, le 8 août, à l'assemblée, qui l'approuva dans son ensemble et résolut de passer à la discussion de ses différents articles.

Article premier. — La Syrie est un état indépendant et indivisible.

Art. 2. — Les territoires syriens détachés de l'Empire Ottoman constituent une entité politique, sans égard aux divisions survenues après la fin de la guerre mondiale.

Art. 3. — La Syrie est une République parlementaire. La religion d'Etat est l'Islamisme. La capitale est Damas.

Art. 6. — Les Syriens sont tous égaux devant la loi. Ils jouissent des mêmes droits et paient les mêmes impôts sans distinction d'origine, de langue, de race ou de religion.

Les articles 7 à 10 ont trait à la liberté de pensée, le droit de propriété, la liberté de presse et de croyance, sauf dans les cas prévus par la loi.

Art. 28. — Les droits des minorités religieuses sont sauvegardés. Elles ont droit de créer des établissements d'enseignement conformément aux règlements en vigueur. Les articles 29 à 34 définissent les pouvoirs qui sont tous issus de la nation. Le pouvoir législatif est entre les mains de la Chambre des députés. Le pouvoir exécutif est exercé par le Président de la République.

L'art. 39 stipule que la législature de la Chambre est de quatre années.

Art. 41. — Les élections ont lieu à deux degrés, au scrutin de liste.

Art. 53. — La question de confiance peut être posée au cours de n'importe quelle session, sauf lors de l'étude du budget général. La demande de mise en méfiance doit être signée de plus de 10 députés.

Les votes de confiance se font à la majorité absolue.

L'art. 59 stipule que l'immunité parlementaire couvre les députés au cours des sessions.

Art. 61. — En cas de vacances, des élections partielles auront lieu au cours de deux mois qui suivront la vacance.

Art. 68. — Le Président de la République est élu au scrutin secret à la majorité absolue par la Chambre des députés. Il est élu pour une période de trois ans. Il n'est rééligible qu'après une interruption de trois ans.

L'art. 71 stipule que l'Assemblée chargée d'élire le Président de la République procède à cette élection avant toute autre chose.

Art. 77. — Le Président de la République a le droit de dissoudre la Chambre, quitte à faire connaître les motifs de cette dissolution. Le même décret devra convoquer les électeurs secondaires aux urnes dans un délai de deux mois.

L'art. 78 stipule que le Chef d'Etat n'a pas le droit de dissoudre le Parlement deux fois pour le même motif.

L'art. 97 parle de la Haute Cour composée de 8 députés et 7 magistrats choisis par la Cour de Cassation.

Art. 110. — L'armée nationale sera régie par un règlement spécial.

Art. 112. — Le Président de la République a le droit, sur la proposition du Conseil des Ministres, de proclamer l'état de Cour martiale avec l'approbation du Parlement.

Art. 113. — Les tribus bédouines sont régies par une juridiction spéciale conformément aux us et coutumes des tribus.

Art. 114. — Les Wakfs musulmans dépendent seulement de cette communauté et sont régis par des assemblées élues.

Article transitoire. — Le premier président de la République sera élu par cette Assemblée Constituante, conformément à la Constitution et pour une durée de deux ans seulement.

Il ressort aussitôt de la lecture de ce texte que plusieurs de ses dispositions ne tiennent aucun compte d'une situation de fait et de droit prévue par des actes internationaux, et qu'il ne dépend ni du Gouvernement français, ni de l'Etat de Syrie, de modifier. Tel est le cas, notamment, pour les clauses relatives à la représentation extérieure, à l'armée nationale, à la proclamation de l'unité syrienne sans égard aux droits des minorités et à la constitution actuelle du Liban.

Le rapporteur de la Commission du statut, Fozî bey Gazi, député de Damas, n'a-t-il pas déclaré publiquement à la tribune de l'assemblée le 7 août :

Ni la Commission, ni l'Assemblée ne reconnaissent les divisions actuelles de ce pays. La force peut vaincre le corps, elle ne saurait asservir les consciences et nous préférons demeurer cent ans dans l'état actuel plutôt que de reconnaître officiellement les divisions actuelles du pays.

Quant au mandat, il n'en est fait aucune mention; pas même la plus vague allusion. Les nationalistes syriens semblent avoir oublié, en la circonstance, jusqu'à l'existence du Haut Commissaire. Les deux premiers articles du projet de Constitution, et même tous ses articles, sont la négation même des pactes et des traités internationaux qui ont institué le mandat. Ils ont été rédigés et votés comme si ces pactes et ces traités n'avaient jamais existé, comme s'ils n'exis-

taient pas. Aussi le Haut Commissaire de France a-t-il, conformément aux instructions qu'il avait reçues du Quai d'Orsay, demandé à la Constituante la disjonction d'un certain nombre des articles soumis à sa discussion.

Voici le texte de ce message, qui fut lu à l'Assemblée le 10 août, dès le début de sa première réunion :

Le Haut Commissaire de la République a suivi avec la plus vive et la plus sympathique attention les travaux de l'Assemblée, souhaitant voir réaliser dans le moindre délai l'accord qui doit doter la Syrie de son statut définitif.

Au seuil du débat qui s'ouvre aujourd'hui sur le projet de constitution élaboré par la Commission, il est du devoir du Haut-Commissaire d'attirer l'attention des membres de l'Assemblée sur la nécessité de ne point mettre actuellement en discussion des problèmes qu'il n'appartient pas à l'Assemblée de résoudre de sa seule autorité parce qu'ils touchent à l'exercice d'un mandat dont le Gouvernement français est responsable envers la Société des Nations et dont les termes ne sauraient être modifiés sans un accord préalable approuvé par celle-ci.

Le Haut-Commissaire, par ses déclarations antérieures et notamment celles des 15 février 1928 et 9 juin dernier, avait tenu à s'en expliquer clairement de manière à éviter qu'un malentendu sur un point aussi essentiel pût mettre en péril le fruit des efforts loyalement faits de part et d'autre pour franchir heureusement cette première étape.

Or, certaines dispositions inscrites dans le projet de la commission appellent à cet égard d'expresses réserves, les unes parce qu'elles sont en contradiction formelle avec les actes internationaux qui fixent la responsabilité de la Puissance Mandataire, d'autres parce qu'elles impliquent, pour entrer réellement en application, un accord préalable avec le Gouvernement français.

Il s'agit dans l'état actuel du projet, des articles 73, 74, 75, 110 et 112 pour autant qu'ils touchent des questions rentrant dans le cadre ci-dessus indiqué, et aussi de l'article 2 pour autant qu'il va à l'encontre d'accords internationaux et d'une situation de fait et de droit qui ne saurait être modifiée par une décision unilatérale.

Le maintien de telles dispositions ne manquera pas de créer une situation équivoque et confuse qui mettrait bientôt en péril des réalisations tant attendues.

Le Haut-Commissaire de la République, confiant dans la sagesse de l'Assemblée, ne doute pas que celle-ci, exactement instruite de ces difficultés, ne fasse droit d'elle-même aux observations qui précèdent, et, avant de passer à la discussion des articles, ne prononce la disjonction des dispositions visées. Ainsi, le projet de constitution sera mis en harmonie avec une situation que des accords passés avec le Gouvernement français pourraient seuls modifier.

Le Gouvernement français ne pourrait en effet donner son agrément à la promulgation et à la mise en vigueur d'une constitution qui le priverait des moyens de remplir des devoirs internationaux qu'il a assumés.

Après la lecture de ce message, la discussion s'engagea. Malgré une intervention très nette du Cheik Tageddine, l'Assemblée se refusa, par 42 voix contre 8, à tenir compte des réserves de M. Ponsot, qualifiées de « scandaleuses », et, malgré l'invitation du Chef de l'Etat de Syrie ne prit pas en considération « les graves conséquences qui pouvaient découler de ses décisions ». Ainsi, et malgré l'affirmation de la volonté de la Constituante de maintenir l'entente

avec les représentants de la Puissance mandataire, était formulé un refus formel d'obtempérer à leurs objections. Dans de telles conditions et après réception de la lettre du président de l'Assemblée lui transmettant la réponse de celle-ci, M. Henry Ponsot publia l'arrêté n° 2063, qui,

Considérant la difficulté de trouver dans un délai prévisible une solution aux problèmes que soulèvent les articles susvisés ou certaines de leurs dispositions ;

Mais considérant d'autre part le désir manifesté par l'Assemblée « de voir continuer la bonne entente entre elles et les Représentants de la France en Syrie »,

Arrête :

Article unique. — L'Assemblée réunie le 9 juin 1928 pour procéder à l'élaboration de la Constitution de l'Etat de Syrie est ajournée à trois mois à dater du 11 août 1928.

Cet arrêté fut porté le lendemain 11 août à la connaissance des Constituants qui (nous l'avons dit) quittèrent aussitôt la salle des séances sans se livrer à la moindre manifestation.

On assure, déclarait un peu plus tard (30 août) le journal *la Syrie*, que l'Assemblée n'a pas été consultée régulièrement et que c'est son Président qui, par un tour de passe-passe, a provoqué le conflit avec le Haut Commissaire.

Que le fait soit exact ou non, une situation très délicate s'est trouvée créée, d'autant plus délicate que l'agitation extrémiste n'a nullement désarmé. Le 27 août, à Alep, au cours d'une réunion politique à laquelle auraient assisté 10.000 personnes, le député D^r Abdul-Rhaman Kiali n'a-t-il pas proclamé « bien haut que

la nation syrienne, capable et majeure, n'a pas reconnu, ne reconnaît pas et ne reconnaîtra jamais le Mandat, quel que sacrifice que cela doive lui coûter.

Le Mandat, c'est l'esclavage.

La division de la Syrie, c'est la colonisation.

Son collègue Ibrahim Hanano ne fut pas moins catégorique :

Si les Français sont forts, nous sommes également forts de notre droit, déclara-t-il. La Constitution du pays ne saurait avoir d'autre base que l'unité, l'indépendance et la souveraineté nationale... Nous ne gouvernerons qu'au nom de la nation et au profit de la nation.

A côté de telles paroles, il est juste de tenir compte des assurances données par d'autres Constituants, tel Husni bey Barazi, pour qui une entente loyale entre France et Syrie est possible; dans la situation actuelle, à l'en croire, il n'y a pas de conflit irrémédiable, mais un simple malentendu.

La Commission des Mandats de la Société des Nations ne semble pas, en ce qui la concerne, penser de même, autant du moins qu'on peut le déduire des observations qu'elle a formulées sur l'exercice du mandat français en Syrie et au Liban ; elle y a, dans les formes les plus enveloppées, reproché au Gouvernement « un excès de libéralisme ». Le 1^{er} septembre, lors de la séance d'ouverture du Conseil de la S.D.N., M. Paul-

Boncour a relevé cette expression ; l'Asie française se propose, pour sa part, de revenir très prochainement sur ce point. En attendant, soussignons ici, pour terminer, la nécessité d'une politique sage, ferme, habile et prudente qui, sans chercher à imposer aux nationalistes syriens des formules qui les heurtent inutilement, ne laisse pas faire une Constitution syrienne qui contredise par ses dispositions mêmes ou par son silence les obligations internationales que la France a assumées en acceptant le Mandat.

La réforme de la Chambre de Commerce de Beyrouth. — De leur côté, les Libanais semblent nous montrer moins de sympathie que naguère. Ils rendent la France responsable de la très sérieuse crise économique dont ils souffrent, et en particulier de la crise commerciale qui a entraîné à Beyrouth, depuis le début de l'année 1928, la faillite ou la liquidation judiciaire de plus de cent cinquante maisons de commerce. L'abaissement des droits de douane décidé le 2 juin dernier (cf. l'Asie française, numéro de juillet-août, p. 303), ne constituait que le prélude d'une série de réformes tendant à l'assainissement et à l'affermissement de la place de Beyrouth. Une mesure plus importante, c'était la dissolution de la Chambre de commerce que nombre de bons esprits estiment « dans sa composition actuelle, ... une institution branlante et d'une parfaite inutilité ».

Aussi, dans la dernière décade d'août, une requête signée par près de 200 personnes qualifiées a-t-elle été adressée dans ce sens au Ministre des Finances de la République Libanaise. Cette requête était ainsi conçue :

Monsieur le Ministre,

Les soussignés, banquiers, commerçants et industriels à Beyrouth, ont l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Le mandat de la Chambre de Commerce actuelle de Beyrouth a expiré depuis plus de dix ans. Durant cette période, le Gouvernement libanais a manifesté qu'il avait à cœur de prendre toutes les mesures susceptibles de développer les ressources du pays et il a créé, entre autres, dans ce but, dans tous les centres libanais, des Chambres agricoles qui rendent de précieux services.

D'autre part, une des assises les plus importantes de la prospérité du pays, la plus importante même, est, sans contredit, son commerce, qui fournit au Gouvernement le plus clair de ses revenus par les taxes douanières, l'impôt du *Tenettu*, etc., etc...

Cependant, bien que bon nombre des membres de la Chambre actuelle soient décédés, ou aient quitté le pays, et qu'il n'y ait plus, dans le pays, une seule institution qui n'ait pas été renouvelée, la Chambre de Commerce, malgré les modifications profondes survenues dans toute notre vie économique, reste telle qu'elle a été constituée sous le régime turc.

Devant la gravité de la situation économique actuelle, nous avons donc l'honneur de solliciter, d'urgence, la rénovation radicale de la Chambre de Commerce, afin de protéger notre marché contre les dangers qui le menacent.

Chute du Ministère libanais. — La question est importante ; elle mérite l'attention du Gouvernement libanais et aussi du Haut Commissa-

riat. Malheureusement d'autres questions, non pas plus graves, mais d'une urgence plus immédiate encore, semblent devoir en retarder la solution. Le 10 août, en effet, à la suite d'une convocation extraordinaire de la Chambre des députés que le chef de l'Etat avait dû faire sur la demande signée de 26 représentants, le Triumvirat a été renversé. Un nouveau cabinet, présidé par Habib Pacha el Saad et composé non plus de trois, mais de cinq ministres, a obtenu un vote unanime de confiance malgré lequel sa situation ne semble pas très ferme, et l'on est en droit de se demander si les intrigues où se complaisent des politiciens ne vont pas, une fois encore, retarder l'heure où le Liban réalisera les réformes grâce auxquelles il pourra prendre son plein essor.

La chute du « ministère des trois » a été vue d'un très mauvais œil par toute la partie saine de la population ; de même en a-t-il été des mesquines préoccupations qui l'ont provoquée et qui ont amené la constitution d'un gouvernement où figurent cinq ministres. « Ce n'est pas, écrivait le *Réveil* le 12 août, au moment où le commerce du pays se ruine que nous nous occupons de querelles sans aucun intérêt ». Il a raison. D'autres sujets de préoccupations, et plus sérieux, méritent de retenir la réflexion des Libanais soucieux de l'intérêt et de l'avenir de leur pays.

Les Druses et l'Unité syrienne. — Au cours d'une réunion qui s'est tenue au Djebel en février, les notables druses ont voté une résolution réclamant le maintien de l'indépendance de leur pays vis-à-vis de la Syrie et la nomination d'un gouverneur français à la tête de l'Etat. Une telle résolution n'a pas été sans émouvoir les Syriens désireux de reconstituer à leur profit l'unité de la contrée ; aussi ont-ils protesté contre ce vœu, déclarant qu'il ne peut suffire à modifier « ni l'origine arabe des Druses, ni la géographie de la Syrie, dont le Djebel fait partie intégrante. »

Les crédits pour les pays sous mandat à la Commission des Finances. — Le 17 octobre, un débat assez important s'est engagé à la Commission des Finances à propos des crédits demandés par le Ministre de la Guerre pour l'entretien de troupes en Syrie. M. Ernest Lafont, socialiste, a proposé une diminution de 76 millions sur le chiffre de 276 millions demandé par le Gouvernement. Cette thèse fut combattue par divers députés qui rappelèrent que, parmi les obligations de son mandat, la France avait notamment celle d'assurer la sécurité des populations. Il convient de mettre constamment la Syrie à l'abri d'une surprise comme le fut la révolte des Druses. La Grande-Bretagne aurait d'ailleurs pris prétexte de l'insécurité qui règne à la frontière syrienne pour chercher à détourner vers la Palestine le « pipeline » qui devait amener les pétroles de Mossoul vers un port syrien.

La proposition Lafont fut finalement repoussée, mais la Commission adopta une proposition de M. de Chappedelaine, Rapporteur général, en vue d'une réduction de crédit de 10 millions.

PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE

La succession de lord Plumer. — Lord Plumer a quitté Jérusalem, puis la Palestine à la fin du mois de juillet, après avoir adressé un message d'adieux aux populations du pays pour les remercier de leur loyale collaboration durant les trois années qu'il est demeuré Haut-Commissaire. Il a été remplacé par le secrétaire général, M. H. C. Luke, qui assure l'intérim jusqu'à l'arrivée de sir John Chancellor, nommé Haut-Commissaire à la place de lord Plumer.

Emigrants et immigrants en Palestine. — A l'appui des indications fournies par le colonel Symes à la Commission des Mandats sur le mouvement d'immigration en Palestine et d'émigration de ce pays au cours des dernières années, voici quelques chiffres intéressants. On a compté, au cours des trois dernières années respectivement :

34.641 immigrants et 4.100 émigrants en 1925,			
13.910 — 9.469 — 1926,			
3.595 — 6.978 — 1927.			

C'est à partir de juillet 1926 que, par suite de la crise économique sévissant dans le pays, le renversement des chiffres s'est produit, et pour toutes les catégories d'immigrants et d'émigrants. La preuve en est fournie par les quatre chiffres que voici. Sur les 5.595 immigrants entrés en Palestine en 1927, on compte 2.780 Israélites, et on en compte 5.076 sur les 6.978 individus sortis du pays la même année. Les Israélites figurent donc pour les quatre cinquièmes environ dans l'un comme dans l'autre contingent.

TURQUIE

Suppression de la délégation diplomatique turque à Constantinople. — Le ministère des affaires étrangères a décidé de supprimer, à partir du 1^{er} juin, la délégation diplomatique turque à Constantinople, c'est-à-dire l'organe établissant la liaison entre le gouvernement d'Angora et les représentations diplomatiques qui continuent presque toutes à résider sur les rives du Bosphore. La suppression de cette délégation du ministère des Affaires étrangères va-t-elle rendre nécessaire le transfert des ambassades à Angora? La question, posée dès 1925 (cf. *L'Asie française* du mois de juin, p. 205), n'avait jamais été résolue depuis lors, sinon par un compromis de fait, c'est-à-dire par la présence permanente de secrétaires d'ambassade ou de légation à Angora et par des séjours plus ou moins

prolongés des chefs de missions eux-mêmes dans la capitale de la Turquie. Sans doute, Angora s'est-elle quelque peu transformée depuis 1925. Tchankaya, le faubourg diplomatique, qui domine de 200 mètres le haut plateau sur lequel s'étale la capitale de la Turquie, était naguère une colline chauve et déserte se dressant à côté d'une misérable bourgade asiatique entourée d'un triple rempart de bastions byzantins faits de pierres romaines; on y trouve aujourd'hui de fort jolies villes, un début de cité-jardin. Néanmoins, les difficultés matérielles d'une résidence continue à Angora demeurent toujours très grandes, et il faut aussi tenir compte des conditions climatiques et hygiéniques de la ville, conditions auxquelles tous les étrangers ne s'habituent pas facilement. Aussi peut-on douter que les trois gouvernements français, anglais et italien consentent sans peine, aujourd'hui, à réaliser le transfert complet de leurs ambassades à Angora, car en fait, les difficultés qui s'y opposaient en 1925 subsistent toujours. Déjà, cependant, on parle de l'installation définitive des ambassades d'Italie et d'Allemagne à Angora dans le cours de l'automne; quant au nouvel ambassadeur de France, M. de Chambrun, qui a récemment présenté ses lettres de créance au président de la République turque, on annonce qu'il va résider de façon permanente à Angora.

La fin des ambitions helléniques en Anatolie. — Quelques jours après la signature à Rome, au palais Chigi, du pacte italo-hellénique d'amitié, de conciliation et de règlement judiciaire dont une autre partie de la revue reproduit les deux articles les plus importants (cf. la p. 319), M. Venizelos, de passage à Paris, a donné à un journaliste du *Temps* une importante interview au cours de laquelle il a déclaré que la Grèce renonçait complètement à l'idée de cette « Grande Grèce » qu'elle avait naguère rêvé de constituer et qui fut cause de ses malheurs les plus récents. Il s'est, à ce sujet, exprimé en termes très nets que nous ne pouvons pas ne pas reproduire ici.

On pouvait se demander en France comme en Angleterre si le Venizelos d'aujourd'hui était le même que celui qui, depuis près de vingt ans, avait fait la politique de la « Grande Grèce » avec un mélange de succès et d'échecs. Les événements ont eu sur mes idées une influence décisive. Tant que l'Asie Mineure, par exemple, comptait une population hellénique de 1.700.000 âmes, j'ai cru pouvoir m'appuyer sur elle pour réaliser un rêve d'agrandissement. Nous avons perdu la partie. Les Hellènes micrasiatiques sont aujourd'hui en Grèce. Nous les avons établis avec beaucoup de peine et à grands frais. Nous voulons les incorporer définitivement à notre peuple. Ce n'est donc pas pour faire miroiter à leurs yeux le fallacieux espoir d'un retour éventuel en Asie Mineure.

En conséquence, considérant notre lutte avec la Turquie comme terminée, définitivement et irrévocablement terminée, je suis prêt à conclure avec notre séculaire ennemie la Turquie non seulement un pacte de non-agression, mais même un pacte d'amitié parfaitement sincère.

Et quelques instants plus tard, revenant encore sur la même idée, M. Venizelos ajoutait.

Nous voulons mettre un terme aux inutiles conflits que certains souvenirs pourraient perpétuer. Je suis et veux être pour mon pays « l'homme de la paix », après avoir été celui qui le mena dans la voie des reprises territoriales nécessaires à notre unité nationale. Cette unité est aujourd'hui réalisée. Une partie de l'Épire, la Macédoine grecque, la Thrace occidentale, les grandes îles de l'Égée sont sous pavillon grec. Evidemment nous n'avons pas tout ce qui légitimement aurait dû nous revenir selon le principe des nationalités, mais quel est le pays qui peut se flatter de n'avoir aucun noyau national en terre étrangère ? En ce qui me concerne, avec la ferme assurance que les clauses des traités relatives aux minorités permettront de sauvegarder la culture et l'idéal helléniques de ces communautés, je veux qu'il n'y ait pas d'équivoque sur ma politique et ses tendances futures. Rationnellement pacifique, tout entier attaché à la seule mise en valeur de notre territoire, je tiens essentiellement à écarter tout ce qui pourrait donner l'impression que la Grèce veut s'attacher à une combinaison quelconque ayant la guerre pour objet. Je suis prêt à signer un pacte d'amitié pareil à celui conclu avec l'Italie, aussi bien avec la Turquie, notre ancienne ennemie, qu'avec la Bulgarie, également notre adversaire, et la Yougoslavie, notre amie et ex-alliée, dans un esprit rigoureusement semblable de paix et de bonne volonté.

Depuis que ces paroles ont été prononcées, elles ont été suivies d'un début d'exécution et M. Venizelos s'est rendu à Belgrade. D'autre part, l'étude des bases sur lesquelles pourraient s'engager des conversations avec Angora a été amorcée par M. Venizelos et ses collaborateurs.

Les préliminaires d'un pacte d'amitié gréco-turc. — Voici, d'après le *Giornale d'Italia*, dans quelles conditions se sont préparées les conversations futures.

Lorsque M. Venizelos revint au pouvoir, les milieux d'Angora qui n'avaient pas oublié les anciens agissements anti-turcs, manifestèrent la crainte que cet événement ne rendît plus difficile la solution des questions pendantes entre les deux pays. Cependant, les déclarations de l'homme d'État grec vinrent bientôt rassurer les esprits. Le programme de M. Venizelos s'est d'ailleurs précisé par l'envoi à Ismet Pacha et à Tewfik Rouchdi bey de deux lettres dans lesquelles il confirme ses dispositions pacifiques et assure vouloir traiter de toute façon les questions en suspens avec la Turquie. Dans ses lettres comme dans ses discours antérieurs, M. Venizelos aurait fait comprendre que la délégation grecque de la commission mixte de l'échange des populations recevra des instructions pour se montrer le plus possible arrangeante et conciliante. Les Turcs comptent donc que cet esprit de bonne volonté animera les prochaines négociations.

Peu de jours après l'envoi de ces lettres de M. Venizelos, Ismet pacha s'est déclaré, dans son discours de Malatia, d'accord avec le nouveau gouvernement Venizelos pour régler aussi promptement que possible les différends en suspens, d'autant plus qu'il ne s'agit d'aucune af-

faire d'État ni de questions territoriales, mais uniquement d'intérêts particuliers et de litiges entre personnes privées.

Décadence d'Andrinople. — Si le gouvernement de Moustapha Kemal travaille de son mieux, avec beaucoup de persévérance et d'énergie en même temps que d'initiative, à orienter la Turquie dans des voies nouvelles et à donner à l'Anatolie un essor qu'elle n'avait jamais connu depuis la conquête ottomane, il détourne de plus en plus son attention des parties balkaniques du territoire. Le transfert du siège du gouvernement à Angora en est une preuve ; et c'en est une autre encore que le déclin d'Andrinople, naguère une des capitales de l'Empire Ottoman. Certes, pendant dix ans, cette ville a passé par de multiples vicissitudes ; elle fut (on se le rappelle) en 1912, lors de la première guerre balkanique, prise par l'armée bulgare ; un peu plus tard, pendant la seconde guerre balkanique, la volte-face des Bulgares et le renversement des alliances qui en fut la suite amenèrent la reprise d'Andrinople par Enver Pacha sur les Bulgares. Puis, ce furent les Grecs qui l'occupèrent. Finalement, après l'évacuation de la Thrace orientale par les Grecs, les Turcs y revinrent de nouveau ; ils ont gardé la ville, en vertu de l'article 2 du Traité de Lausanne du 24 juillet 1923.

Malheureusement, ils ne lui rendent pas la vie dont l'ont privée d'autres clauses de cette même paix de Lausanne, celles qui ont stipulé et réglé l'échange des populations. Andrinople comptait 120.000 âmes en 1912 et son mouvement commercial était important ; le nombre de ses habitants est aujourd'hui tombé à 30.000 et toutes les affaires ont cessé avec le départ de la colonie hellénique. Une misère noire règne dans la ville, que les citadins, dans l'impossibilité où ils se trouvent de payer les impôts pour des maisons et des magasins vides, abandonnent après les avoir démolis et en avoir vendu le matériel. Aussi Andrinople, si elle n'est pas encore une ville morte, est aujourd'hui une ville agonisante.

Extrême-Orient

CHINE

Réorganisation et orientation du gouvernement nationaliste. — La 4^e session du comité central exécutif et du comité de contrôle du parti Kouomintang, qui eut lieu en janvier dernier, avait fixé au 1^{er} août la session suivante. Faute du quorum nécessaire, elle fut reportée au 4, puis au 8 août. L'assemblée se sépara le 15. De nombreuses questions étaient inscrites à l'ordre du jour ; toutes furent abordées et discutées. Il s'agissait de prendre des résolutions touchant à l'établissement du régime dit de « tutelle politique », l'état chinois devant être placé, durant

une période indéterminée, sous la protection et sous l'autorité exclusives du parti.

Voici les plus importantes de ces résolutions : Promulgation d'une constitution provisoire ; Abrogation avant la fin de l'année des sous-conseils politiques, au nombre de cinq : Canton, Hankéou, Kaifong, Pékin et Taiyuan ; organisation des cinq conseils législatifs, exécutif, judiciaire, d'examen et de surveillance qui contrôleront le fonctionnement des départements ministériels ; création de trois comités gouvernementaux, de reconstruction, des immigrés chinois à l'étranger, des affaires de Mongolie, du Tibet et du Turkestan ; établissement des relations entre les organes du parti et les organes gouvernementaux ; unification des principes et des théories de la révolution Kouomintang ; centralisation des finances et établissement d'un budget d'état ; coopération avec les associations de marchands et d'industriels ; développement des communications ; réduction des forces militaires et diminution des dépenses militaires (elles ne devront pas excéder la moitié des dépenses fiscales totales) ; constitution d'une armée nationale soumise à la direction du pouvoir central ; développement de l'instruction élémentaire ; répression de la « corruption officielle » ; convocation à la date du 1^{er} janvier 1929 du 3^e congrès national, qui réunira les délégués Kouomintang des provinces chinoises, des pays annexes et des colonies d'immigrés.

Le 18 août, le conseil de gouvernement, réuni à Nankin sous la présidence du général Tan Yen Kai, adopta les résolutions formulées par la 5^e session ; elles doivent être transmises aux organismes compétents (bureau de codification, ministères, commissions spéciales, etc.).

La 5^e réunion générale des deux comités directeurs du parti n'a donc pas été précisément un échec, comme on le crut d'abord, à l'annonce de quelques incidents de séance. Mais il est incontestable que les délibérations mirent en évidence les dissentiments profonds qui travaillent le Kouomintang. Au reste, cette conférence se borna à voter des motions. Le difficile est de mettre à exécution les mesures adoptées. C'est là surtout que l'on reconnaîtra si l'organisation gouvernementale et administrative nationaliste est apte ou non à assurer le relèvement du pays.

Le désaccord éclata au moment où fut discutée la proposition de suppression des sous-conseils politiques.

Ces organismes, établis par décision du congrès du parti, ont en principe pour fonctions d'exécuter les ordres de l'organisation centrale, mais, en fait, ils sont, entre les mains des grands chefs militaires affiliés au parti, des instruments de domination personnelle. C'est un système qui favorise le maintien de quelques grandes dictatures, comme celles de Canton ou de Ouhan. Les doctrinaires du parti se déclarent nettement pour la centralisation du pouvoir, pour l'unique dictature des comités directeurs. La thèse de la dé-

centralisation fut défendue par le général Li Tchai Sum (autrement dit Li Chi Tsin), gouverneur tout puissant de Canton et l'un des quatre chefs du groupe du Kouangsi, dont l'autorité s'étend sur les deux Kouang et sur les deux Hou ; faisant valoir l'éloignement de Nankin de quelques centres importants du pays, l'insuffisance des communications, il dit la nécessité de conserver les grands gouvernements régionaux. Les chefs du groupe modéré, MM. Li Yu Ying et Tchang Ching Kiang, bien éloignés cependant du clan militaire sudiste, appuyèrent cette opinion et comme la majorité inclinait vers une sorte de conception jacobine de gouvernement, ils quittèrent l'assemblée. Leur décision fut prise devant l'indulgence de cette majorité vis-à-vis de quelques extrémistes précédemment exclus : deux de ces radicaux, autrefois au service de la III^e Internationale, avaient été nommés au conseil politique central.

Les membres du parti opposé au radicalisme ne cessent d'appréhender une mainmise communiste sur le parti. De fait, la propagande subversive est redevenue active. Le Kiangsi est aux mains d'un soviet qui, à Nantchang, capitale de la province, confisque les propriétés, démolit maisons et magasins sous prétexte de progrès social. Dans le Kouangtung, les anciens régiments rouges se sont reconstitués sous le commandement de deux généraux ; ils opèrent sur la rivière de l'est et dans le district de Soatéou. Les milieux ouvriers de Changhai s'agitent de nouveau. La propagande s'exerce dans les écoles, et la plupart des entreprises commerciales sont pourvues de « cellules ». Il y eut le 4 septembre une manifestation bruyante dans la concession internationale ; des pancartes portaient ces mots : *A bas les impérialistes, A bas le gouvernement nationaliste et le Kouomintang*. A Pékin, des unions ouvrières qui déclarèrent leur existence lors de l'avènement du nouveau régime sont manœuvrées par des agitateurs rouges. Le général Yen Si Chang prit la décision de les dissoudre. Le bureau local du Kouomintang protesta contre « l'illegalité » de cette mesure, les unions ayant été organisées conformément aux règlements de la direction du parti.

A l'égard des extrémistes, le Kouomintang apparaît malheureusement divisé. On a vu à Nankin le groupe des intellectuels, portés vers la modération, s'allier au clan du Kouangsi pour résister aux entreprises de la gauche. De leur côté se trouvaient le groupe de Changhai et le petit parti dit des « collines de l'Ouest ». Mais le centre, représenté par le clan de Ningpo et dont le chef est Chang Kai Shek, a été entraîné vers les radicaux ; et c'est grâce à son influence que le conseil central s'ouvrit à deux extrémistes notoires. Par bonheur, le président du conseil central, le général Tan Yen Kai, appartenant à un parti sans couleur, a jusqu'ici neutralisé les diverses influences qui s'exercent au sein du gouvernement.

De divers côtés, on cherchait à réconcilier le groupe de Chang Kai Shek avec les éléments modérés. Cette tentative fut favorisée, en septembre, par l'arrivée de Hou Han Min, ancien bras droit de Sun Yat Sen, représentant de la pure doctrine Kouomintang. Depuis plusieurs mois absent de Chine, ce personnage était indispensable au maintien d'un juste équilibre entre les forces politiques du parti. Mais l'accord entre Chang Kai Shek et Hou Han Min se fit dans de telles conditions que cet équilibre pencha vers la droite. Il fut entendu que les prérogatives attachées au titre de généralissime seraient abrogées, que Chang Kai Shek aurait la présidence du conseil administratif et Hou Han Min celle du conseil législatif ; les autres présidences ont été réservées aux premiers collaborateurs de Sun Yat Sen. Le groupe du Kouangsi a approuvé ce partage du pouvoir.

Cette nouvelle orientation du gouvernement nationaliste n'est pas sans rassurer les milieux étrangers, mais on se demande si l'exclusion des hommes de gauche des principaux postes du gouvernement n'a pas été une faute. Rejetés dans l'opposition, ne fomenteront-ils pas de nouveaux troubles ?

Un Conseil d'état a été créé ; il couronne le système des cinq comités et représentera l'état dans ses relations avec l'étranger, déclarera la guerre, négociera la paix, tranchera les conflits administratifs. Son président exercera dans la période de tutelle le pouvoir suprême, il aura le haut commandement des forces terrestres, navales et aériennes, il signera les lois et les traités. Présidents et vice-présidents des cinq comités seront choisis dans le Conseil d'état.

Chang Kai Shek, ancien généralissime durant la période insurrectionnelle, a été placé à la tête du Conseil d'état. Il est entré en fonctions le 10 octobre, jour anniversaire de la révolution de 1911.

Derniers combats contre les alliés chinois de Tchang Tso Lin. — On se rappelle qu'aussitôt après la décision de Tchang Tso Lin de cesser les hostilités et de rentrer à Moukden, les troupes mandchoues évacuèrent leurs dernières positions (*Asie Française*, juin et juillet-août, pages 246 et 307). Mais les forces chinoises appartenant à la coalition nordiste dissoute, ne pouvant passer en Mandchourie, se réfugièrent au nord-est du Tcheli. Une partie se rendit aux nationalistes, tandis que le gros de ces forces se rassembla sous le commandement des généraux Tchang Tsong Tchang et Chou Yu Pou. Ceux-ci élaborèrent un plan de campagne contre les armées qui tenaient Pékin et Tientsin ; ils proposèrent à l'état-major mandchou de participer à cette reprise d'offensive. D'autre part, Tchang Tsong Tchang disposait sur le littoral du Chantong, à Tchefou principalement, d'une armée constituée par les troupes qui avaient fui lors de l'avance sudiste de l'été dernier. Le gouvernement de Nankin donna

l'ordre à Feng Yu Siang d'en débarrasser la région. Dans le Nord, le général Pai Chong Si s'app préparait à combattre les nordistes et son désir était de pousser jusqu'à Moukden. En raison de l'attitude amicale de Tchang Sue Liang, fils de Tchang Tso Lin, envers Nankin, on décida de suspendre les opérations en cours ; il fut convenu que les troupes nordistes du Tcheli-Chantong entreraient en Mandchourie, mais leurs chefs n'ayant pu se mettre d'accord avec Moukden, le gouvernement nationaliste décida d'agir. Le général Pai Chong Si devait opérer à l'est de Tientsin et le maréchal Feng sur le littoral du Chantong.

Celui-ci passa le commandement à l'un de ses lieutenants pour aller au Honan où une partie de ses troupes s'était mutinée. Les révoltés occupaient plusieurs localités du Chensi, près des frontières du Kansou et du Sseutchouan. Ils étaient en relations avec le maréchal Ou Pei Fou, sous le commandement duquel ils avaient autrefois combattu. On apprit, en même temps, que Tchang Tsong Tchang invitait ses subordonnés à reconnaître Ou Pei Fou comme leur chef suprême. D'autre part, les conjurés firent des ouvertures d'alliance au club Anfouiste qui joua autrefois un rôle politique important. Il n'était pas douteux qu'un vaste mouvement antinationaliste tendait à s'organiser. Nankin pensait que, pour le briser, il suffisait d'en finir avec les débris des armées nordistes massés dans la région de Chanhaikouan et dans les environs de Tchefou.

Le 1^{er} septembre, le général Pai Chong Si établit son quartier général à Tientsin, après avoir exposé aux membres du corps diplomatique le but de la prochaine campagne. Il reçut à ce moment un télégramme de Moukden lui demandant de retarder de dix jours son avance pour permettre aux généraux Tchang Tsong Tchang et Chou Yu Pou de se retirer en Mandchourie où ils seraient désarmés. Le commandant nationaliste refusa d'acquiescer à cette demande. Il attaqua les rebelles dans la région minière de Kaiping où ils disposaient de quatre divisions. Des officiers français, anglais et japonais suivaient les opérations en qualité d'observateurs. Deux bataillons britanniques protégeaient les mines. Le gros des forces nordistes recula vers la Grande-Muraille jusqu'à Lanchéou sur la ligne ferrée. Moukden proposa au général nationaliste de constituer une zone neutre entre la frontière mandchoue et la rivière Lan, mais le 18 septembre les nordistes étaient chassés au-delà de cette rivière ; quinze mille d'entre eux se rendirent aux troupes de Moukden protégeant Chanhaikwan, puis, soupçonnant les Mandchous de faire le jeu de Nankin, ils attaquèrent avec fureur leurs anciens alliés. Le 20, les hostilités étaient suspendues ; les deux tiers des rebelles passèrent en Mandchourie, le reste se laissa désarmer par les nationalistes. Le général Tchang Tsong Tchang, âme de la résistance, obtint de Moukden la promesse d'être nommé à un poste frontière de Mandchourie.

Quelques jours plus tôt, Tchefou avait été occupé par les nationalistes, leurs adversaires s'étant d'eux-mêmes dispersés. Nankin était délivré des derniers combattants de la coalition nordiste.

Incursions mongoles en Mandchourie. — Dans la première quinzaine d'août, des hordes mongoles firent irruption dans la Mandchourie occidentale, entre Tsitsihar et Khailar, par le défilé des monts Khinghan et la vallée de la Nonni ; ils occupèrent les lignes télégraphiques et téléphoniques, pillèrent les immeubles de l'Est Chinois et endommagèrent la voie ferrée. Des troupes furent aussitôt envoyées par les autorités chinoises de la province de Heilongkiang. Les Mongols qui approchaient de Chalantun, où réside une colonie russe assez importante, furent repoussés et les dégâts causés au chemin de fer purent être promptement réparés. Le train international sibérien ne subit qu'un retard de 24 heures. Afin de prévenir la répétition de ces incursions, le général Wan Fu Lin, gouverneur du Heilongkiang, réclama des renforts à Moukden. Ces troupes se rendirent sur les points menacés par la nouvelle voie ferrée chinoise de Anganki ; elles creusèrent des tranchées, protégées par des autos blindées et des mitrailleuses, et établirent de nombreux postes. L'adversaire est peu nombreux et mal armé, mais il est extrêmement mobile ; chaque cavalier a quatre ou cinq chevaux à sa disposition. Des forces considérables sont nécessaires pour s'opposer aux déplacements rapides de ces cavaliers.

Les avis ne concordent pas sur l'origine du mouvement mongol. Les milieux militaires semblent considérer que cette agitation a été inspirée et soutenue par les Soviétiques ; ils craignent que ceux-ci ne cherchent à s'emparer de la Mongolie intérieure. C'est également l'opinion qui domine dans la plupart des milieux étrangers. On rapporte que Borodine, l'ancien conseiller du Kouomintang, dirige le gouvernement de Ourga, depuis la mort de Tzeran Doji, le célèbre chef mongol. Du côté soviétique, on proteste contre ces accusations et on nie toute participation russe dans cette agitation qui n'aurait qu'un caractère local. Enfin les Chinois croient que le mouvement est dirigé par un parti « Jeune Mongol » qui a pour idéal la réunion de la Mongolie intérieure et de la Mongolie extérieure, « république sœur » de l'U.R.S.S., et la constitution d'un grand état mongol soumis aux Soviétiques, disent les uns, opposé à la politique de Moscou, assurent les autres. Moukden a dénoncé le vice-président de l'Est Chinois, M. Lachevitch, comme ayant soudoyé les insurgés mongoles. Placé sous la surveillance de la police, ce fonctionnaire soviétique tomba bientôt malade et mourut assez mystérieusement.

Les nationalistes mongoles voudraient rattacher à leur pays un district reconnu autonome par le gouvernement républicain chinois en 1911 et annexé à la Mandchourie par un décret présiden-

tiel en 1917. Tel serait l'objet du dernier raid.

C'est du district de Hulubor qu'il s'agit, encore nommé pays de Barga, situé à la pointe occidentale du Heilongkiang, et qui, géographiquement, appartient à la Mongolie. Le territoire a une superficie de 62.000 milles carrés. Sa population est tout au plus de 50.000 habitants, composés en majeure partie de Bouriates. On y fait surtout de l'élevage ; des entreprises forestières ont été établies ces années dernières.

Un prince mongol, le prince Knifu, est resté à la tête de l'administration de Barga, ayant reconnu la souveraineté chinoise. Lors des derniers troubles, il rejeta l'ultimatum que lui présentèrent les Mongols avant d'exécuter leur raid.

Les mesures de défense prises par les autorités mandchoues ont mis le territoire revendiqué par le parti nationaliste mongol à l'abri de toute surprise. Mais le mouvement peut renaître et devenir sérieux. On croit dans les milieux chinois et étrangers que le district de Barga deviendra tôt ou tard un foyer de conflits, par suite de sa situation d'état-tampon dans une région montagneuse, entre le Heilongkiang dont le réseau ferré ne cesse de s'étendre, la Mongolie intérieure et la Sibérie.

Règlement britannique de l'affaire de Nankin.

— Un accord a été conclu le 9 août entre le ministre britannique, sir Miles Lampson, et le ministre nationaliste des affaires étrangères, le Dr C. T. Wang, réglant les incidents survenus à Nankin le 24 mars 1927.

Dans une première lettre, le ministre chinois exprime au gouvernement anglais ses regrets « pour les outrages et les injures faits aux représentants de Sa Majesté ainsi que pour les dommages infligés au consulat britannique et les violences subies par les résidents anglais dans leur personne ou dans leurs biens ». Le gouvernement nationaliste accepte, dit-il, la responsabilité de ces événements, bien que les agitateurs communistes aient été les auteurs des outrages et des crimes de Nankin. Il ajoute avoir donné des ordres réitérés pour la protection des étrangers et de leurs biens et pouvoir assurer que de telles violences contre les Britanniques ne se reproduiront plus. Enfin, il certifie que les fonctionnaires coupables ont été licenciés et que les coupables, soldats et civils, ont reçu le châtiment mérité par eux. Dans la même note, le Dr C. T. Wang offre des réparations pour les dommages subis et propose la nomination d'une commission sino-britannique chargée d'évaluer les dégâts.

Au nom du ministre de Grande-Bretagne, M. Sydney Barton accuse, le même jour, réception de la note chinoise et déclare accepter le règlement proposé.

Dans une seconde note, également datée du 9 août, M. C. T. Wang se plaint que le croiseur britannique *Emerald* ait bombardé la colline Socony, à Nankin, le 24 mars 1927. Sir Sydney Barton répond que le croiseur est intervenu pour protéger les Britanniques qui s'étaient réfugiés

sur la colline et qui étaient en danger de mort ; ce tir de barrage permit, en outre, l'évacuation des autres résidents dont la vie était menacée.

Malgré le fait que les circonstances à Nankin étaient telles qu'elles ont rendu nécessaire l'emploi de semblables mesures.

M. C. T. Wang transmet enfin une note exprimant l'espoir que les traités seront révisés. Il obtient cette réponse :

Afin de donner un nouveau témoignage de son attitude amicale et sympathique envers la Chine, le gouvernement britannique sera prêt, lorsque le moment viendra, à entrer en négociations avec le gouvernement nationaliste par l'intermédiaire de délégués dûment accrédités au sujet de la révision des traités... Il ne veut pas que l'affaire de Nankin ait pour conséquence de modifier cette attitude et il préfère la considérer comme étant sans influence sur les relations sino-britanniques.

Le règlement de cette affaire est à peu près identique à l'arrangement conclu en avril par l'Amérique. La différence est dans les mots, qui, ici plus que là, marquent de la confiance. Les Anglais de Chine, tout en approuvant l'accord, regrettent qu'il ait fait une place à la question de la révision des traités. A ce sujet, le *Times* énonce des réserves.

Il est clair que la force actuelle du gouvernement de Nankin est difficile à évaluer. Cependant, pour nous servir d'une phrase de sir Miles Lampson, le gouvernement nationaliste existe *de facto* et on peut traiter avec lui jusqu'à ce que le problème de la reconnaissance *de jure* se résolve de lui-même par la formation d'un régime qui donne des signes de durée et qui ait un aspect très net d'autorité.

Dans son Bulletin, le *Temps* note que, dans le règlement des incidents de Nankin, le Cabinet de Londres s'est montré disposé à entrer en négociations en temps utile avec le gouvernement nationaliste en ce qui concerne la révision des traités existants.

Le gouvernement nationaliste (dit très justement le bulletin du *Temps*, en annonçant que les négociations entre la France et la Chine en vue du règlement des incidents de Nankin ont virtuellement abouti) le gouvernement nationaliste manque encore de la stabilité nécessaire pour qu'il puisse parler et agir réellement, avec toute l'autorité d'un pouvoir sûr de ses moyens, au nom de la Chine entière. Il lui reste à faire la preuve, autrement que par de solennelles proclamations, qu'il est qualifié pour représenter un peuple immense, unifié en principe, mais travaillé en fait par les tendances les plus opposées les unes aux autres. Jusqu'à ce que cette preuve soit faite, il s'agira de ne procéder qu'avec la plus grande prudence à l'égard d'un gouvernement dont l'existence reste, en somme, assez précaire et dont il ne paraît pas que la politique soit assurée, dès à présent, de pouvoir se développer avec une réelle continuité.

C'est l'opinion de tous les étrangers d'Extrême-Orient. C'est la nôtre. Nous n'avons jamais cessé de dire ici que l'autorité du gouvernement nationaliste, — gouvernement de parti, ne l'oublions pas, — est loin d'être forte et respectée,

et que son autorité, — à laquelle des publicistes pressés, et sans doute insuffisamment informés, veulent croire, — est encore vague, inconsistante et précaire.

La convention douanière sino-allemande. — Le ministre du Reich, M. von Borch, avait entamé des négociations avec le gouvernement de Pékin pour obtenir l'égalité douanière avec les autres puissances, que la guerre avait fait perdre à l'Allemagne. Ces négociations, reprises avec le gouvernement de Nankin, ont été menées rapidement à bonne fin. Le 17 août, un traité de commerce fut signé par M. von Borch et M. C. T. Wang, ministre des affaires étrangères.

La Chine n'étant pas signataire du traité de Versailles, les deux parties ont la possibilité de régler leurs relations au mieux de leurs intérêts réciproques, c'est-à-dire sur la base d'une complète égalité de droits. L'accord de 1921 et le traité de 1928 s'inspirent de ce principe.

Le traité de 1928, qui est proprement une convention douanière, constitue un appendice au traité du 20 mai 1921, dans lequel l'Allemagne se reconnaissait « obligée par le traité de Versailles de renoncer à tous les titres, droits et privilèges qu'elle avait acquis en vertu du traité passé par elle avec la Chine le 6 mars 1898 ».

En matière douanière, le traité de 1921 s'exprimait en ces termes (art. IV) :

Les deux hautes parties contractantes reconnaissent que toutes les affaires douanières sont réglées uniquement par la législation intérieure de chacune d'elles. Toutefois, aucun droit supérieur aux droits acquittés par les nationaux du pays ne sera prélevé sur les produits bruts ou manufacturés d'origine d'une des deux Républiques ou d'un autre pays à leur importation, exportation ou transit.

Voici maintenant le texte du traité conclu à Nankin le 17 août :

Article I. — Afin d'obtenir une égalité de traitement absolue dans les affaires de Douanes, et de compléter les arrangements faits entre l'Allemagne et la Chine le 20 mai 1921, les deux Hautes Parties contractantes stipulent que dans toutes les affaires de Douane et autres s'y rapportant, l'une ou l'autre des Hautes Parties Contractantes ne sera sujette, sur les territoires de l'autre partie, à aucun traitement désavantageux comparé au traitement accordé à tout autre pays.

Les nationaux des deux Hautes Parties Contractantes ne seront contraints, dans aucune circonstance, de payer sur les territoires de l'autre Partie Contractante, des droits ou taxes intérieures, d'importation ou d'exportation de marchandises, autres que ceux payés par les nationaux du pays intéressé ou par les nationaux de tout autre pays.

Les clauses existant dans l'échange de notes annexées dans l'accord sino-allemand du 20 mai 1921, stipulant que les marchandises allemandes importées paieront des droits conformément aux règlements du tarif général avant l'application générale des règlements du tarif autonome, sera par la présente, annulée.

Article II. — Les deux Hautes Parties Contractantes, entreront aussitôt que possible en négociations pour la conclusion d'un Traité de Commerce et de Navigation, basé sur le principe de parité et d'égalité parfaite de traitement.

Article III. — Le présent traité a été rédigé en allemand, en chinois et en anglais. En cas de différences d'interprétation, le texte anglais prévaudra.

Article IV. — Le présent traité sera ratifié aussitôt que possible et deviendra valide le jour où les deux Gouvernements se seront notifiés mutuellement que les ratifications ont été effectuées.

On pense que le traité de commerce et de navigation prévu par l'art. 2 ne tardera pas à être signé. C'est, du moins, l'opinion de la presse allemande.

Le *Kölnische Zeitung* constate avec plaisir que l'Allemagne a de nouveau une politique active en Chine.

Les négociations de Berlin avec les financiers chinois et les pourparlers du ministre von Borch à Nankin permettent enfin de conclure à un renouveau de notre activité. Notre action n'est pas entravée par des privilèges, et encore moins par le scepticisme. Se basant sur les relations amicales qu'elle entretient depuis longtemps avec la Chine, il sera moins difficile à l'Allemagne qu'à toute autre puissance d'être la première à reconnaître *de jure* le gouvernement chinois qui a été entre temps reconnu *de facto*, étant le seul à négocier. Ce serait une politique logique qui rentrerait, en outre, dans les grandes lignes de l'évolution politique de l'Extrême-Orient.

Mort du Président Li Yuan Hong. — Le général Li Yuan Hong, ancien président de la république, est mort à Tientsin dans les derniers jours de mai. Sa participation à l'insurrection de Outchang en 1911 l'avait mis au premier rang des personnages de la République.

Né en 1864 dans la province du Houpei, il sortit de l'école navale de Peiyang et servit sur un croiseur lors de la guerre sino-japonaise. Le célèbre vice-roi Tchang Tche Tong l'appela auprès de lui à Nankin, le chargea de l'instruction des troupes puis l'envoya au Japon étudier les divers types de fortifications. Devenu colonel de cavalerie, il organisa les premières grandes manœuvres chinoises. Li Yuan Hong commandait la garnison de Outchang au moment où, en octobre 1911, le révolutionnaire Houang Hing préparait à Hankéou un mouvement insurrectionnel. Pressé par ses officiers, Li Yuan Hong prit la tête du mouvement ; les troupes s'emparèrent du yamen du vice-roi. Tel fut le point de départ de la révolution qui aboutit à la chute des Mandchous et à la proclamation de la république.

Après la conférence de la paix tenue à Changhaï qui proclama Sun Yat Sen président de la république, le général Li Yuan Hong fut élu vice-président. Il devint président à la mort de Yuan Che Kai (mai 1916) et démissionna après la tentative de restauration monarchique de Tchang Hiun (12 juillet 1917). De nouveau, après la victoire du clan Ou Pei Fou, on le revit à la présidence (août 1922), mais l'année suivante, le 13 juin 1923, n'ayant pu supprimer les postes de toukiun et de supertoukiun, il démissionna. Depuis lors, il vivait dans une retraite absolue.

JAPON

Elargissement de la majorité gouvernementale. — M. Tokonami, chef du Seiyuhontô, le parti qui, en juin de l'année dernière, fusionna avec le Kenseikai pour former le Minseitô, s'est séparé le 1^{er} août de ce dernier parti. Dans un manifeste, qui a été longuement commenté par la presse, il donne les motifs de sa décision.

Avec deux partis numériquement égaux, remarque M. Tokonami, le Minseitô et le Seiyukai, il est impossible à un gouvernement de durer. Or, trois problèmes doivent être résolus par un ministère disposant d'une forte majorité : la politique du Japon en Chine, l'adoption de mesures de sécurité sociale, l'assainissement de la situation financière.

M. Tokonami se fait fort de constituer une majorité. Il comptait réunir les anciens députés Seiyuhontô, une centaine de députés du Seiyukai, parti dont le Seiyuhontô s'était détaché en 1923 et une vingtaine de députés Minseitô. Mais ses premières démarches n'ont pas justifié ces prévisions. Le troisième parti semble devoir être un petit parti. Il votera en tout cas avec le Seiyukai en faveur du gouvernement Tanaka et, grâce à cet appoint, celui-ci, qui était réduit aux expédients pour vivre, sera désormais assuré d'une large majorité.

A la recherche d'une formule de politique chinoise. — On peut dire que tous les Japonais, sans distinction de parti et de classe, sont favorables à une politique de rapprochement avec la Chine. Il n'y a chez eux cependant aucune inclination naturelle vers leurs voisins et, à l'exception de quelques idéalistes attirés vers le monde chinois par la pensée de réaliser une sorte de coalition de race, les Japonais désirent entretenir des relations amicales avec les Chinois dans un but intéressé, afin de faciliter l'écoulement de leurs produits manufacturés et de s'assurer les matières premières indispensables à leur industrie.

Il a été reconnu que l'ingérence dans la lutte entre les partis chinois nuit au but poursuivi. Le Japon a donc renoncé depuis bientôt dix ans à son ancienne politique d'intervention ouverte ou cachée. Depuis lors, ses intérêts se sont étendus et développés, tant en Chine qu'en Mandchourie. Plus que tout autre ministre, le baron Shidehara, qui dirigea les affaires étrangères dans les deux cabinets successifs du parti Kenseikai (présidents du conseil : vicomte Kato et M. Wakatsuki), fonda sa politique à l'égard de la Chine sur les relations économiques des deux pays en écartant toutes les visées territoriales d'autrefois. Mais les attentats nationalistes contre les résidents japonais à Nankin, à Hankéou, à Kiéoukiang, l'an dernier, précisément à l'époque de l'administration du baron Shidehara, et

ceux de cette année à Tsinanfou ont donné à réfléchir aux Japonais.

Pas de commerce possible en Chine sans sécurité, sans la certitude que des mesures seront prises à temps pour prévenir tout attentat contre les personnes et les biens. Les journaux de Tokio font cette observation en ajoutant : dès que le gouvernement japonais agit de manière à protéger ses nationaux, le boycottage anti-japonais s'organise en Chine, causant des pertes considérables. De là l'incertitude de l'opinion sur la meilleure politique à suivre.

Le baron Shidehara a écrit dans la *Revue Diplomatique* de Tokio qu'il restait fidèle à ses principes.

Les résidents japonais en Chine sont des milliers et le capital que nous avons placé dans ce pays est immense. Notre existence nationale dépend étroitement de notre voisin.

Tout doit être subordonné à la politique du rapprochement économique. L'ancien ministre estime qu'une expédition militaire ne doit être décidée qu'à la dernière extrémité. La présence d'une force armée japonaise sur le territoire chinois a des effets contraires à ceux qu'on en attend.

Le parti auquel vont les sympathies du baron Shidehara, le parti Minseitô, condamne tout envoi de troupes en Chine, mais, par contre, il demande que des mesures énergiques soient prises pour la protection des droits et des intérêts en Mandchourie. C'est le vœu qu'a émis le conseil du parti réuni le 22 juin, à la suite de la visite d'une délégation de commerçants japonais de Mandchourie qui déclarèrent que, si le gouvernement n'intervenait pas, la situation deviendrait intenable.

Il y a près d'un million de Coréens et 200.000 Japonais en Mandchourie, dirent-ils. Autrefois, nous étions bien accueillis et bien vus. Aujourd'hui, sous l'influence du militarisme nationaliste, on fait tout pour nous obliger à partir... Une des mesures les plus contraires aux intérêts japonais est l'imposition de likins sur nos produits. La monnaie japonaise n'est plus admise...

Le Minseitô anti-interventionniste accuse le cabinet Tanaka de pratiquer une politique de faiblesse en Mandchourie. Le *Hôchi*, journal de ce parti, raille le cabinet pour son scrupule de ne pas accroître les forces japonaises de Moukden au delà du chiffre fixé par le traité de Portsmouth : 15.450 hommes !

Le respect du traité de Portsmouth est pour le moins étrange, dit cet organe, de la part d'un gouvernement qui a envoyé des troupes au Chantong au mépris des stipulations des traités.

Le parti d'opposition exprimait sa confiance dans l'esprit de sagesse des nationalistes chinois quand Nankin notifia à Tokio l'abrogation du traité commercial de 1896. Du coup, l'opposition se trouva désarmée, et, à contre-cœur, elle dit ap-

prouver la note de protestation du gouvernement japonais au gouvernement chinois.

Néanmoins son chef, M. Hamagachi, président du Minseitô, déclina l'offre du baron Tanaka de collaborer à la « politique chinoise » du gouvernement, les méthodes d'intimidation employées par le Cabinet étant, à son sens, tout à fait vaines.

Intervention du Japon à Moukden. — Ainsi que nous l'avons rapporté (pages 310-311), le gouvernement de Nankin fit tenir le 19 juillet au ministre du Japon en Chine une note annonçant l'abrogation du traité du 27 juillet 1896, conclu conformément à l'article VI du traité de Shimonoseki, et l'application aux sujets japonais des stipulations contenues dans le *modus vivendi* concernant les étrangers en Chine pendant la période transitoire à courir de l'expiration des anciens traités à la conclusion des nouveaux. La réponse de Tokio fut brève et énergique :

Le gouvernement japonais, se plaçant au point de vue de la légalité, et en vue de faire progresser les négociations qui ont été précédemment entamées, est absolument opposé à l'abrogation unilatérale du traité sino-japonais.

Si toutefois le gouvernement nationaliste retire sa déclaration d'abrogation dudit traité, le Japon ne verra pas d'inconvénient à ce que des négociations commencent immédiatement en vue de reviser le traité.

Néanmoins, si le gouvernement nationaliste refusait de donner satisfaction à la demande du Japon relative à la question de l'abrogation du traité et si le gouvernement de Nankin tentait d'appliquer le statut provisoire dont il a parlé, le gouvernement japonais, conformément à l'article XXVI du traité, se verrait contraint d'insister sur la validité de ce traité pour une nouvelle période de dix ans et de prendre, s'il est nécessaire, des mesures décisives.

L'article 26 du traité de 1896 s'exprime ainsi :

Il est entendu que chacune des parties contractantes peut demander la révision des tarifs et des articles commerciaux de ce traité après un délai de dix ans à compter du jour de l'échange des ratifications, mais si aucune demande n'est faite par l'une ou l'autre partie et si une pareille révision n'est pas effectuée au cours des six mois qui suivront l'expiration des dix premières années, le traité et les tarifs, sous leurs formes actuelles, resteront en vigueur pour une autre période de dix ans à dater de l'expiration des dix premières années; il en sera ainsi à la fin de chaque période consécutive de dix années.

Dans un entretien qu'il eut avec les représentants des principales puissances, le baron Tanaka déclara que le Japon exigeait de Nankin l'annulation de la note annonçant l'abrogation du traité de 1896.

Le cabinet de Tokio a dès lors observé une politique d'attente à l'égard des nationalistes ; il ne s'en écartera pas, l'avenir du gouvernement Kouomintang, suivant des déclarations officielles, lui paraissant problématique.

Vers la fin d'août, Nankin parut montrer des dispositions conciliantes. On annonça que les

stipulations du *modus vivendi* ne seraient pas appliquées.

Mais le gouvernement japonais négligeait Nankin et agissait à Moukden. Il intervint pour empêcher le rattachement de la Mandchourie à la Chine proprement dite.

Le rattachement, disent les journaux japonais, est une opération que le Japon ne peut laisser s'accomplir que si le gouvernement de Nankin s'assagit et se consolide. Le baron Hayashi, délégué du Japon aux funérailles du maréchal Tchang Tso Lin, aurait fait des déclarations dont le fond est exact si les termes dans lesquels elle a été rapportée ne le sont pas : le rattachement est prématuré, la situation étant encore instable, et de graves questions diplomatiques étant traitées par le gouvernement nationaliste avec légèreté et désinvolture.

Le maréchal Tchang Sue Liang se rendit aux raisons exposées par le baron Hayashi ; il interrompit les négociations entamées avec Nankin en vue de placer la Mandchourie sous le contrôle du gouvernement nationaliste. Le compromis de Moukden avec les nationalistes a été ajourné à trois mois. Tokio ne permettra qu'il soit repris et signé qu'à la condition que tous les accords du Japon avec Moukden soient respectés.

Vers la fin de septembre, les négociations reprirent entre Tokio et Nankin. Le cabinet japonais demanda que des mesures fussent prises pour faire cesser le boycottage et, sans insister sur l'annulation de la note abrogeant le traité de 1846, il marqua nettement que la révision des traités ne pourrait avoir lieu que lorsque la Chine aurait donné des preuves évidentes de son désir de vivre en bonne intelligence avec le Japon. D'autre part, le Japon maintint son intransigeance en ce qui concerne l'autonomie douanière, mais il déclara accepter un tarif progressif.

Estimation de la fortune publique. — Le bureau de statistique du gouvernement a publié les calculs qui permettent l'estimation de la richesse nationale à la fin de 1924. L'ensemble de la fortune publique était de 102 milliards 300 millions de yen (1.731 yen par tête) contre 32 milliards de yen (106 yen par tête) en 1913. La population du Japon proprement dit, en 1924, était en gros de 70 millions d'habitants. L'accroissement de la population présente d'une année à l'autre quelque fluctuation, mais, dans l'ensemble, elle est en progrès constant. Quant à la fortune publique, la crise financière de ces dernières années l'a quelque peu amoindrie.

Les principales sources de richesses sont (en milliards) les terrains : 33.247.340 ; les mines : 3.523.230 ; les mers, rivières et ports : 5.158.600 ; les maisons : 16.327.210 ; les chemins de fer : 3.544.210 ; les domaines du gouvernement : 6.483.990 ; les produits de fermes : 3.310.420 ; le numéraire et les lingots représentant 1.823.820.

Relations commerciales avec l'Égypte. — A différentes reprises, cette revue a signalé les efforts faits par le Japon pour nouer des relations commerciales suivies avec les pays de l'Afrique orientale et en particulier avec l'Égypte (cf. la note de la p. 89, dans le n° de février 1928, et, dans le n° de mars, les p. 134-135). Ces efforts commencent à porter leurs fruits, comme le prouve la note que nous reproduisons presque intégralement ici, et que nous tirons du numéro du *Réveil*, le journal français du Caire, en date du 11 avril dernier :

Depuis quelque temps, le gouvernement japonais a manifesté le désir de renforcer autant que possible les relations commerciales et économiques avec l'Égypte. A cet effet, une députation d'industriels et de commerçants japonais était venue l'année dernière pour étudier la situation de l'Égypte et ses possibilités commerciales par rapport au Japon. Les diverses organisations commerciales du pays avaient réservé à cette députation un accueil très cordial, ce qui a permis à ses membres d'accomplir leur mission dans les meilleures conditions. A la suite de cette visite, un comptoir de produits japonais et une exposition permanente ont été installés au Caire, sous les auspices de la chambre de commerce et du consulat général japonais. D'ordre de son gouvernement, ce dernier est entré en pourparlers avec le ministre des affaires étrangères pour la conclusion d'un accord commercial avec l'Égypte ; ces pourparlers sont encore en cours. D'autre part, il a tenté des démarches auprès du même ministre pour lever les restrictions sur l'entrée de certains articles de provenance japonaise.

En ce qui concerne le chiffre du commerce entre les deux pays, il est sujet à des variations sensibles. C'est ainsi qu'en 1925, le chiffre des importations a atteint un million et 105.108 livres égyptiennes, alors que l'année suivante, il a baissé à 832.545, pour remonter en 1927 à 1.185.217. Quant au chiffre des exportations, il était de deux millions et fraction en 1925. Pendant ces deux dernières années, ce chiffre est tombé à un million et fraction seulement.

L'*Institut commercial du Japon* (tel est le nom de l'organisation à laquelle fait allusion le *Réveil* du Caire) a précisément été fondé au Caire pour relever le mouvement économique entre les deux pays et lui donner tout l'essor souhaitable. C'est ce que le jour où il a ouvert ses portes, le 13 avril, le président de son conseil d'administration, M. Kantaro Hute, a dit aux représentants de la presse du Caire, qu'il avait groupés autour de lui dans un banquet.

Notre désir à nous tous qui avons à cœur la prospérité commune de nos deux Pays, consiste à répondre pratiquement au besoin de développement des relations économiques et commerciales entre l'Égypte et le Japon. Nous sommes venus nous installer au Caire pour y accomplir cette importante mission.

Sur les relations économiques et commerciales dont il parlait ainsi dans son discours, comme sur le rôle futur de l'*Institut commercial du Japon*, une circulaire distribuée un peu avant la réunion du 13 avril fournissait les chiffres et les indications que nous reproduisons ci-dessous, d'après le *Bulletin trimestriel de la Chambre de Commerce française du Caire* (1^{er} trimestre 1928) :

Les relations commerciales qui existent depuis longtemps entre l'Égypte et le Japon, ont une tendance marquée de se développer d'année en année, en attendant qu'elles soient bientôt consacrées officiellement par un accord commercial des deux gouvernements.

Les statistiques douanières des deux pays font la preuve suffisante de ce fait.

Année	Importation du Japon en Égypte	Exportation de l'Égypte au Japon
1923	668.568	1.957.333
1924	973.325	1.509.480
1925	1.105.108	2.166.888
1926	832.545	1.623.216
1927	1.185.277	1.709.217

De même que le Japon a un intérêt insoupçonnable à acheter en Égypte les produits abondants de la nature généreuse, de même l'Égypte peut tirer grand profit de l'achat fait à bon prix des produits industriels du Japon.

C'est ainsi que le Japon a acheté en Égypte en 1927, en chiffre rond, L.E. 1.605.000 de coton et de L.E. 95.000 de phosphate, tand's que l'Égypte a importé du Japon, cette même année, L.E. 780.000 de tissus de coton, L.E. 130.000 de bonneterie et d'autres cotonnades, L.E. 155.000 de divers articles en soie, L.E. 13.000 de porcelaine, ainsi que L.E. 100.000 d'autres marchandises.

Cet échange de produits très souhaitable dans l'intérêt commun des deux pays, pourra s'intensifier encore si, par des mesures appropriées, on peut écarter ou diminuer les inconvénients résultant de la grande distance géographique qui sépare les deux peuples japonais et égyptien. Car, les habitants de ces deux pays, qui se trouvent aux deux extrémités du Grand Continent d'Asie, ne pouvaient avoir jusqu'à ce jour une connaissance réciproque approfondie, au double point de vue moral et matériel. Cet éloignement n'était pas favorable à l'essor qu'aurait pu prendre leurs rapports amicaux et économiques.

Notre Institut comporte les travaux suivants :

1. Exposition permanente des produits industriels du Japon qui se tiendra au siège de l'Institut, pour les faire connaître en Égypte. (On prendra les commandes pour les transmettre au Japon.)
2. Achat et envoi au Japon des échantillons des produits à exporter de l'Égypte, pour les introduire aux milieux intéressés japonais. (On transmettra leurs commandes à l'Égypte.)
3. Service d'intermédiaire des commerçants du Japon et de l'Égypte, bons offices et médiation en cas de leur litige.
4. Informations et renseignements à cueillir et à donner concernant les relations commerciales des deux pays, études sur la possibilité du développement des rapports économiques, etc.
5. Vente en essai des marchandises japonaises, qui aura lieu de temps en temps dans le local de l'Exposition permanente ou dans les principales villes d'Égypte.
6. Une bibliothèque à la disposition du public pour faciliter les études relatives aux questions financières, économiques, industrielles et commerciales du Japon.

Impressions d'un voyageur. — M. René Berthelot a fait récemment un séjour de plusieurs semaines au Japon, avant d'aller visiter les principaux centres de la République Chinoise. En arrivant à Changhai, il a fait part aux journalistes de ses impressions sur le Japon.

Ce qui m'a intéressé particulièrement au Japon, a-t-il dit, ce fut, malgré la diversité des choses et de la civilisation qui frappent la plupart des Occidentaux, d'y retrouver les

traits humains généraux qui appartiennent à toute l'humanité, dans l'espace comme dans le temps. Il y a certaines tendances communes à l'esprit occidental et à l'esprit oriental.

La grande nouveauté de l'Europe et de l'Occident a été le développement de la science positive. Quand on admet qu'à travers les progrès de la science positive, la philosophie grecque conserve sa valeur, il semble que la pensée philosophique de l'Extrême-Orient conserve aussi sa valeur sur beaucoup de points, surtout en ce qui concerne les problèmes moraux, et, de ce point de vue, on doit se demander si, dans l'idéalisme bouddhique, il n'y a pas des traits qui se rapprochent de l'idéalisme philosophique de l'Occident.

Une des choses qui m'intéressèrent le plus au Japon, ce fut la recherche de ces caractères d'une humanité plus générale qui reste supérieure à ces distinctions qu'on fait entre l'Occident et l'Orient.

De même qu'on ne peut dégager chez Descartes et chez les philosophes de la Grèce ce qui a une valeur générale qu'en écartant la lettre du système, de même, pour déterminer ce qui, dans le Bouddhisme, conserve une valeur humaine générale, il faut écarter la lettre de la religion bouddhique et considérer le Bouddhisme, non comme une religion organisée, mais comme un ensemble de tendances philosophiques.

En fait, Japonais et Chinois ont, actuellement, trop souvent tendance à ne voir dans la science moderne de l'Occident que ses applications pratiques et utilitaires. Peut-être un rapprochement progressif entre l'Orient et l'Occident dans l'ordre intellectuel deviendrait-il plus facile si les esprits, au Japon et en Chine, comprenaient que la science ne se caractérise pas seulement par ses applications, mais suppose une certaine philosophie.

C'est précisément parce que la science suppose cette philosophie que l'Europe moderne est vraiment la continuateur de la civilisation hellénique.

M. Berthelot parla ensuite de sa mission. Le comité japonais pour la célébration du centenaire de Marcellin Berthelot avait organisé des conférences à Tokio, Kyoto et Sendai, les trois grands centres universitaires du Japon. En outre, à Tokio et à Osaka, il organisa d'autres conférences s'adressant à un public plus étendu.

Après avoir rendu hommage à l'hospitalité japonaise, si courtoise et si accueillante, M. René Berthelot conclut :

— J'ai eu l'impression que c'est avec une très grande sympathie intellectuelle que les Japonais accueillent les idées françaises et qu'ils avaient un désir très sincère de prendre avec la France un contact intellectuel plus étroit.

La Commission des Mandats et le rapport sur les Iles du Pacifique. — Comme elle l'a fait à propos de l'Irak (cf. le numéro de mai, p. 206-207), l'Asie française reproduit ici les observations formulées par la Commission des Mandats de la Société des Nations au sujet du rapport sur les Iles du Pacifique placées sous le mandat japonais qui lui a été remis en 1927 et sur lequel un de ses représentants accrédités a fourni aux membres de la Commission les explications complémentaires qui lui ont été demandées. Voici le texte de ces observations, aussi bien générales que particulières :

Observations générales

La Commission tient à exprimer ses remerciements à la

Puissance mandataire pour le volume de lois, spécialement traduit à l'intention de la Commission et joint au rapport ainsi que pour les réponses détaillées données au sujet des observations formulées l'an dernier par la Commission et à certaines questions qui figurent aux procès-verbaux de sa dixième session.

Observations spéciales

1. *Finances publiques.* — La Commission apprécie hautement la libéralité dont le Gouvernement japonais fait preuve en accordant chaque année une subvention considérable destinée à couvrir le déficit de l'Administration des Iles.

Elle serait heureuse de trouver dans le prochain rapport un tableau indiquant le montant total des subsides jusqu'à l'année 1927 inclusivement.

D'autre part, il semble que, pour rendre plus clairs les comptes du territoire sous mandat, il serait souhaitable que les revenus et dépenses annuelles des mines d'Angaur, ainsi que les sommes antérieurement imputées au budget local pour l'achat de ces mines, fissent l'objet d'un compte spécial.

La Commission sera heureuse de recevoir des renseignements plus complets au sujet des bases d'après lesquelles s'établit l'équivalence, suivant que l'impôt de capitation est acquitté en espèces ou en coprah. Elle aimerait aussi être renseignée sur les charges fiscales respectives imposées, d'une part, à l'indigène et, d'autre part, au non-indigène.

2. *Régime économique.* — La Commission a pris acte de l'offre du représentant accrédité de faire insérer, dans les prochains rapports, des renseignements plus détaillés sur les gisements de phosphates. Elle serait heureuse de savoir si les ayants-droit reçoivent une indemnité à l'occasion de l'exploitation des gisements de phosphates existant sur les terres.

3. *Enseignement.* — La Commission a beaucoup apprécié les renseignements très complets contenus dans le rapport au sujet de l'enseignement et les efforts faits en faveur de l'éducation professionnelle.

ASIE ANGLAISE

INDE

Le bilan de l'année 1926-27. — Le rapport officiel sur l'année 1926-27 vient de paraître : il est dû à M. J. Coatman, directeur du service des renseignements ; nous y trouvons des détails précis sur maint point intéressant.

L'année a été marquée par une recrudescence de l'antagonisme entre Hindous et Musulmans : on n'a pas compté moins de quarante conflits. Les différences qui séparent ces deux communautés ne sont pas seulement religieuses, mais politiques aussi : la preuve en est dans les discussions sur le point de savoir si les circonscriptions électorales doivent être confessionnelles ou mixtes. Depuis des siècles, Hindous et Musulmans vivent côte à côte, mais ils restent à l'écart les uns des autres sur la plupart des points essentiels : la domination anglaise empêche toute oppression des uns par les autres, mais il serait faux d'en conclure que l'esprit d'intolérance a disparu. La réforme constitutionnelle a ravivé le vieil antagonisme, en plaçant les habitants en

face de quelques-uns des problèmes qu'il leur faut résoudre avant de pouvoir jouir d'un gouvernement autonome et responsable ; chacun s'efforce de s'assurer les emplois et l'influence. Les Hindous sont, dans l'ensemble, disposés à accepter toutes les conséquences du gouvernement du pays par une majorité parlementaire ; mais les Musulmans, en qualité de minorité, demandent des garanties. Une entente, à défaut d'union, est-elle possible ? Oui, si, comme l'ont suggéré lord Irwin et sir Alexander Muddiman, les personnalités importantes de chaque communauté usent de leur influence pour diriger leurs coreligionnaires dans la bonne voie ; il faudrait éveiller chez tous les Indiens le sentiment national, supérieur aux distinctions de religion, leur montrer quelles sphères d'intérêts leur sont communes, et les engager à travailler de concert au bien du pays.

Sauf ces conflits entre Hindous et Musulmans, l'année a été calme, exempte de calamités dues à la malice humaine, mais compta un grand nombre de catastrophes naturelles, surtout des inondations. Mais le développement de l'irrigation et des moyens de communication a diminué la menace et tempéré les effets des moussons capricieuses : le mot de « famine » a perdu beaucoup de l'horreur qu'il inspirait autrefois.

Du point de vue industriel et commercial, l'année 1926-27 ne fut ni bonne ni mauvaise. Le problème du chômage devient de plus en plus sérieux, non pas spécialement dans la classe ouvrière, mais dans celle des employés. Le système d'éducation pratiqué dans l'Inde ne produit guère que des gens aptes uniquement à un travail de bureau : l'indigène instruit cherche à entrer au service du gouvernement, et, à défaut de ce débouché, dans une administration semi-officielle ; or les services publics et municipaux, les chemins de fer, les postes et télégraphes, les douanes, les ports, etc., ne peuvent absorber qu'une partie des candidats ; il se forme donc un prolétariat d'intellectuels mécontents, aigris et prêts à grossir les rangs des extrémistes et des révolutionnaires. On a déjà souvent signalé ce grave danger, et nous en avons entretenu nos lecteurs ; tout le monde est d'accord pour dire qu'il serait urgent d'orienter l'instruction donnée aux indigènes vers les carrières scientifiques et industrielles. Mais les Indiens sont moins pressés que les Anglais de transformer leur pays, essentiellement agricole, en une vaste usine.

Le communisme s'est montré plus actif et plus bruyant que les années précédentes. Les événements de Chine, l'envoi d'une brigade indienne à Changhai au début de 1927 ont attiré l'attention des politiciens indiens sur la situation de l'Empire du Milieu et tourné leurs regards vers le bolchevisme. « Des excitations venues du dehors ont empêché leur zèle de se ralentir » : les autorités de Moscou n'ont pas cessé de proclamer que les révolutions chinoises n'étaient que le prélude d'un vaste soulèvement qui mettrait en

pièces la domination anglaise dans l'Inde ; c'est là une invite non déguisée à lever les yeux vers la Puissance désintéressée qui s'est chargée de libérer les peuples de l'Orient, victimes de l'oppression et de l'exploitation du capitalisme occidental ; et ces attaques sont dirigées surtout contre la Grande-Bretagne, que l'on met au pilori non seulement comme étant l'ennemie principale de la Chine, mais aussi comme la seule Puissance responsable de l'esclavage où croupit la Dépendance. L'Inde a été inondée de tracts révolutionnaires venant de Chine ; on a plus d'une fois décelé dans les troubles de ce dernier pays la main de mécontents indiens. Des agents des Soviets ont fondé, à Bombay et à Calcutta, des « unions paysannes et ouvrières » qui ont trouvé à l'étranger, particulièrement auprès du parti communiste anglais, un encouragement et une aide plus marqués que le parti communiste indien proprement dit.

Les sociétés coopératives agricoles dans le Pendjab. — Le mouvement de coopération agricole fait des progrès satisfaisants dans toutes les régions de l'Inde britannique, bien que la première loi à ce sujet remonte seulement à 1904 : mais nulle part il ne s'est répandu aussi rapidement ni aussi bien organisé que dans le Pendjab, grâce aux qualités viriles des paysans et à la sagesse des autorités. Il y avait plusieurs obstacles à vaincre : d'abord, la quantité d'illettrés obligea les organisateurs à se rendre dans chaque village pour endoctriner verbalement les agriculteurs et recruter des adhérents ; on trouve, en effet, à peine 2 % de la population mâle sachant lire et écrire, moins de 1 % chez les femmes, alors que la moyenne générale pour l'Inde est de 8 %. Le gouvernement a donc formé un corps d'inspecteurs et de *registrars* instruits et compétents, qui peuvent donner aux habitants d'utiles conseils et jouissent de leur confiance.

La plaie du Pendjab, comme du reste de la Dépendance, c'est le prêt usuraire. Le paysan trouve normal d'avoir des dettes et ne cherche pas à s'en acquitter : le prêteur fixe le taux comme bon lui semble — 25 à 35 % pour six mois, 100 % sur les semences au moment des semailles — et, pour rentrer dans son argent, achète les produits de sa victime au prix qu'il veut. Il n'était donc pas question, pour commencer, de faire des sociétés coopératives des organismes de vente et d'achat, mais des agences de crédit, formées, possédées et administrées par les villageois : au Pendjab, sur 17.000 sociétés coopératives, 14.000 font ainsi des avances aux agriculteurs. Il arrive qu'un malheureux, tombé entre les mains d'un usurier et accablé sous le poids des intérêts composés, désespère de jamais se libérer et s'abandonne : la société intervient alors et traite avec le prêteur pour obtenir une réduction de la dette ; dans un village, au bout de dix ans, 134 membres de la société, sur 160, avaient ainsi échappé au Shylock local.

Un dixième des familles rurales du Pendjab font aujourd'hui partie des sociétés coopératives. On évalue les sommes qu'elles ont empruntées à 60 millions de livres sterling, dont environ moitié gagés sur des propriétés foncières. C'est relativement moins qu'en Allemagne et dans d'autres pays agricoles : mais, en Europe, les dettes d'un paysan sont productives, car il emploie l'argent emprunté soit en achat de matériel, en améliorations de l'exploitation ou en constitution de stocks ; tandis que celles du Pendjab n'ont servi, jusqu'ici, qu'à pallier à la malchance ou à l'imprévoyance d'autrefois.

Le paysan une fois sauvé des griffes du prêteur, il faut l'empêcher d'y retomber : c'est là le rôle social de l'organisateur de sociétés coopératives. Il cherchera à modifier les idées des habitants, à déraciner les préjugés, à lutter contre les coutumes de gaspillage, à donner au paysan le goût du bien-être. D'autre part, des sociétés spéciales groupent les cultivateurs en vue d'expérimenter des méthodes nouvelles et de sélectionner les semences ; vingt sociétés de vente et d'achat réglementent les marchés, veillent à l'honnêteté des transactions ; 200 sociétés d'élevage encouragent l'amélioration des races bovine et caprine.

Le dernier stade consiste à apprendre au paysan qu'il doit et peut économiser : 800 sociétés d'épargne s'y emploient et ont déjà recueilli 40.000 livres sterling ; sur les 4 millions 1/2 de livres qui forment le capital des 14.000 sociétés de crédit, le tiers provient de souscriptions et de dépôts des petits cultivateurs. Enfin, les membres de 150 sociétés s'engagent à éviter toute dépense inutile à l'occasion des fêtes publiques ou privées, et leurs comités imposent des amendes aux délinquants.

CEYLAN

Relations commerciales avec l'Égypte en 1927.

— Des indications contenues dans le rapport du Directeur général des Douanes sur le mouvement commercial de l'Égypte en 1927 (cf. *Bulletin trimestriel de la Chambre de Commerce française du Caire*, premier trimestre 1928), il ressort que l'île de Ceylan a été, comme antérieurement, la grande importatrice de thé dans le pays des anciens Pharaons ; elle y a envoyé en 1927 2 millions 216.000 kilos, valant 238.000 L. E., c'est-à-dire une quantité plus grande qu'en 1926 (2.161.000 kilos valant 269.000 L. E.). Ceylan devance ainsi les Indes anglaises et la Chine qui ont respectivement importé en Égypte : les Indes anglaises 1.123.000 kilos en 1927, et 927.000 kilos en 1926 ; la Chine, 445.000 kilos en 1927, et 636.000 kilos en 1926.

Ceylan a vendu encore à l'Égypte des noix de coco pour une valeur de 23.000 L. E. et 3 millions 096.000 kilos d'huile de noix de coco.

PERSE

Le Pacte de Garantie et de Neutralité avec l'U. R. S. S. R. — L'ensemble des accords signés et des notes échangées à Moscou, le 1^{er} octobre 1927, entre le Ministre des Affaires étrangères de la Perse et le Commissaire des Affaires étrangères de l'U. R. S. S. R., a été brièvement analysé dans le dernier numéro de l'*Asie française* (aux p. 411-412). Le manque de place ne nous a pas permis de compléter cette analyse en publiant le texte intégral de quelques-uns de ces six documents, des plus importants au point de vue international ; nous le faisons aujourd'hui en empruntant ce même texte à l'*Europe nouvelle* du 29 octobre dernier.

I. Voici d'abord les huit articles du Pacte de Garantie et de Neutralité établi dans le but de renforcer les relations amicales existant déjà entre Perse et Russie.

Pacte de garantie et de neutralité russo-persan

Article premier. — L'accord du 26 février 1921, dont tous les articles et dispositions restent en vigueur et dont l'action s'étend sur tout le territoire de l'U. R. S. S., demeure la base des relations réciproques entre la Perse et l'U. R. S. S.

Art. 2. — Chacune des parties contractantes s'engage à s'abstenir de toute attaque et de tous actes d'agression contre l'autre partie, ainsi que de faire pénétrer ses forces armées sur le territoire de l'autre partie.

Au cas où l'une des parties est attaquée par une ou plusieurs tierces puissances, l'autre partie contractante s'engage à observer la neutralité durant tout le conflit, et la partie attaquée ne doit pas, de son côté, violer cette neutralité, en dépit de toutes considérations stratégiques, tactiques ou politiques, ou des avantages qui pourraient se présenter pour elle.

Art. 3. — Chacune des parties contractantes s'engage à ne participer ni formellement ni de fait à des alliances ou accords politiques dirigés contre la sécurité sur terre ou sur mer de l'autre partie contractante, et de même contre son intégrité, son indépendance ou sa souveraineté.

En outre, les deux parties contractantes renoncent à participer à des boycottages et à des blocus organisés par de tierces puissances contre l'une des parties contractantes.

Art. 4. — En ce qui concerne les obligations visées par les articles 4 et 5 de l'accord du 26 février 1921, chacune des parties contractantes, ayant l'intention de ne pas se mêler dans les affaires intérieures de l'autre partie et de n'entreprendre aucune propagande ou action contre le gouvernement de l'autre partie, interdira sévèrement à ses employés de tels actes sur le territoire de l'autre partie.

Si les citoyens d'une partie, se trouvant sur le territoire de l'autre, se livrent à une propagande ou une action interdite par les autorités de cette partie, le gouvernement de ce territoire aura le droit de mettre un terme à l'activité de ces citoyens et de prendre contre eux des mesures pénales prévues.

De même, en vertu des articles ci-dessus désignés, les deux parties s'engagent à ne pas soutenir et à ne pas tolérer sur leur territoire la formation ou l'activité :

a) D'organisations ou de groupes, quelle que soit leur dénomination, qui se proposent de lutter contre le gou-

vernement de l'autre partie contractante par des moyens violents, par la révolte ou l'attentat ;

b) D'organisations ou de groupes, s'attribuant le rôle du gouvernement de l'autre partie ou d'une partie de son territoire, qui se proposent également de lutter par les moyens susdits contre le gouvernement de l'autre partie, de violer sa sécurité ou d'attenter à son intégrité nationale.

Partant des principes ci-dessus indiqués, les deux parties contractantes s'engagent à interdire l'enrôlement, de même que l'introduction, sur leur territoire, de forces armées, de munitions, et de matériel militaire de toute sorte destiné aux organisations susdites.

Art. 5. — Les deux parties contractantes s'engagent à régler toutes les divergences qui se produiraient entre elles et ne pourraient être liquidées par les voies diplomatiques ordinaires, d'une manière pacifique et en rapport avec la situation.

Art. 6. — En dehors des obligations assumées par les deux parties en vertu du présent accord, les deux parties gardent leur pleine liberté d'action dans leurs relations internationales.

Art. 7. — Le présent accord est conclu pour trois ans, et doit être soumis dans le plus bref délai à l'approbation et à la ratification des organes législatifs des deux pays, après quoi il entre en vigueur.

L'échange des lettres de ratification aura lieu à Téhéran un mois après la ratification.

A l'expiration du premier terme, l'accord sera considéré comme automatiquement prolongé, pour un an chaque fois, tant qu'une des parties contractantes n'aura pas prévenue de sa dénonciation. En ce cas, le présent accord reste en vigueur durant les six mois qui suivront la dénonciation de l'accord par l'une des parties contractantes.

Art. 8. — Le présent accord est rédigé en russe, en persan et en français, en trois exemplaires originaux pour chacune des parties contractantes.

Pour l'interprétation, tous les textes sont tenus pour authentiques. En cas de désaccord sur l'interprétation, le texte français sera pris comme base.

II. Deux procès-verbaux accompagnent cet accord de garantie et de neutralité et le précisent.

Dans le procès-verbal numéro 1, le gouvernement des Soviets déclare qu'au moment de la signature de l'accord de garantie et de neutralité, il n'a aucune obligation internationale contredisant le présent accord, et également que, durant la période où celui-ci sera en vigueur, il n'assumera pas d'obligations de cette nature. De même, le gouvernement persan confirme qu'au moment de la signature de l'accord il n'a aucune obligation internationale contredisant le présent accord, et également que durant la période où celui-ci sera en vigueur il n'assumera pas d'obligations de cette nature.

Dans le procès-verbal numéro 2, il est dit :

Conformément aux dispositions de l'accord du 26 février 1921 qui conserve sa valeur dans sa totalité et dans chacune de ses parties, les obligations prévues à l'article 2 de l'accord de garantie et de neutralité signé ce jour entre l'U. R. S. S. et la Perse concernant la non-introduction de forces armées dans les limites de l'autre partie contractante, ne se rapportent pas aux cas prévus à l'article 6 de l'accord du 26 février 1921 ni aux interprétations données de cet article.

III. En annexe figurent deux lettres émanant, l'une du Ministre persan des Affaires étrangères,

et l'autre du Commissaire russe des Affaires étrangères : elles sont relatives aux restrictions que ses obligations de membre de la Société des Nations pourraient empêcher la Perse d'apporter à l'exécution du Pacte de Garantie et de Neutralité.

Voici le texte de ces lettres :

A) Lettre de M. Ali-Goli-Khan-Ansari à M. Georges Vassieritch Tchitcherine, commissaire aux affaires étrangères.

Moscou, le 1^{er} octobre 1927.

Monsieur le Commissaire du peuple,

Au moment de la signature de l'accord de garantie et de neutralité signé ce jour entre la Perse et l'U.R.S.S., j'ai l'honneur de vous communiquer ce qui suit :

Attendu que le gouvernement persan s'efforce toujours d'exécuter strictement toutes les obligations volontairement assumées par lui,

Qu'il signe le présent accord pour respecter sincèrement toutes les obligations qui en découlent et

Dans la mesure où le gouvernement persan estime que les obligations susindiquées ne sont pas en contradiction avec les obligations du gouvernement persan envers la Société des Nations ;

Le gouvernement persan déclare au gouvernement de l'U.R.S.S. qu'il respectera et exécutera également toutes ses obligations en tant que membre de la Société des Nations.

Veuillez agréer, etc...

B) Réponse de M. Georges Tchitcherine à M. Ali-Goli-Khan-Ansari, ministre des Affaires étrangères de Perse.

Monsieur le Ministre,

Au nom de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous accuser réception et de prendre bonne note de votre lettre de ce jour conçue dans les termes suivants :

(Suit la reproduction du texte de la lettre ci-dessus.)

Veuillez agréer, etc...

Une protestation au sujet des îles Barhein. —

A la demande du ministre des Affaires étrangères de Perse, le secrétaire de la Société des Nations a remis aux délégués des nations représentées à Genève une protestation qu'il a adressée au Gouvernement britannique pour sauvegarder les « droits incontestables de la Perse sur les îles Barhein ».

Cette protestation est motivée par les termes de l'article 6 du traité signé à Djedda entre la Grande-Bretagne et le Hedjaz, le 20 mai 1927. Son texte, daté du 22 novembre dernier, et adressé à M. H. Clive, ministre britannique à Téhéran, est ainsi libellé :

L'article 6 du traité signé à Djedda, le 20 mai 1927, entre le roi Ibn Séoud et le gouvernement britannique précise : « S. M. le roi du Hedjaz, du Nedjed et de ses dépendances s'engage à maintenir des relations amicales et pacifiques avec les territoires de Koweit et de Barhein et avec les Cheiks de Quatar et de la Côte d'Oman qui sont liés par des traités spéciaux avec le gouvernement de S. M. Britannique.

Comme Barhein est incontestablement une possession perse et comme, après la conclusion de l'arrangement spécial entre le gouvernement britannique et les chefs de Barhein, le gouvernement perse envoya une protestation

en régie contre cet arrangement, comme Lord Clarendon, dans sa réponse au ministre perse à Londres, en date du 29 avril 1869, reconnut officiellement la justice de cette protestation, S. Exc. conviendra que l'article ci dessus constitue, pour ce qui est de Barhein, une infraction à l'intégrité de la Perse, et est incompatible avec les bonnes relations qui ont toujours existé entre les deux Etats.

Le gouvernement perse, par conséquent, proteste contre la partie sus-mentionnée du traité et demande au gouvernement britannique de faire, sans délai, des démarches pour en annuler les effets.

J'ajouterai à titre d'information pour S. Exs. que la Perse étant membre de la Ligue des Nations, le gouvernement persan, en vertu de l'article 10 du Covenant qui garantit l'intégrité des Etats membres de la Ligue des Nations, a communiqué copie de cette lettre à Genève, afin que sa protestation puisse être ultérieurement portée à sa connaissance.

Barhein est un groupe d'îles situé dans le golfe Persique sur la côte est de l'Arabie, ayant une population de 100.000 habitants. Les îles principales sont Barhein qui a donné son nom au groupe, Maharag, Arag et Taniahoy, bordées de brisants où se trouvent les bancs d'huîtres qui fournissent les plus belles perles de l'Orient.

Au xvi^e siècle, les Portugais s'emparèrent de Barhein, mais ils en furent chassés en 1602 par les Perses. Les îles furent successivement occupées en 1783 par les Arabes Atabi ; en 1800 par l'Iman de Mascate ; en 1801 par les Wahabites qui la gardèrent jusqu'en 1811. En 1820, l'Honorable Est India Company signa avec le Cheik Atabi, qui régnait à Barhein, un traité pour la suppression de la piraterie et, à plusieurs reprises, le Cheik de Barhein fut soutenu, dans sa résistance aux prétentions de l'Egypte, de la Perse et de la Turquie, par le gouvernement britannique. En 1861, le Cheik signa avec le gouverneur des Indes un traité d'amitié et de paix perpétuelles. Dès 1880, il s'abstint d'entrer en relations officielles avec les autres Etats, et, en 1893, malgré les réclamations de la Porte, ces îles furent placées sous le protectorat anglais.

A différentes reprises, les Anglais intervinrent à Barhein pour y réprimer des rébellions ; en 1905, en particulier, la Grande-Bretagne sauva Barhein de l'invasion des Arabes du Continent, agissant à l'instigation de la Turquie.

Sheik Sir Isa Ibn Ali el Kalifah, en raison de son grand âge, a délégué son pouvoir à son fils Sheik Hamed qui, aidé par le Major C. C. J. Barret, gouverne actuellement les îles Barhein.

Perse et Egypte. — La Perse est le plus grand fournisseur de tapis de l'Egypte ; elle lui a envoyé en 1927 des tapis en pièces pour une valeur de 84.000 L. E. Elle lui a expédié en outre à peu près la même quantité de tombac qu'en 1926 (199.000 kilos en 1927 contre 198.000), et enfin 28.000 tonnes de mazout (contre 35.000 tonnes l'année précédente).

POLYNÉSIE

A la recherche de la main-d'œuvre indochinoise. — L'administrateur de l'archipel des Tuamotou (Etablissements français de l'Océanie) a récemment exposé que la cause unique de la production restreinte de ces îles en coprah (de 4.500 à 5.000 tonnes par an) était le manque de main-d'œuvre. Pour exploiter rationnellement les 3 millions de cocotiers, possédés par les Tuamotou, ce qui élèverait à 20.000 tonnes leur production annuelle en coprah, une petite quantité de travailleurs (500 environ) est nécessaire; le jour où l'Indochine ou encore les Indes néerlandaises fourniront aux « îles Basses » cette population qui lui est si nécessaire, le commerce des Etablissements français de l'Océanie augmentera d'un tiers, soit de 30 millions de francs environ.

Il semble que le Gouverneur général de l'Indochine pourrait favoriser la création de ce petit courant d'émigration depuis le Tonkin jusqu'en plein cœur de la Polynésie, quitte à le régler avec autant de soin qu'il vient de régler celui qui se porte vers les Nouvelles-Hébrides et la Nouvelle-Calédonie, plus rapprochées. Informé des divers inconvénients que présentait le transbordement à Ceylan des travailleurs indochinois autorisés à se rendre dans ces terres mélanésiennes (détour important ajoutant à la longueur et aux lenteurs du voyage), le Gouverneur général a en effet décidé que, désormais, le transport des émigrés tonkinois devrait être directement effectué depuis Haiphong jusqu'à Nouméa, et que, pour permettre aux nouveaux venus de s'acclimater pendant la saison tempérée, il ne pourrait avoir lieu que du 1^{er} avril au 1^{er} décembre.

Bibliographie

H. LAMMENS, S. J. : *L'Islam : croyances et institutions*. Beyrouth, Imprimerie catholique, 1926, in-8 de 288 pages.

Depuis longtemps déjà, nous aurions dû dire ici tout l'intérêt et aussi toute l'utilité que présente l'ouvrage du R. P. H. Lammens dont nous venons de transcrire le titre. De fait, grâce à la science et à l'érudition de son auteur, grâce aussi à sa profonde expérience du milieu islamique et à son habitude de voir les faits de haut, *L'Islam* du R. P. Lammens est un des plus précieux aide-mémoire que l'on puisse consulter. Est-il autant un manuel pour les débutants? Je n'en suis pas absolument sûr; il y a tant de points pour lesquels le savant auteur se contente de très brèves allusions! Lui-même le dit de la façon la plus nette dans son Avant-Propos: « Je suppose connues les grandes lignes de l'histoire politique de l'Islam, à partir de la mort du Prophète, écrit-il à la p. 3. Je néglige les sectes disparues et aussi l'exposé des querelles de la scolastique musulmane, celles qui ont donné naissance aux écoles des

Motazilites, des Acharites, des Mordjites, etc., me contentant d'y faire une brève allusion, dans la mesure seulement qu'exige l'exposé des croyances. Pour ce qui est des institutions privées: mariage, esclavage, etc., l'auteur s'est borné aux éléments essentiels, sacrifiant le détail pittoresque. » Par contre, comme memento pour ceux qui savent, comme cadre de classement, quel livre que celui-ci! Que de vues d'ensemble, que de faits, que d'idées groupées dans les huit chapitres de *L'Islam*! C'est d'abord du berceau de la religion musulmane, de l'Arabie préislamique, si bien étudiée par lui dans plusieurs mémoires considérables, que s'occupe le P. Lammens; puis il traite de la vie du fondateur même de l'Islam, le Prophète Mahomet, du livre sacré qui porte son nom, le Coran et des « cinq piliers » de l'Islam. La Sunna, ou tradition, la jurisprudence et la loi, enfin l'ascétique et la mystique de l'Islam font l'objet des chapitres suivants, auxquels succèdent deux derniers développements consacrés aux sectes islamiques, aux réformistes et aux modernistes. Une ample bibliographie (p. 246-266), classée d'après les chapitres du livre lui-même et quelquefois sommairement critique, une copieuse table analytique des Matières, classée dans l'ordre alphabétique et précédée d'une table des principaux versets du Coran allégués ou commentés dans l'ouvrage, terminent *L'Islam* du R. P. Lammens.

« L'Islam envisagé ici, c'est avant tout l'Islam contemporain, tel que l'a constitué une évolution treize fois séculaire » déclare l'auteur au début de son livre. Rien de plus exact et de mieux justifié par la composition même du volume. Que de preuves on en trouvera, en particulier dans les chapitres VII et VIII, où les Druses et les Ismaélites, les Wahâbites et les Ahmadya, les congrès interislamiques et le modernisme islamique, tel qu'il se manifeste en Egypte, aux Indes et en Turquie, fournissent matière à des développements relativement copieux. A côté des ouvrages généraux de Dozy et de Goldziher, nous pouvons maintenant citer un livre français, un précis vraiment original, pensé, composé et écrit en notre langue. Nous nous en réjouissons et nous félicitons de tout cœur le R. P. H. Lammens de nous l'avoir donné.

La civilisation chinoise moderne, par le Dr A.-F. LEGENDRE. Paris, Payot, 1926, in-8 de 300 pages, avec 4 gravures hors texte.

Nos lecteurs connaissent bien le Dr Legendre; ils savent quelle expérience il possède des choses de la Chine et avec quel soin, durant de longues années et au cours de multiples voyages, il a su acquérir la pratique des hommes et des usages de ce pays. Voici, à un point de vue particulier, la synthèse des observations et des études patiemment poursuivies par l'ancien directeur de l'Ecole de Médecine de Tchantung, non pas seulement au Yunnan, au Chansi et surtout au Sétchouan, mais aussi dans les différentes parties de l'immense Chine, tout en cheminant sur les routes et les pistes à l'allure lente des caravanes; partout, en effet, le Chinois est le même et sa civilisation apparaît, au fond, identique; et celle-ci est demeurée dans le présent le plus immédiat, c'est-à-dire après 1911, ce qu'elle fut dans le passé, avec des différences beaucoup plus apparentes que réelles. C'est là précisément ce que prouve le Dr Legendre dans sa *Civilisation chinoise moderne*; lui qui connaît à fond l'âme chinoise et la sociologie chinoise avec ses caractéristiques séculaires, il ne constate aucune trace d'évolution ni de progrès réel, soit dans l'ordre social, soit dans l'ordre politique; ses chapitres sur la famille chinoise et sur son logement, sur la cité et sur la rue, sur le vêtement et sur l'alimentation, sur l'agriculture (qui est en réalité le jardinage), sur l'industrie et sur les arts, fournissent des preuves multiples de l'exactitude de cette thèse.

Mais combien plus probantes encore sont les pages consacrées par l'auteur à l'âme chinoise ! Aussi ne saurait-on s'étonner du lamentable état politique que présente la Chine actuelle, alors que l'unité réalisée au *xvi^e* siècle par les conquérants mandchous est brisée et que le régime dit « républicain » s'est mué en une véritable anarchie, que le prétendu Gouvernement central est incapable de masquer.

Pour comprendre comment la Chine a pu tomber dans une telle déliquescence, il faut lire le volume du D^r Legendre ; sa seconde partie, consacrée au « Peuple chinois » tandis que la première traite de la « civilisation chinoise » en donne particulièrement l'explication. « Aujourd'hui encore (déclare l'auteur à la p. 244), le Chinois en est à l'âge familial, patriarcal, et il ne saurait s'en évader du jour au lendemain. » Il peut d'autant moins le faire qu'un incommensurable orgueil ne lui permet pas de mesurer la différence qui sépare sa civilisation de celle des peuples de l'Occident, qu'il ne peut pas se résigner à travailler pour acquérir de solides connaissances nouvelles et que les flatteries lui ont été prodiguées par certains de ses éducateurs. Comment, dès lors, la « Jeune Chine » serait-elle capable de transformer le pays ? En réalité, le problème du rétablissement de l'ordre et de la paix, condition préalable nécessaire de toute transformation économique, est irréalisable pour le seul Chinois, bien qu'il prétende le contraire ; il y faut, de toute nécessité, la collaboration de l'Europe, sans quoi la Chine sera, non pas « la grande puissance », mais « la grande pitié » du *xx^e* siècle.

Telles sont les conclusions du D^r Legendre, dont, par ailleurs, le volume est plein d'enseignements et de renseignements. Nous ne faisons pas seulement ici allusion aux détails précis que son livre fournit sur la vie chinoise (cf., par exemple, au chap. IV, la description de la ville de Tchen-tou, et de la distinction du quartier tartare ou Louei-tchan, et de la ville chinoise avec ses quartiers commerçants et industriels et son quartier « Impérial ») ; nous visons surtout la distinction que l'auteur établit entre deux catégories de Chinois : l'une de haute taille et de type caucasien, aryen ou sémite et l'autre négroïde, généralement de petite taille, entre lesquelles s'intercalent les Jaunes, issus d'un métissage de blancs et de noirs qui se perpétue depuis des siècles voire même depuis des millénaires, ce qui explique la polymorphie et la polychromie actuelles. Quelques pages, consacrées à la question de savoir si le Péril jaune peut devenir une réalité — il le peut, selon le D^r Legendre, si les masses chinoises sont manœuvrées par les Bolcheviks — complètent cet intéressant ouvrage.

René VANLANDE : *Souvenirs de la Révolution chinoise*, Paris, J. Peyronnet et Cie, 1928, in-8 de 64 p.

Comme le dit le général Brissaud-Desmillet au début de sa préface, les *Souvenirs* de M. René Vanlande sont « une pochade d'humour sautillante » mais le ton de ces pages brèves, dans lesquelles sont résumées des observations faites dans l'extrême sud de la province du Kouangtong n'empêche nullement de reconnaître leur valeur, non plus que l'intérêt des documents cités par l'auteur. Les souvenirs de M. Vanlande vont jusqu'au 12 février 1912 ; ils montrent bien comment, de Fort-Bayard, pouvaient agir les propagandistes de la Révolution chinoise dans les cantons environnants le territoire de Kouang-tcheou (voyez l'histoire du pharmacien Sun-San-Ping) et quel danger peuvent constituer pour nous, si nous n'y prenons garde, les théories des nationalistes révolutionnaires chinois. Certains faits et certains textes cités par notre auteur confirment ce qui a été bien souvent écrit dans l'*Asie française* ; à l'occasion, nous utiliserons les renseignements que nous fournissent les *Souvenirs de la Révolution chinoise*.

Les Côtes et les Récifs coralliens de la Nouvelle-Calédonie, par W. M. DAVIS, Paris, Armand Colin, 1926, in-8 de 120 pages, avec 67 figures et cartes dans le texte (extrait des *Annales de Géographie*, t. xxxiv, 1925).

La Nouvelle-Calédonie est entourée par un magnifique récif-barrière, qui se prolonge assez loin dans le S.-E. et beaucoup plus loin encore dans le N.-O. et qui décrit autour d'elle un ovale long de 600 kilomètres environ, isolant de la pleine mer, entre la terre et lui, une belle lagune aux eaux paisibles, plus ou moins large et plus ou moins graphie américain, William M. Davis, a étudié ce récif-barrière en 1914, au cours d'une croisière qu'il faisait dans l'Océan Pacifique, avec une subvention de l'Université Harvard pour étudier ces récifs coralliens qui, on le sait, abondent à la surface de la Mer du Sud et dont l'exemple le plus étonnant est la Grande Barrière de Corail au Nord-Est de l'Australie. Mais il a en même temps visité l'île entière et a recherché l'origine de ses formes superficielles ; on lira avec le plus vif intérêt les conclusions auxquelles l'ont amené ses observations sur le relief de la Nouvelle-Calédonie et sur la terre beaucoup plus étendue (un continent peut-être) dont cette île faisait partie. On retiendra aussi les conclusions auxquelles son examen du récif-barrière de la Nouvelle-Calédonie a conduit le professeur de Harvard ; pour lui, la théorie de Darwin permet seule de donner une explication pleinement satisfaisante de son origine, et le superbe récif-barrière de cette possession française sert de preuve à l'exactitude de cette célèbre théorie, d'après laquelle les récifs coralliens se forment par croissance en hauteur sur un fond qui s'abaisse. On ne saurait trop recommander la lecture du beau mémoire du professeur Davis, qu'illustrent de remarquables figures exécutées par l'auteur lui-même d'après des croquis pris sur place.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

Sur les routes de la Bourgogne en autocars P.-L.-M.

Désirez-vous visiter la Bourgogne, ses monuments anciens, ses vignobles aux crus renommés ?

Faites, au départ de Dijon, que décorent les plus beaux chefs-d'œuvre de la Renaissance et de la sculpture flamande bourguignonne, les deux circuits automobiles que la C^{ie} P.-L.-M. y a organisés.

Le premier fonctionne les jeudis et dimanches. Par Val Suzon et le Puits XV, un des plus beaux belvédères de la Côte-d'Or, le car vous conduit à Pouilly-en-Auxois, où, après le déjeuner, vous avez tout loisir d'admirer une curieuse église du *xiii^e* siècle. Au retour, un arrêt à Beaune permet d'y visiter son merveilleux Hôtel-Dieu du *xv^e* siècle. Ce n'est, ensuite, à travers des paysages des plus intéressants, qu'un chapelet de bourgs dont les noms évoquent des vins de hautes marques : Sauvigny, Nuits Saint-Georges, Vosne, Vougeot, Chambolle, Morey.

Le deuxième circuit a lieu les mercredis et samedis. Après avoir admiré au passage l'église abbatiale de Saint-Seine, la statue colossale de Vercingétorix à Alésia, on atteint Flavigny, puis Semur où a lieu le déjeuner ; le car ramène ensuite ses voyageurs vers la capitale bourguignonne par le barrage du Pont, qui alimente le canal de Bourgogne, et par Saint-Thibault et Vitteaux.

Pour chaque circuit, les cars partent de la place Darcy et s'arrêtent, à l'aller et au retour, à la gare de Dijon-Ville.

Le prix du 1^{er} circuit est de 50 fr. ; celui du 2^e circuit est de 60 fr.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON
ET A LA MEDITERRANEE

Billets combinés d'excursion sur la Côte d'Azur.

Désireuse d'offrir aux voyageurs un moyen économique et pratique de visiter la Côte d'Azur, ses stations grandes ou petites, mondaines ou familiales, la Compagnie P. L. M. a créé une nouvelle combinaison de billets à prix réduit.

Toutes les gares du réseau délivrent, sur demande faite 4 jours à l'avance, des billets d'excursions de toutes classes, permettant de faire le trajet suivant :

- l'aller en chemin de fer jusqu'à Marseille;
- un circuit mixte chemin de fer et autocar : Marseille-Nice (par fer), Nice-Marseille (par la Route du Littoral), ou vice versa;
- le retour en chemin de fer de Marseille à la gare de départ.

Le prix du billet comporte une réduction de 25 % en 1^{re} cl. et de 20 % en 2^e et 3^e cl. sur le trajet par fer seulement.

Les enfants de 3 à 7 ans bénéficient du demi-tarif sur ce trajet.

La validité des billets est de 33 jours; elle peut être prolongée de deux fois 15 jours moyennant le paiement d'un supplément.

Alger à moins de deux jours de Paris par Marseille

Le voyage de Paris à Alger par Marseille est non seulement agréable, mais aussi très rapide.

Il n'est pas, en effet, de port mieux desservi que Marseille par des trains, composés du matériel le plus confortable, avec voitures directes en provenance ou à destination des principales villes de la France et de l'Europe, et par des services de paquebots du type le plus vite et le plus luxueux qui le relie à la capitale algérienne.

Au départ d'Alger, des voies ferrées conduisent commodément vers l'Oranie, les oasis sahariennes, la province de Constantine et la Tunisie, tandis que des Services d'automobiles parfaitement organisés permettent de visiter, dans les meilleures conditions de confort et de rapidité, les régions si pittoresques, et hier encore inaccessibles aux touristes, de la Kabylie, de l'Aurès, d' M'Zab, des Chotts et du Grand Erg.

Pour vous rendre au Maroc, embarquez-vous à Marseille

La traversée la plus courte, la plus rapide, la mieux abritée, se fait par Marseille, que desservent de nombreux trains à marche rapide, avec voitures directes en provenance ou à destination de Paris, des grandes villes de France et de l'étranger.

Les navires confortables et luxueux de la Compagnie Paquet (tel le « Maréchal-Lyautey » — 10.500 tonnes — le plus grand paquebot desservant l'Afrique du Nord) partent tous les samedis de Marseille pour Tanger et Casablanca qu'ils atteignent respectivement le lundi soir et le mardi matin.

De Marseille également partent les vapeurs qui desservent les autres ports du Maroc : Mazagan, Saffi, Mogador, Agadir, les ports de rivière et les ports du Maroc espagnol.

Des billets comprenant le parcours par chemin de fer et le parcours maritime, simples valables 15 jours et d'aller

et retour valables 30 et 90 jours et permettant l'enregistrement direct des bagages sont délivrés, pour Tanger et pour Casablanca, par les principales gares P.L.M. et les Agences de la Compagnie Paquet.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS

Facilités pour la livraison à domicile des bagages dans Paris

Les voyageurs désireux de faire livrer leurs bagages à domicile dans Paris sont invités, dans leur intérêt, et en vue de faciliter la remise rapide des dits bagages à le faire connaître dès la gare de départ.

A l'arrivée, ils présentent leur bulletin à un bureau spécial installé dans la salle des bagages des gares du Quai d'Orsay ou d'Austerlitz en remettant leur commande de livraison et, le cas échéant, leurs clefs s'ils ne veulent point assister eux-mêmes à la visite de l'Octroi.

Ils peuvent ainsi gagner ensuite leur domicile débarrassés de tout souci.

Dépôt de lait stérilisé dans certains buffets du Réseau d'Orléans.

Afin de permettre aux mères de famille voyageant avec leurs enfants en bas-âge de s'approvisionner, en cours de route, de lait offrant toutes les garanties de qualité et de conservation, la Compagnie d'Orléans, avec la collaboration de certaines Gouttes de lait locales, met à la disposition des voyageurs des flacons de lait stérilisé en parfait état de conservation.

Ce lait, contenu dans des flacons de 200 et 250 gr. hermétiquement bouchés, est mis en vente dans les buffets et sur le quai des gares de :

Tours, Saint-Pierre-des-Corps, Les Aubrais, Limoges, Périgueux, Vierzon.

Extension de facilités pour le Tourisme

Dispositions nouvelles pour le transport des Automobiles par chemin de fer

Pour compléter les facilités récemment données aux titulaires de billets de famille, en vue de leur permettre d'expédier leur voiture automobile en grande vitesse, à des prix très avantageux, sur le lieu de leur villégiature, la C^{ie} d'Orléans, d'accord avec les autres Réseaux, a décidé d'accorder à tout voyageur, même isolé, le bénéfice de dispositions analogues.

Elle délivre désormais des billets spéciaux d'aller et retour, valables 90 jours au minimum, permettant au titulaire d'expédier son automobile en grande vitesse à des prix très réduits.

L'expédition peut se faire de Paris, Bordeaux, Limoges, Nantes et Saint-Nazaire sur différents centres balnéaires, touristiques ou thermaux du réseau d'Orléans et des autres Réseaux.

Pour tous renseignements, s'adresser aux Services Commerciaux de la C^{ie} d'Orléans, 1, place Valhubert, à son agence, 16, boulevard des Capucines, à son Bureau de Renseignements, 126, boulevard Raspail, à Paris ou dans ses gares et bureaux de ville.

Le Gérant : H. COMBAT